

Thierry de MAIGRET

Commissaire Priseur

LETTRES & MANUSCRITS AUTOGRAPHES

TALLEYRAND

Talleyrand

Thierry BODIN

Expert

Mardi 5 décembre 2017

mon cousin, ceux qui mangent d'envoyerement fet par
pour avoir un arrest touchant les quans deniers &
duquel ie vous annuye la copie mont fet offre de
la somme de quarante mille escus & que ie leur &
feyssse bayller ledyt arrest & d'autant que cest &
une afeze qui ymporte & la vous annuye pour
la fere fuger au mon conseil a fin que sy elle y &
est trouuee fuste come ie la croy vous ne la negly-
gés & la fagés venir au tyvant le plus que vous
pourrés pour le byen de mes afezes & ceuyce &
qui vous est assés recommandé cest pourquoy ie ne
vous en dyray davantage pour prier dieu vous
avoir mon cousin au sa sainte & dygne garde
ce xxvii^{me} mars à fontenelleau &

Jemy

Thierry de MAIGRET

Commissaire Priseur



5, rue de Montholon - 75009 Paris - Tél. 01 44 83 95 20 - Fax 01 44 83 95 21

www.thierrydemaigret.com - contact@thierrydemaigret.com

Société de vente volontaire aux enchères publiques - Agrément n° 2002-280



LETTRES et MANUSCRITS AUTOGRAPHES ARCHIVES TALLEYRAND

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

à l'étude

5, rue de Montholon - 75009 PARIS

Mardi 5 décembre 2017 à 14 heures 30

Expert :

Thierry BODIN, Les Autographes
Syndicat Français des Experts Professionnels en Œuvres d'Art
45, rue de l'Abbé Grégoire 75006 Paris
Tél. : + 33 (0)1 45 48 25 31 - Fax : + 33 (0)1 45 48 92 67
lesautographes@wanadoo.fr

Contact à l'Étude : Marie OLLIER - mollier@tdemaigret.fr - Tél. : +33 (0)1 44 83 95 20

DrouotLIVE



Possibilité d'enchérir en direct sur www.drouotlive.com

EXPOSITION CHEZ L'EXPERT UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS

EXPOSITION PUBLIQUE À L'ÉTUDE :

Le mardi 5 décembre de 10 h à 12 h

Téléphone pendant l'exposition et la vente : +33 (0)1 44 83 95 20

DIVISION DU CATALOGUE

Lettres & Manuscrits Autographes
Archives Talleyrand

N^{os} 1 à 65
N^{os} 66 à 154

Abréviations :

L.A.S. ou P.A.S.

lettre ou pièce autographe signée

L.S. ou P.S.

lettre ou pièce signée

(texte d'une autre main ou dactylographié)

L.A. ou P.A.

lettre ou pièce autographe non signée

Catalogues et résultats consultables sur

www.thierrydemaigret.com et www.bibliore.com

Photos de couverture :

couv. 1 : lot 71 – couv. 2 : lot 28 – couv. 3 : lot 38 – couv. 4 : lot 6



1

1. François ANTHOINE, baron de SAINT-JOSEPH (1787-1866) général de division. MANUSCRIT autographe, *Journal de la Captivité du Capitaine de St Joseph en Espagne, en 1809*, et copie manuscrite : *Captivité du Capitaine de St Joseph en Espagne, depuis le mois de Juin 1809 jusqu'au mois de Novembre de la même année.* 1 500/2 000

INTÉRESSANT RÉCIT DE SA CAPTURE LORS DE LA GUERRE D'ESPAGNE, ET DE SA DÉTENTION À L'ALHAMBRA DE GRENADE. [Aide-de-camp du maréchal Soult, il fut fait prisonnier, puis échangé grâce aux soins de son beau-frère, le maréchal Suchet.]

* MANUSCRIT AUTOGRAPHE (sauf une trentaine de pages d'une autre main), avec ratures et corrections autographes, « Mis au net, n° 2 » (149 pages in-fol. ou in-4, en cahiers et feuillets sous chemise a.s.). Récit de captivité composé de 4 livres, chacun portant en tête un résumé du contenu. *I.* Le général FRANCESCHI-DELONNE, le capitaine Bernard, son aide de camp, et le « capitaine A. de St J^h », aide de camp du maréchal Soult, sont faits prisonniers de guerre par une compagnie de guerilleros... Accueil du gouverneur de la province de Salamanque, rencontre de l'armée anglaise et de Wellington, passage du Tage, arrivée à Séville... *II.* Voyage de Séville à Grenade, détention dans l'Alhambra, crainte des trois prisonniers d'être séparés, conditions de détention. « Nouvelle de l'échange du capitaine A. de St J. – son voyage de Grenade à Malaga où il est embarqué »... *III.* « Le capitaine de St J^h s'embarque à Malaga pour Tortose. Contrariétés sans cesse renaissantes dans cette traversée »... *IV.* « Notions sur le sort malheureux de mes compagnons à l'Alhambra depuis notre séparation. – Démarches pour leur échange. – Fin déplorable du Général Franceschi-Delonne à Carthagène. – Délivrance de M^r Bernard de sa prison dans cette Place »...

Le récit est agréablement écrit. Citons l'épisode de la prise des trois Français : « À l'instant même, reconnaissant le danger qui nous menaçait, je donnai un coup de sifflet de mon fouet pour en prévenir le Général. J'espérois qu'il auroit le tems de se sauver, mais il s'arrêta et il étoit trop tard. Des cris sinistres précédèrent l'arrivée de ces brigands. Ils nous entourent en même tems ; des poignards, des lames, des sabres sont levés sur nous, pendant que les mieux armés appuyent sur notre poitrine leurs fusils et leurs tromblons. L'avidité du meurtre, la soif ardente du sang animent toutes ces figures atroces ; tous, à grands cris, demandent à leur chef le signal qui doit leur permettre d'assouvir leur rage. Mais, le chef, moins inhumain et plus prudent, s'empresse d'étendre le bras et crie *la paz, la paz* ; fait changer nos chevaux et se hâte, dans la crainte d'être surpris sur la grande route par des troupes françaises, de nous entraîner dans un bois voisin et dans un village où des femmes gémirent sur notre sort et nous offrirent quelques secours. Le Duero étoit sous nos yeux ; nous y descendîmes et nous le traversâmes sur un bac. En y entrant avec nous, le Général nous compara à trois victimes que l'on conduit au supplice »... On retiendra aussi d'intéressants détails sur les mœurs des Espagnols et Espagnoles, et une description détaillée de l'Alhambra de Grenade...

.../...

* BELLE COPIE RELIÉE, COMPLÉTÉE PAR DES TÉMOIGNAGES ET DES ILLUSTRATIONS (vol. in-4, demi-maroquin vert à coins, 140 pages, plus 30 document, lettres, dessins ou gravures, soit environ 140 pages formats divers, montés en appendice).

À la suite du récit de Saint-Joseph, soigneusement calligraphié, on a relié : une relation autographe du capitaine BERNARD, *Notre captivité*, 15 novembre 1819 (41 pages) ; une P.A.S. du général Jean-Baptiste FRANCESCHI-DELONNE (1767-1810), à l'encre rouge, remise à Saint-Joseph le 25 septembre 1809 lors de son départ de l'Alhambra ; 2 ordres du général espagnol Pedro Roca, et un autre document, concernant l'échange de prisonniers (traduction autogr. de Saint-Joseph) ; des notes autographes de SAINT-JOSEPH, *Mon voyage en mer de Malaga aux Alfaques (notes prises en mer) du 5 octobre 1809 au 5 novembre* (30 pages in-12 remplies d'une minuscule écriture) ; plus divers autres documents.

Parmi les illustrations, 2 AQUARELLES dépliantes, vues de l'Alhambra de Grenade ; un grand dessin aquarellé représentant la capture des trois Français ; une *Mapa del Reyno de Valencia* gravée ; un grand plan gravé du port d'Alicante ; une carte gravée d'Espagne (1770) ; diverses gravures.

2. [François ANTHOINE, baron de SAINT-JOSEPH]. Plus de 400 lettres ou pièces à lui adressées ou le concernant, ainsi que sa famille (sa femme Adèle née Redon de Belleville, sa fille Emma, baronne Girod de l'Ain, ou son gendre, Édouard Girod de l'Ain), la plupart L.A.S., 1829-1864. 400/500

Extraits paroissiaux (baptême de sa fille Emma, décès du général). Notice nécrologique de son père. Notes sur sa santé, ses voyages, ses lectures, l'éventuelle acquisition d'un domaine rural... « Récapitulations mensuelles de mon avoir depuis 1814 jusqu'en 1836 inclusivement ». Cahiers de comptes 1820, 1821, 1822, 1850. « Notes journalières » sur ses visites, travaux, soirées, spectacles à Perpignan, 1838. Instructions pour sa succession. États de colonels de l'armée par rang d'ancienneté. Carnet de convives et de menus de dîners. Ordonnances pour ses enfants. Catalogues de sa bibliothèque. Estimation des bijoux d'Emma. Baux. Quelques mémoires juridiques imprimés. Etc.

LETTRES DE PARENTS ET ALLIÉS : Félix (2), Louis (4), Antoine (3), Auguste (2), Fortuné (2) ANTHOINE DE SAINT-JOSEPH ; Joseph-Napoléon BONAPARTE (4), Lucien-Louis BONAPARTE, Napoléon-Charles BONAPARTE (2), Bathilde Bonaparte comtesse de CAMBACÉRÈS, Marie Bonaparte comtesse CAMPELLO, Zénaïde Bonaparte princesse de CANINO ; Napoléon Suchet duc d'ALBUFÈRA, Edmond Petit baron de BEAUVERGER, François CLARY, Joachim CLARY (2), Julie CLARY (6), Rosine Anthoine de Saint-Joseph duchesse DECRÈS (7), Louis PRIMOLI, Charlotte Bonaparte Primoli, Julie Bonaparte de ROCCAGIOVINE (9) ; plus d'autres des lignées des de Greling, La Mazelière, Saint-Joseph, Tascher de La Pagerie, etc.

Correspondance militaire et politique : généraux d'Arbouville, d'Astorg, de Bar, Bougenel, de Castellane, de Galbois, Gentil, Gudin des Bardelières, Guesviller, Hecquet, de Lascours, Mathieu de La Redorte, Mayr de Baldegg, Neumayer, Rambaud, de Ricard, Rolin, Sabatier, Saint-Sauveur, Tholosé, Vinot, Woirol, etc. ; colonels de Cambrai, Clément de Ris, de Franqueville, Guigou, Hurault de Sorbée, Pastre-Verdier, Pons, de Thiénot, Toscan du Terrail, etc. ; hommes politiques et administrateurs tels que le comte Aguado, Antoine-Auguste-Dominique Ballyet, Jean Besson, Daniel-Charles-Auguste Darricaud, Marcellin De Fresne, Auguste Demesmay, François Jaubert de Passa, Hippolyte-Paul Jayr, Félix Le Peletier Daunay, Jean Pascal, Philippe Redon de Beaupréau, Napoléon-Hector Soult de Dalmatie (plus sa femme Moïna), Nicolas Vaudrey, etc. (quelques minutes de réponse)...

3. Jean-Baptiste Annibal AUBERT-DUBAYET (1757-1797) général de la Révolution, député à la Législative, il fut ministre de la Guerre. 2 L.A.S., Strasbourg et Toulon 1795-1796 ; 1 page in-fol., et 3 pages et demie in-fol. à en-tête *J.B. Annibal Aubert du Bayet, Ambassadeur de la République Française près la Porte Ottomane*, petite vignette républicaine (déchir. réparée au papier gommé) ; portrait joint. 300/400

Strasbourg 23 nivose III (12 janvier 1795), au citoyen MERLIN, représentant du Peuple près l'Armée du Rhin. « As-tu pu croire brave Merlin que je jouirais d'un honteux repos dans mes foyers, tandis que guidant nos freres d'armes contre Mayence, que tu sus si bien defendre, tu vas mourir sur la brèche ou l'emporter ? Non sans doute. La voix de KLEBER a reveillé mon courage ; je viens servir sous ses ordres comme volontaire : je t'en demande l'agrement heureux, cent fois heureux si mourant pour la patrie, je termine d'une manière utile pour elle une existence trop longtems abreuvée de fiel et d'amertume »...

Toulon 24 messidor IV (12 juillet 1796), à « sa bonne petite femme ». Après avoir été retenu à Toulon sous divers prétextes pendant deux mois et demie, « je pars enfin par la voie de terre en vertu d'un arrêté du Directoire qui me prescrit de passer par Venise et de traverser les contrées sauvages de l'Albanie et de la Macedoine. Je laisse ici tous mes gens avec Castera, qui veillera sur tous mes intérêts ; et si enfin les fregattes ne venoient point à Constantinople, il est chargé de nolisier un bâtiment neutre pour y faire transporter tous mes effets et mes hommes de confiance. J'emmene avec moi S^t Cyr, Menant, Caulaincourt, Joseph et Louis. Dans quel embarras me jette la profonde inertie de la marine ; au lieu de faire un voyage par mer ou jaurois eu tout mon monde, en courant il est vrai, quelques risques, je me vois forcé de faire plus de cinq cens lieues dont près de quatre cens a cheval »... Il est triste de quitter sa chère petite femme et sa fille ; qu'elle songe souvent à son désir de la faire venir à Constantinople ; vraisemblablement la paix générale qui s'approche lui en fournira l'occasion. « Noublie donc jamais, chere petite Amande que je n'aime que toi et la patrie. [...] Je suis fier de ta bonne conduite. Tes mœurs, tes sentimens dhonneur te distinguent des femmes de notre siecle. Sois toujours cette vertueuse epouse dont je mhonore plus que de toutes les dignités dont j'ai été revetu. Eleve bien republicainement notre fille »... Etc.

4. **AUNIS.** TERRIER de la terre et seigneurie de PAULÉON (ou Poléon, Charente-Maritime), 1531-1564 ; cahier-registre de parchemin cousu de 67 pages in-fol., couvertures de parchemin de réemploi. 600/800

TERRIER DE LA TERRE ET SEIGNEURIE DE PAULÉON (sur l'actuelle commune de Saint-Georges-du Bois, dans la Charente-Maritime) au XVI^e siècle, appartenant à la famille Bouchard d'Aubeterre, et son accroissement du vivant de François II Bouchard, baron d'AUBETERRE (1500 ?-1555). *Incipit* : « Ce sont les aquestz faitz par venerable et discrete personne Messire Jacques Daussergues prebtre en nom et comme procureur de hault et puissant seigneur François d'Aubeterre seigneur et baron dudit lieu et de Pauleon en la terre et seigneurie dudit lieu de Pauleon, encommencez a faire audit lieu du neufviesme jour de decembre lan mil cinq cens trente et ung. Lesquelz aquestz sont cy emples incorporez en la forme et maniere qui sensuyt »... Chacun des 21 actes est intégralement transcrit et signé par le notaire Vernaut, et commence par une initiale ornée d'arabesques à la plume ; les deux derniers actes sont signés du notaire André Blanchet, et le dernier, de 1564, signé également par Jacques Daussergues.

5. **Paul BARRAS** (1755-1829) homme politique, conventionnel (Var), membre du Directoire. P.S., Arras 30 floréal III (19 mai 1795) ; 1 page in-fol., en-tête *P. Barras, Représentant du Peuple, près la force armée, destinée à protéger la libre circulation des grains, et l'arrivée des subsistances de Paris*, VIGNETTE du Comité de Salut public, cachet cire rouge *Représentant du Peuple*. 200/250

« Le Citoyen RÉAL se rendra sur le champ a S^t Vallery en Somme pour y activer par tous les moyens possibles le depart pour Paris de tous les grains arrivés dans le port et destinés pour l'approvisionnement de Paris »...

6. **BASTILLE.** BREVET DE VAINQUEUR DE LA BASTILLE, 19 juin 1790 ; vélin oblong in-fol. en partie impr. à l'en-tête de l'*Assemblée Nationale*, riche encadrement gravé (dessiné par Nicolas et gravé par Delattre) avec la représentation de la prise de la Bastille, cachet de cire rouge (fragmentaire) et cachet sec sur papier (petite fente réparée au scotch au verso). 1 500/1 800

.../...



MAGNIFIQUE ET RARE BREVET.

Le brevet reproduit le texte du décret du 19 juin 1790 : « L'Assemblée Nationale, frappée d'une juste admiration pour l'héroïque intrépidité des Vainqueurs de la Bastille, et voulant donner, au nom de la Nation, un témoignage public à ceux qui ont exposé et sacrifié leur vie pour secouer le joug de l'esclavage, et rendre leur Patrie libre », décide de leur octroyer des armes, un habit, un brevet, etc.

Le présent brevet est décerné à Jean-François HÉBERT, né en 1751 à Caen. Il porte les signatures autographes de Charles LAMETH, président de l'Assemblée [depuis le 5 juillet 1791], du Président des Vainqueurs de la Bastille J.A. PANNETIER, des commissaires Cholat et Demarque Ducleaud, de Charles Ployer, secrétaire, ainsi que du Vainqueur Hébert.

7. **Jean-Baptiste BESSIÈRES** (1768-1813) maréchal d'Empire, duc d'Istrie. L.S. comme maréchal, Königsberg 12 juillet 1807, au colonel KRASINSKI ; 1 page in-4. 100/150

Recommandation au futur général, alors colonel du régiment de cheveau-légers polonais de la Garde impériale, en faveur de DZJEWANOWSKI, « frère de M^r Dzjewanowski, capitaine des cheveau-légers polonois de la Garde. Il a servi à mon état-major avec le grade de capitaine, depuis le premier décembre. Il desire se retirer du service et rentrer chez lui. Je vous prie de lui faire obtenir par le moyen de vos connoissances quelque emploi qui puisse le mettre à même d'être utile et de vivre honorablement. C'est un brave homme »...

8. **Jean-Baptiste BESSIÈRES**. P.S. comme « Maréchal de l'Empire Colonel Général de la Garde », Paris 20 janvier 1808 ; 1 page et demie grand in-fol. en partie impr., en-tête *Garde Impériale. Chasseurs à pied*. 100/150

Mémoire de proposition pour la solde de retraite pour motifs de santé en faveur de Nicolas MÉGRET, né en 1774, servant depuis 1793 : « *Ce Militaire* porte une inflexion malade et une mauvaise conformation du thorax et de la colonne vertébrale : est atteint d'un tremblement dans les membres : a des symptômes d'affection épileptique et une faiblesse générale résultat des fatigues de la Guerre »... Ont signé 9 membres du Conseil d'administration de son régiment, dont le général Jérôme SOULÈS, président, et le général Jean-Louis GROS, major-colonel du 1^{er} régiment de chasseurs à pied de la Garde ; visé par Chadelas, inspecteur aux revues de la Garde.

9. **Jean-Baptiste BESSIÈRES**. L.S. comme maréchal, Paris 18 février 1808, au ministre de la Guerre [Guillaume CLARKE] ; 1 page in-4. 100/150

Au sujet de « la destitution du grade de brigadier que le S^r Jacques François SALLÉ, vétéran de la Garde, occupait en germinal an 10 dans les Grenadiers à cheval. [...] ce brigadier fut destitué de son grade, le 17 germinal an 10, pour cause d'ivrognerie, et pour avoir laissé échapper un prisonnier confié à sa garde »...

ON JOINT une L.S. de Bessièrès père à M. de Beauvallon (Versailles 18 avril 1786), et une lettre de la duchesse d'Istrie.

10. **Alexandre BESSON** (1758-1826) conventionnel (Doubs). L.S. avec post-scriptum autographe, Salins 10 frimaire III (30 novembre 1794), au Comité de Salut public ; 2 pages gr. in-fol., en-tête *Alexandre Besson. Représentant du Peuple, dans les Départemens du Jura, de la Haute-Marne et...*, petite vignette républicaine. 150/200

« Le District de Dieuze se trouve dégarni de chevaux par les pertes que les cultivateurs ont éprouvées dans les convois qu'ils ont faits aux armées ; un grand nombre a été pris par l'ennemi et le surplus a péri de fatigue. Il a été accordé, il est vrai, et conformément à la loi, des dédommagemens pour ces pertes, mais ils n'ont pas produit l'effet que la Convention vouloit procurer parce que l'espèce manque [...] les cultivateurs m'ont demandés à déffaut de chevaux dans le pays, que j'autorise qu'il soit acheté en Suisse les jumens dont ils peuvent avoir besoin »... Ne pas favoriser cette opération, « c'étoit arrêter non seulement les travaux de l'agriculture, mais exposer encore le transport des bois dans les salines, à manquer »... Outre le secours porté à l'agriculture, la mesure pourrait faire « succéder une bonne race de chevaux à celle des petits »... [*Bulletin Charavay* n° 33840.]

11. **Claude-Charles, chevalier de BROTTES, comte de Tournay** (1713-1793) grand bailli de Gex. L.A.S. « Br. D. T. » (Brottes de Tournay), Neuville 11 octobre 1761, à Jean-Charles GIROD, châtelain royal de Gex ; 2 pages petit in-4, adresse avec cachet de cire rouge aux armes. 150/200

Il transmet la copie (jointe) d'une lettre de TRUDAINE (Intendant des Finances, et directeur des Ponts et chaussées) dont le souhait de voir conclure leur affaire « ne laisse plus de doute sur la réussite, qui me causera une joye complete, bien content de ce que mon frere et moy seront enfin venu a bout de luy faire gouter ce projet. Le bien que je mattend qu'il produira sera que l'on aura lieu de nous en sçavoir longtems bon gré. [...] Je vous avoue que je desire bien estre

en état d'aller au pays de Gex l'année prochaine pour les assemblées et que j'aurai un grand plaisir à le voir jouir de sa liberté et d'y avoir contribué »... ON JOINT une lettre dictée, Dijon 18 avril 1761, au même, au sujet d'une négociation pour un marché avec VOLTAIRE et Mme Denis, et les affaires du pays de Gex (2 p. in-4, adr.).

12. **Guillaume BRUNE** (1763-1815) maréchal de France. L.S., Q.G. de Milan 3 vendémiaire VII (24 septembre 1798), au Directoire Cisalpin ; 1 page in-fol., en-tête *Armée d'Italie. Brune, Général en Chef*, belle VIGNETTE gravée par Weselberg (Boppe & Bonnet p. 84). 120/150

« Le Ministre Borgese se plaint, Citoyens Directeurs, de ce que l'administrateur des finances de Ferrare prétend exiger le paiement du droit, dit *del contratto* pour des bleds destinés aux troupes françaises en Piémont »...

13. **BULLE PAPALE. Fabio Chigi, ALEXANDRE VII** (1599-1667) Pape. BULLE manuscrite, Rome à Sainte-Marie Majeure 9 décembre 1668 ; vélin oblong in-fol., letrines ornées de motifs floraux, sceau en plomb pendant sur cordelette, signature de chancellerie sur le repli ; en latin (encadrée). 250/300

Bénéfice ecclésiastique dépendant de l'ordre de Saint Benoît et de la congrégation de Saint Maur, donné à Charles-François de LA VIEUVILLE (1625-1675), évêque de Rennes.

14. **CHARLES VIII** (1470-1498) Roi de France. L.S., Laval 30 septembre [1487], au capitaine Philippe DU MOULIN ; contresignée par le secrétaire royal Jean Damont ; 1 page oblong in-8, adresse au verso (portrait joint). 1 500/2 000

« Nostre ame et feal nous envoions presentement par dela noz amez et feaulx conseillers et maistres de nostre hostel Anthoine de Foudras et Guiot DUCHESNAY et leur avons donné charge vous dire aucunes choses. Si les veuillez croire de ce quilz vous diront de par nous comme nostre propre personne et quil ny ait faulte »... [*Bulletin Charavay* n° 38248.]

15. **Aimée de Franquetot de COIGNY** (1769-1820). 5 L.A.S. et 4 L.A., [1799-1814], à Maillia GARAT ; 15 pages in-4 ou in-8, plusieurs adresses 2 000/2 500

BELLE ET RARE CORRESPONDANCE AMOUREUSE DE CELLE QUI FUT « LA JEUNE CAPTIVE » D'ANDRÉ CHÉNIER, ET QUI « ENLEVA » MAILLIA GARAT À SOPHIE DE CONDORCET. [Jacques-Joseph GARAT, dit Maillia Garat (1767-1839), neveu du ministre de la Justice et frère du célèbre chanteur, devint en 1799 membre du Tribunal ; grand séducteur, il eut de nombreuses conquêtes féminines.]

— « Bonjour tout ce que j'aime ! Tu dors ! Je meurs d'envie d'ouvrir ta porte et tes rideaux de me précipiter dans ton lit et de t'y embrasser jusqu'à mourir »... Mais elle doit partir. « Tendre ami ! Songe au bonheur que tu m'as donné ! parce que c'est un gage doux et sacré pour notre avenir et promets moi de me tuer avant de rompre la chaîne adorée qui nous unit ! »... — ...« Au moment où ton homme a frappé à la porte, j'étais dans un accès d'inquiétude et de malheur que toi seul fais guérir et donner, je finissais la lettre la plus extravagante et je pleurois comme une folle »... Elle va chercher un logement... — Voyage à Mareuil. « En te quittant cher ami j'ai perdu mon talisman de bonheur »... Évocation des paysages traversés, de la douce image de son « Mailliaimé » et de « la ferveur voluptueuse de l'amour que tu inspire »... — *Mareuil* 22 ...« Qu'il me tarde d'être près de toi ! de t'embrasser, de faire tous nos petits détails de ménage de lire, de causer, de promener, de dormir ensemble et de nous réveiller près l'un de l'autre ! Mon doux petit, n'oublie pas tout cela, que ton cœur te serve de mémoire »... — Elle expose en détail sa situation financière difficile. Elle écrit à l'Empereur et à l'Impératrice ; TALLEYRAND présentera sa requête. Elle va tenter de dégager dix mille francs qu'elle enverra à Garat à Bordeaux. Elle a vu Benjamin CONSTANT... — Pittoresque récit de son voyage de retour de Bordeaux à Paris, émaillé d'un incident causé par un espion que deux soldats ont voulu jeter à bas de la diligence... — En novembre 1811, elle invite Garat à faire agir son oncle pour lui trouver une situation plus convenable... — *Chenoise* 3 juin 1814. Elle jouit du calme de la campagne et évoque la mort de l'Impératrice JOSÉPHINE « qui n'a jamais fait de mal et même a fait un peu de bien dans un tems où l'une et l'autre de ces choses étoit difficile »... (Au verso de cette dernière lettre, longue note assez crue de ROUSSELIN DE SAINT-ALBIN sur Aimée de Coigny).

ON JOINT une lettre de femme à Garat ; et une pièce avec la griffe de Joseph-Dominique Garat (Paris 3 juin 1793). *Ancienne collection Robert GÉRARD* (19-20 juin 1996, n° 24).

16. **COLETTE** (1873-1954). L.A.S., Hôtel « Château d'Alizay » (Eure), [à Lucie DELARUE-MARDRUS] ; 2 pages in-4. 300/400

« À quoi penserais-je, à qui penserais-je dans ce pays, sinon à toi ? À Paris, je n'ai même pas répondu au précieux cadeau que tu m'as fait ? À Paris je ne vaudrais rien. Ici, nous sommes venus parce que GOUDEKET avait à travailler pour *Paris-Soir*, et qu'il me fallait finir une nouvelle longue, horreur ! Tes vers, verts, libres (les derniers) sont faits pour toi, non contents d'être faits par toi. Un mot "séant" ne remplace pas un mot gras. Donc, employons le mot gras, qui est souvent beau, et qui est au rythme, parfois, comme une goutte d'huile sur un engrenage »... Elle admire avec effusion

.../...

la Normandie de ces dix jours : « Que c'est beau, une verdure si profonde. Deux, trois, quatre châteaux à la file sont blancs, rouges, carrés et emmerdants, mais vient un cinquième qui n'est que folie, conception de Robida. Tu vois, je fais mon apprentissage. Mais je n'ai pas vu grand'chose, le nez sur ce papier bleu »...

17. **Salvador DALI** (1904-1989). P.A.S. avec CROQUIS, *New York* 1946 ; 1 page oblong in-4, en-tête *The St-Regis*. 700/1 000

SUR SON PROJET AVORTÉ DE DESSIN ANIMÉ AVEC WALT DISNEY, *DESTINO*.

« Film Disney Dali collaboration. Nom *DESTINO* – nouvelle invention Daliniene consistant en une totale *fusion de photographie* et dessin. Illustrations de Don Quijote Benvenuto Chelini Mac Bet et *Les Essais de Michel de Montaigne*. Aussi monographie monumentale des peintures de Dali pour le proche Noël (pas de mission spéciale extraordinaire à propos des marionnettes du théâtre de la mode française). *Bon Jour !* »...

Au milieu de la page, petit DESSIN à l'encre d'une sorte de nœud rayonnant.

18. **DÉSIRÉE CLARY** (1777-1860) épouse de Bernadotte, Reine de Suède. 3 L.A.S. et 5 L.S. dont une avec compliments autographes, Stockholm et Drottningholm 1824-1859, au général François ANTHOINE DE SAINT-JOSEPH ; 16 pages in-4 ou in-8, une enveloppe avec cachet de cire noire aux armes. 800/1 000

CORRESPONDANCE À SON NEVEU. 25 mai 1824. Elle félicite son « cher baron et neveu » sur son nouveau grade (sous-aide major général de la Garde royale) : « tu sers d'une manière plus agréable étant plus rapproché de tes souverains et de ta famille » ; elle le remercie de ses compliments sur les siens : « Tu ne reconnoitrais plus le bel Oscar ni la Suède qui est tout à fait embellie. La société y est charmante et l'accueil qu'on m'y a fait sera toujours gravé dans ma mémoire et dans mon cœur »... 23 juillet 1826. Félicitations pour la naissance d'un enfant ; soucis pour la douleur de la « pauvre et bonne Honore »... 12 octobre 1827. Bonnes nouvelles des princes, et satisfaction de son voyage : « La Suède mérite d'être vue »... 15 novembre 1830. Approbation du mariage d'une petite-nièce : « Combien j'ai bénie le Ciel qu'elle ne fût plus à Bruxelles, quelles horreurs s'est passé dans cette belle ville »... 18 janvier 1853. Sur la naissance d'un prince, la santé d'Oscar I^{er}, celle de la Princesse Royale et de la princesse Eugénie... 7 avril 1854. Remerciements au nom du Roi, sa famille et elle-même, de la sympathie manifestée lors de leur perte si cruelle... 25 octobre 1855. Nouvelles rassurantes des suites du « cruel accident dont j'ai été la victime »... 27 juillet 1859. Remerciements de s'être associé à « l'immense et éternelle douleur dans laquelle je me trouve si cruellement plongée » [mort de son fils, Oscar I^{er}]... ON JOINT une dépêche de la Légation de Suède et Norvège annonçant son décès, 18 décembre 1860.

19. **DIVERS**. 13 documents manuscrits, XVII^e-XIX^e siècle ; 4 sur vélin, cachets fiscaux. 80/100

Acquêt par Jean Genthon, marchand bourgeois, de deux maisons à la place de la Platière à Lyon, vendues par les administrateurs de l'Hôtel-Dieu, et description de ces deux maisons (Lyon 1692). Décret volontaire de vente de deux maisons rues de Seine et de Bussy (Paris 1743). Procès-verbal d'inspection pour la reconstruction d'une maison rue des Marais faubourg Saint-Germain (1779). Ratification royale d'acquisition d'une maison à Nevers (1790). Lettre d'envoi d'un arrêté du maire de Chartres relatif à la location d'un terrain (1804). Etc.

20. **DIVERS**. 6 lettres ou pièces, 1696-1861. 200/250

Brevet d'enregistrement des armoiries d'Adrian Reynaud, lieutenant au bailliage de Graizivaudan, signé par Charles d'HOZIER, Garde de l'Armorial général de France (1698, vélin in-4 avec armes peintes). *Loi relative à l'organisation du Corps royal de l'Artillerie* (1790). Invitation imprimée à dîner chez le Premier consul, adressée au sénateur Clément de Ris (1801). Charles POUGENS (L.S. à son en-tête, 1812). *Armée impériale d'Aragon* : ordre de l'Armée du maréchal Suchet (impr., Valence 1813). Maréchale DAVOUR, princesse d'Eckmühl (L.A.S. recommandant au maréchal Vaillant plusieurs protégés, dont un petit-fils du maréchal prince Poniatowski, 1861).

21. **FACTURES**. 9 P.S., *Paris* 1772-1786 ; 1 page in-4 chaque à en-tête imprimé, 3 belles VIGNETTES. 250/300

À la Ville d'Alais (Bossu, marchand de soies), À la Barbe d'or (2, Barbier, marchand d'étoffes de soie, d'or et d'argent), À la Levrette (Fontaine, marchand de selles, brides, harnais, équipages d'écurie et tout ce qui concerne la chasse), À la Pomme d'or (Quatremère, marchand drapier), À la Tête noire (Raymond, fabricant de galons, boutons, épaulettes, grande vignette), À l'Image Notre Dame (Jollivet, papetier ordinaire du Roi, grande et belle vignette), Aux Armes de la ville (Cahours le jeune, marchand bonnetier), À la Perle (Lemaire, marchand de draps et étoffes).

22. **FACTURES**. 5 P.S., *Paris* 1789-1805 ; in-4 ou in-8, en-têtes imprimés. 150/200

À la Barbe d'or (Bisson, marchand de draps), Au Nom de Jésus (Mlle Collardeau, marchande lingère), À la Reine d'Espagne (Touillet, marchand pelletier-fourreur), Aux Armes d'Angleterre (Bourse, bonnetier et fabricant de bas) ; Au Cabas d'or (Yvelin, magasin de soies, cotons, laines, etc.).

23. **FACTURES.** 7 pièces, dont 2 signées, *Paris* ou *Aix* 1828-1836 ; formats divers, en-têtes impr., une vignette.
200/250

Au Coq-faisan d'or (Havard Beurieux, marchand grainier, fleuriste, pépiniériste, botaniste, entrepreneur et architecte de jardins), *Jean-Marie Farina* (fabrique d'eau de Cologne et de parfumeries), *L. Hyon* (marchand orfèvre, horloger, bijoutier), *Manufacture royale de tapis veloutés [...] de Rogier* (breveté de S.A.R. la Dauphine et du duc d'Orléans, pour le prince de Joinville, juillet 1830), *À la Mule blanche* (Roure frères, commissionnaires chargeurs), *Fabrique de Plaqué de Barthélemy* (fournisseur de S.A.S. Mgr le prince de Hohenlohe), *Chantier Durand* (bois de construction et à brûler, très jolie vignette).

24. **[Jean-Louis GIROD DE L'AIN (1753-1839) magistrat et homme politique].** L.A.S., 4 septembre 1830 (3 pages et demie in-4) ; et 10 lettres à lui adressées, 1800-1820. 300/400

Longue lettre à ses chers compatriotes, les priant, « au nom de l'arrondissement de Gex, de faire écarter des fonctions publiques, les ennemis du nouveau gouvernement ». Il réclame « une épuration » : il est temps qu'ils soient « délivrés des créatures de Mrs Dadon, Laboulaye, Divonne et ayant été maire de la ville de Gex pendant 10 ans avant et depuis 1789 ; ayant de suite été député du département de l'Ain, pendant 14 ans, au conseil des Anciens, à celui des 500, au Corps législatif et à la Chambre des Députés, étant d'ailleurs, par ma position et mon caractère, étranger à l'esprit de coterie et aux considérations particulières d'intérêt ou d'affection [...], je crois en conséquence avoir droit à la confiance du gouvernement pour l'indication des changements, que l'établissement d'un nouvel ordre de choses nécessite »... Il parle du sous-préfet Chossat de Saint-Sulpice, nommé par le ministère Martignac grâce au fils de Girod, et de sa conduite depuis les dernières élections ; des magistrats, tous créatures de M. Dadon (le substitut est « tout à fait méprisé ») ; des juges de paix et du receveur (M. Boisson « doit être révoqué – c'est un délateur de profession, un des plus ardents contrerévolution^s », et membre de « l'association connue sous le nom de *bande noire*, il est généralement haï et méprisé ») ; et enfin du directeur de la poste aux lettres à Ferney, ancien chef vendéen, chevalier de Saint-Louis « de la fournée de 1814 »...

Lettres à lui adressées par Jean-Jacques Régis CAMBACÉRÈS (condoléances lors de la mort de son fils Louis-Marc, 1807), Jean-Antoine CHAPTAL (il fera connaître au Premier consul son vœu de nommer Fabry préfet de l'Ain, 1802), Emmanuel CRÉTET (2, dont une sur la délimitation d'une frontière du pays de Gex, 1805), Louis de FONTANES (2, 1806 et s.d.), Joseph-Marie de GERANDO (annonce de l'admission de Girod dans la Société d'encouragement pour l'Industrie nationale, avec jolie vignette, 1804), Antoine comte ROY (1820)... ON JOINT un billet autogr., un extrait de décès, et un portrait.

25. **[Amédée GIROD DE L'AIN (1781-1847) magistrat et homme politique, il fut député, préfet de police, ministre et président du Conseil d'État].** Environ 130 lettres ou pièces, la plupart L.A.S. à lui adressées, avec qqs minutes autographes de réponse, 1820-1847. 300/400

Robert Adair (2), Alexandre Allent, Benjamin Appert, Clara Arago (et réponse), Jean-Pierre-Joseph d'Arcet, Joseph-Antoine Balleidier (2, et réponse), comte de Bauffremont, Gustave de Beaumont, Toussaint-Joseph Borély, Ernest Bourlon, James Silk Buckingham, Léon de Bussierre, Jean-Louis Calmon (2), Franck Carré, Adolphe Chambolle, Hippolyte de Chateaugiron, Charles-Louis Clément, Louis-Marie Debelleye (4), Jean-Baptiste Dumas (2), Charles-Guillaume Étienne, Paul-Félix Ferri-Pisani, Charles Gauguier, Honoré Gazan, Athanaze Germain, Augustin Giraud (et réponse), son père Gabriel Girod de l'Ain (1834), Jean-Baptiste Grod de Thoiry (3), Théodore Gréterin, Achille Guilhem, Charles-Jean Harel, Léonor Havin, baron de Heeckeren, Antoine Hély d'Oissel, baron d'Ideville, Eugène Janvier, Hippolyte Jayr (3), Charles Laffitte, Gabriel-Jacques Laisné de Villévêque, Théodore Lameth (4), Denis Larabit, Léopold Le Hon (2), Louis-Honoré-Félix Le Peletier d'Aunay, Alexandre Leriche de Cheveigné, Armand-Jacques Lherbette, Joseph Lingay, Napoléon comte de Luçay, Paulin Madier de Montjau, François Mauguin (3), Jean-Jacques Meynard, maréchal Mortier, Antoine Passy (2), Pierre-Ambroise Plougoulm, Claude Pouillet, Ferdinand dal Pozzo, Laurence Quine, Anthelme Richerand (2), Théodore de Rumigny, Alexandre de Saint-Albin, Louis-Charles Sapey, Alexandre comte de Saint-Roman, Édouard Servan de Sugny, Édouard Vandal, Alexis Villaret de Joyeuse (plus réponse), Jean-Jacques Virey (2), Léontine Volnys, etc.

ON JOINT un registre de mandats de paiement de Fonds secrets de Police, dont un signé et annulé, avec talons attestant des paiements pour « service secret » (août-octobre 1830, en grande partie vierge) ; 2 cahiers de coupures de presse, etc.

26. **Félix GIROD DE L'AIN (1789-1874) général et homme politique.** MANUSCRIT avec corrections autographes, *Supplément contenant quelques détails sur les journées de février 1848*, et plus de 20 lettres ou pièces à lui adressées ou le concernant. 1 000/1 200

* *Supplément contenant quelques détails sur les journées de février 1848* (39 pages oblong in-8), pour faire suite à *Dix ans de mes souvenirs militaires, 1805-1815* (1873). [L'essentiel de ce récit fut publié dans *La Revue hebdomadaire* du 18 février 1911, pp. 367-383.] ...« je me fis honneur de ne jamais me séparer du parti de l'ordre, dans les rangs duquel

.../...

je n'occupais d'ailleurs qu'une modeste place, la vie des camps m'ayant mal préparé aux tournois de la Tribune »... Souvenirs de LAMARTINE, GUIZOT, CRÉMIEUX, duc de Nemours, BUGEAUD, les républicains à la Chambre, l'échec d'une tentative de faire proclamer la régence, la nomination du gouvernement provisoire, la fuite des gardes municipaux ; analyse des erreurs militaires...

* 5 L.A.S. à son frère Amédée, 1832-1833, au sujet de la réunion de leurs ménages dans l'hôtel Molé : propositions de répartition des pièces (avec plan), sur les dépenses de ménage et la « part contributive »... ; et 1852, à sa belle-sœur Émilie, nouvelles familiales.

* 6 lettres le concernant, 1808-1820 : le colonel (et futur général) Claude MEUNIER (2, à Jean-Louis Girod de l'Ain, père de Félix), le général Joseph DESSAIX (2, au lendemain de l'affaire « très chaude et très glorieuse » de Mohilow, au même) ; Jean-Louis GIROD DE L'AIN (au général Curial, dont Félix fut l'aide de camp) ; le général vicomte de FOISSAC LA TOUR (à Lafayette).

* 6 lettres à lui adressées, 1830-1873. Pétition de citoyens de l'arrondissement de Gex (1830), convocations à la Chambre de Louis-Philippe (secr., contresignées par Thiers ou Gasparin, 1835-1836), Léonard Léonce Rochon de La Peyrouse (1850), général François-Charles Du Barail (ministre de la Guerre, 1873), Hippolyte Jayr (éloge des *Souvenirs militaires* du général).

* Plus divers documents : extraits de naissance, baptême et décès ; extrait des registres de la mairie de Gex relatif à sa proposition de saluer le duc d'Angoulême (juillet 1816) ; L.A.S. de son gendre, Henri SAINTE-CLAIRE DEVILLE et une de Charles SAINTE-CLAIRE DEVILLE (on joint *Éloges historiques de Charles et Henri Sainte-Claire-Deville* par J.-B. Dumas) ; 6 lettres adressées à son fils Édouard (Ed. Bocher, Gabriel Delessert, Lacave-Laplagne...).

27. **GRANDE ARMÉE.** P.S. par Hugues MARET, secrétaire d'État, et par le ministre de la Guerre Alexandre BERTHIER, Q.G. d'Elchingen 27 vendémiaire XIV (19 octobre 1805) ; 4 pages in-fol., en-tête *Extrait des Minutes de la Secrétairerie d'Etat*. 200/250

DÉCRET IMPÉRIAL SUR LA CRÉATION DU CORPS DE GUIDES DE LA GRANDE ARMÉE, en 15 articles « Art. 1^{er}. Il sera formé à la grande armée deux escadrons de Guides. Art. 2. Les fonctions de ces guides seront de porter les ordres des Etats majors et d'être envoyés en ordonnance auprès des généraux »... Suivent des précisions sur la composition des escadrons et des compagnies, et l'exigence « d'officiers réformés, nés dans les départemens du Haut et du Bas-Rhin. On y admettra aussi les officiers réformés des autres departemens qui parleront très bien la langue allemande »... Traitement des officiers, solde des officiers en activité dans l'État-major, tâches, uniformes... « Art. 13. Ces deux escadrons seront organisés à Strasbourg par le maréchal Kellerman »...

28. **HENRI IV (1553-1610).** L.A.S., Fontainebleau 27 mars [1605], à SULLY, « mon cousin le marquis de Rosny » ; 1 page in-4, adresse. 3 000/3 500

BELLE LETTRE À SULLY SUR LES FINANCES DE LA FRANCE.

« Mon cousin, ceux quy mavoyent dernyeremant fet parler pour avoyr un arrest touchant les quars denyers duquel je vous anvoye la copye mont fet offre de la somme de quarante mylle escus & que je leur feysse bayller ledyt arrest & dautant que cest une afere quy ymporte je la vous ranvoye pour la fere juger an mon conseyl afyn que sy elle y est trouvée juste comme je la croy vous ne la neglygyès & la facyès reusyr an tyrant le plus que vous pourrés pour le byen de mes aferes et cervyce quy vous est assès recommandé cest pourquoy je ne vous an dyray davantage pour pryer Dieu vous avoyr mon cousin an sa saynte et dygne garde »...

Au dos, note autographe de SULLY résumant la lettre : « Le roy du 27 mars pour la recherche du quart denier ».

29. **[HENRIETTE D'ANGLETERRE (1644-1670) « MADAME »,** fille de Charles I^{er} d'Angleterre et d'Écosse et d'Henriette-Marie de France ; petite-fille d'Henri IV et belle-sœur de Louis XIV, épouse de Monsieur Philippe duc d'Orléans ; Bossuet composa pour elle une *Oraison funèbre* célèbre]. **Nicolas FEUILLET (1622-1693)** chanoine de Saint-Cloud, prédicateur et théologien. MANUSCRIT autographe, *Mort Chrestienne de Madame la Duchesse d'Orleans le 30^e de Juin 1670* ; cahier de 5 pages et demie in-4 (légères rousseurs). 1 000/1 500

RÉCIT DE L'AGONIE ET LA MORT D'HENRIETTE D'ANGLETERRE, PAR CELUI QUI LUI DONNA LES DERNIERS SACREMENTS. Alitée le dimanche soir, 29 juin, Madame se fait aussitôt confesser, et peu après l'abbé Feuillet ordonne des prières dans son chapitre et se rend au château. La malade ne lui dit rien, mais le rappelle quelques heures plus tard : « Vous voyés M^r Feuillet en quel estat je suis reduite. En un estat dangereus, luy repondis-je, Mad^e vous confesserez maintenant qu'il y a un Dieu, que vous avés tres peu connu pendant votre vie [...] ; je ne doute point que vous ne vous soiés confessée d'avoir tant de fois violé les voeus de vôtre batesme : non me dit-elle, je ne m'en suis confessée, et on ne m'a jamais dit qu'il le falloît fere. Quoy Mad^e si vous aviés fait un contract avec un particulier, et que vous n'en eussiés gardé aucune clause, ne croiriés vous point avoir mal fait. Helas oui. Celuy-cy Mad^e est un contract que vous avés fait avec Dieu, il a esté scelé du sang de J.C. Les Anges et votre conscience vous vont rep^{nter} au Jugem^t de Dieu cette promesse, et ce sera sur cela que vous serés jugée, Madame, vous n'avez jamais sceu la Religion Chrestienne. Ah mon Dieu, que feray-

.../...

mon cousin, ceux qui mangent de myeremant fet pour
pour auoir un arrest touchant les quars de myers &
duquel ie vous auoie la copie mort fet offe de
la somme de quarante mille escus & que ie leur &
feyssse bayller ledyt arrest & dautant que cest &
une afere qui ymporte fe la vous rauoie pour
la fere fuzer au mon conseil a fin que sy elle y &
est trouuee fuste come ie la croy uois ne la negly-
gies & la fagies reussir au tyrant le plus que vous
paures pour le byen de mes aferes & ceruyce &
qui vous est assés recomandé cest pourquoy ie ne
vous au dyray dauantage pour prier dieu vous
auoir mon cousin au sa sainte & dygne garde
ce xxvii^{me} mars à fontenelleau &

Jemy

je donc, je voy bien que mes confessions et mes communions n'ont rien valu. Il est vray, Mad^e que vôtre vie n'a esté que peché, il faut employer le peu de temps qu'il vous reste a fere penitance. Montrés moy donc commandant il faut que je fasse, confessés moy »... L'abbé la confesse alors, et lui fait entendre « un langage que l'on n'entend point dans le monde » : « je luy dis, humiliés vous, Mad^e, [...] vous n'estes qu'une miserable pecheresse, qu'un vermisseau de terre, qui va tomber, et qui se cassera, et de toute cette grandeur il n'en restera aucune trace. [...] Elle demanda la croix dont la Reyne Mere s'estoit servie a la mort, elle la baisa fort humblement »... Et Feuillet l'exhorte à s'anéantir devant « ce Dieu terrible et misericordieux »... Suivent une saignée et l'extrême onction, et alors qu'elle agonise, l'abbé rappelle les péchés qu'elle a commis par de mauvaises pensées, des « regards illicites », l'écoute de médisances, « les ardeurs de la concupiscence » et de mauvaises actions : « vous voila sur le champ de bataille, vous avés en teste de puissans ennemis, il faut combattre aydée de la grace de J.C. et il faut vaincre »... Ses souffrances augmentant, il l'encourage à appeler de plus « sensibles douleurs », comme Saint Augustin, et de dire : « que le pus et l'ordure coule dans la moëlle de mes os, que les vers grouillent dans mon sein, pourvû mon Dieu que je vous aime c'est assés »... Enfin, M. de Condom [BOSSUET] arriva, se prosterna, et « fit une priere, qui me charma »... Bossuet étant sorti prendre l'air, elle sentit venir la mort, et Feuillet lui dit : « Hé bien Mad^e n'estes vous pas bien heureuse d'avoir accompli en si peu de temps vôtre course, apres un si petit combat, vous allés ramporter de grandes recompenses. Mons^r de Condom arriva, mais elle ne parloit plus [...] et en deux ou trois instans, elle randit son ame a Dieu. Je le prie qu'il luy fasse misericorde et vous conjure de prier Dieu pour le repos de son ame. »

Anciennes collections Ch.-L. FIÈRE, « bibliophile dauphinois » (III, 14-16 novembre 1938, n° 557), puis Marcel PLANTEVIGNES (8 mars 1977, n° 180).

30. **HORTENSE DE BEAUHARNAIS** (1783-1837) fille de Joséphine de Beauharnais, femme de Louis Bonaparte, Reine de Hollande et mère de Napoléon III. L.A.S. « Hortense duchesse de Saint-Leu », 29 novembre 1815, [à Louis FABRY fils, sous-préfet de Gex] ; demi-page in-8. 400/500

« Monsieur le sous préfet, le lieu de ma résidence est fixé par le gouvernement français et par les puissances alliées, je m'y rends par la Suisse munie de passeports en règle, et je parts demain à neuf heures du matin pour aller coucher à Lausanne. Je serois déjà partie sans les accidents arrivés à ma voiture »...

31. **Jean-Baptiste KLEBER** (1753-1800) général. L.A.S., Belfort 6 avril 1786, à M. TOURNÉ, « Bourgmaitre regnant », à Thann ; 2 pages in-4, adresse avec cachet de cire rouge (brisé). 500/700

SUR L'ACTIVITÉ D'ARCHITECTE DU FUTUR GÉNÉRAL DE LA RÉVOLUTION. [Kleber fournira les plans du nouvel hôpital Saint-Erhard de Thann en 1787 ; la construction en commencera en 1788, année où Kleber devient architecte de la ville.]

Il a reçu sa lettre indiquant que les magistrats « desireraient voir une de mes premieres esquises de l'hopital qu'ils se proposent de faire construire sur l'emplacement du château de feu M. de Marsilly. – [...] le peu de zèle, d'energie et d'union que j'ai cru remarquer dans ces M^{rs} pour favoriser cet etablissement, m'avait entierement decouragé de m'en occuper ; et j'ai cru dès lors aussi, devoir demander une instruction et des ordres positives à M^{re} l'Intendant sur cette affaire. J'en reçu une lettre que j'aurai l'honneur de vous communiquer ainsi qu'à M^{rs} du Magistrat assemblé dans une quinzaine de jours au plus tard ou je compte me rendre à Thann. Il s'agira alors, de constater par procès verbal la délibération sur les moyens les plus convenables qui me seront indiqué et que je serai a meme d'apercevoir pour eriger l'etablissement »... Afin de les faire taxer par l'Intendant, il prie de remettre au porteur « les differens plans et devis que j'ai faits pour divers objets de décoration de votre Eglise collégiale »...

ON JOINT une L.A.S. de son demi-frère BURGER, au même, pour réclamer le règlement du mémoire (Belfort 25 décembre 1787) ; et une L.A.S. d'A. BRUAT à son frère avocat à Colmar, évoquant des fiançailles rompues de Kleber (Grandvillars 15 février 1789).

32. **Marie-Madeleine Pioche de La Vergne, Madame de LA FAYETTE** (1634-1693) femme de lettres, auteur de *La Princesse de Clèves*. L.A., [Espinasse] 27 février [1657, à Gilles MÉNAGE] ; 2 pages in-4 (quelques légers défauts, et 4 petites corrections anciennes ; copie ancienne jointe). 2 000/2 500

BELLE LETTRE LITTÉRAIRE, ÉVOQUANT SA COLLABORATION AVEC MÉNAGE, UN ROMAN DE MADemoiselle de SCUDÉRY, ET LA MARQUISE DE SÉVIGNÉ.

« Il y avoit longtemps que vous ne m'avies escrit une lettre si lettre que la dernière que j'ay receue de vous ; toutes les autres ne sont quasi que des mémoires des nouvelles du monde ; mais dans celle cy vous me parlés de vous et de vos œuvres : je suis comme jalouse qu'elles s'advansent si fort en mon absence, et j'ay dans la teste que quelqu'un vous aide au lieu de moy : mandés moy sincèrement ce quy en est ; et au moins si je ne suis celle quy vous aide, que je sache quy elle est. Je ne sçaurois m'imaginer que vous travailliés sans secours, et quand je repasse toutes vos œuvres et que je considère qu'il n'y en a pas une ou quelque belle n'ait part, j'ay peine à comprendre que vous travailliés presentement en l'air »... Il lui a promis le roman de Madeleine de SCUDÉRY, *Clélie*. « Je m'estonne que M^e de SÉVIGNÉ y soit si peu cognoissable que vous ayés eu peine à la cognoistre. Je gagerois toutes choses que je devine la raison quy vous la fait mecognoistre mais je ne vous la dirai pas pour quoy que [ce] soit. Un gentilhomme de mes amis ma donné

cc. 11

ce 27^{me} fevrier

Il y auroit contemps que vous ne m'aussiez
 écrit une si bonne si belle que la dernière
 que j'ay reçue de vous. toutes les autres ne
 sont quasi que des mémoires des nouvelles du
 monde; mais dans celle cy vous me parlez de
 vous et de vos oeuvres: et ~~elle~~ ^{elle} me fait comme
 jalouse quelles ^{s'occupent} ~~s'occupent~~ si fort en mon
 absence, et j'ay dans la tête que quelque bon vous
 aide au lieu de moy: mandez moy incidemment
 ce qu'il en est; et m'en si ce n'est celle qui
 vous aide, que je sache qu'elle est: et
 ne saurai m'imaginer que vous travailliez
 sans secours, et quand je repense toutes vos
 oeuvres et que je considère qu'il n'y en a pas une
 ou quelque belle n'ait part, j'ay peine à comprendre
 que vous travailliez présentement en l'air.
 et vous de recevoir une de vos lettres ^{ou vous...} ~~en vous~~

un petit mémoire pour scavoir des nouvelles dun frère qu'il a qu'y a esté au service du Roy de Suède. Je vous envoie ce mémoire afin que vous le fassiez voir à M^r le Comte Tost lequel peut estre en pourra scavoir des nouvelles, ou en apprendre s'il veut prendre la peine de s'en enquerir. Adieu. J'ay presentement une migraine horrible, et une douzaine d'autres maux aussi douloureux, mais plus dangereux. »

33. **Joseph-Jérôme Lefrançois de LALANDE** (1732-1807) astronome. NOTES autographes, 1773-1806 ; 32 pages in-8, in-12 ou in-16 (quelques notes au crayon). 1 000/1 500

BEL ENSEMBLE DE NOTES DE VOYAGES ET DE NOTES SCIENTIFIQUES, certaines au dos de cartes à jouer.

« Provins 10 aoust 1773 » : sur les tanneries et le couvent des génovéfains... – « Citeaux aoust 1773 » : notes bibliographiques, chronologiques, onomastiques relatives à l'abbaye ; liste d'objets conservés au trésor ; « M. de BUFFON est à Dijon le 10 aoust pour un procès d'injures contre M. Mandonet de Montbard. Il a lu à l'academie ses

.../...

Époques de la nature »... – Clairvaux 22 août 1774 : bâtiments, abbé, logis des dames, tombeaux, trésor... – Sous une épigraphe tirée de Voltaire (« À tous les cœurs bien nés que la patrie est chère »), notes sur son retour à Bourg, 1781 : bords de la Seine, « plaines chéries de la Bresse », Mâcon, etc. « J'entre enfin dans cette ville que huit mille habitants ne peuvent rendre importante, mais que la gloire des lettres rendra toujours célèbre qui a fourni des hommes distingués à toutes les sciences et aux académies les plus célèbres aux tribunaux et aux armées »... – Autun : liste de monuments et de sites, éléments bibliographiques. – « Montgeron 27 août 1799 » : château, fermes, agréments naturels... – Château de Chantilly : « M. Toussaint valet de chambre de M. le prince de Condé m'a fait voir avec beaucoup de complaisance le château, le cabinet d'hist. naturelle et le pavillon de l'île d'amour ; la galerie des conquêtes du grand Condé dont le 3^e tableau à droite est la belle allégorie de l'histoire qui arrache les feuillets : la renommée tient le *quantuus panibut* et le prince arrache à la victoire la trompette chargée de banderoles des exploits de 1651-56 faites au service d'Espagne contre la France »... – Notes scientifiques : un oursin pétrifié du cabinet de MM. de Lucques à Genève ; le thermomètre « naturel » de M. Lesage ; les œuvres d'histoire naturelle et de philosophie de Charles BONNET ; une « machine à élever les eaux construite par M. Marris » (croquis) ; une montagne de Gex... – Liste de correspondants, notes sur Beauharnais, Bonaparte, le mathématicien Vito Caravelli, etc., [après 1803]. « BONAPARTE fut l'âme du siège de Toulon. Le nom de liberté n'étoit pas une impertinente dérision pour les grecs et les romains ou il n'y avoit que des esclaves et des tyrans. Bonap. lui a écrit qu'il soupait avec les assassins de son père »... – « 18 juillet 1804 » : sur la manufacture de La Charité, Moulins, Souvigny (Allier)... – Août-septembre 1804, au dos de cartes à jouer : étapes et frais de voyage dans l'Ain, la Côte d'Or, l'Allier ; listes de noms de personnes... – « Avallon 10 oct. 1805 » : liste d'habitants (professeurs, médecins, poète, peintre) ; au dos, d'une autre main, plan sommaire de la ville et ses environs...

34. **Louise-Françoise de La Baume Leblanc, duchesse de LA VALLIÈRE** (1644-1710) maîtresse de Louis XIV. P.S. (deux fois), Paris au couvent des Carmélites de la « grande rue du fauxbourg Saint Jacques » 20 avril 1674 ; 2 pages in-fol. 1 200/1 500

RARE DOCUMENT SIGNÉ PAR LOUISE DE LA VALLIÈRE LE JOUR MÊME DE SON ENTRÉE AU COUVENT.

Elle reconnaît avoir reçu « suivant l'ordre que le Roy a donné » la somme de 150.000 livres « comptant en louis d'or louis d'argent & monnoye » sur les droits et revenus de son fils (et fils naturel de Louis XIV) « Monseigneur le Comte de Vermandois admiral de France [...] pour employer par lad. dame duchesse au paiement de ce qu'elle peut devoir [...] A commencer de ce jour, elle promet tenir compte au Roy sur les deux dernières années de la pension qu'il lui a accordée pendant quatre années prochaines »... Pour dédommager le comte de Vermandois, elle lui fait cession de la pension que lui a accordée le Roi, jusqu'à concurrence des 150 000 livres plus les intérêts... Elle signe : « LF de la baume le blanc duchesse de la valliere » ; c'est SA DERNIÈRE SIGNATURE CIVILE ; elle signera désormais de son nom de religieuse, Sœur Louise de la Miséricorde.

Ancienne collection Marcel PLANTEVIGNES (8 mars 1977, n° 59).

35. **Claude Nicolas LE CAT** (1700-1768) chirurgien et urologue. MANUSCRIT autographe, *Journal de mon voyage à Londres*, 1767 ; cahier cousu petit in-4 de 62 ff., écrits au recto avec de nombreuses additions et corrections en regard (lég. mouill., qqs trous de vers). 5 000/6 000

PRÉCIEUX RÉCIT DE VOYAGE DU GRAND CHIRURGIEN, ET TÉMOIGNAGE SCIENTIFIQUE SUR L'ÉTAT DE LA CHIRURGIE ET DES HÔPITAUX EN ANGLETERRE EN 1767. Ce *Journal*, dont les entrées sont datées du 18 juillet au 5 septembre 1767, composé en partie d'après des notes, présente de nombreuses corrections et additions. Le Cat quitte Rouen le 18 juillet, s'embarque à Dieppe le lendemain, entre en rade à Brighthelmstone [Brighton] l'après-midi du 20, arrive à Londres en berline à 6 heures le soir du 21, et s'installe aussitôt chez « M. Tyrell » [Frederick TYRRELL, chirurgien et professeur d'anatomie]. Comme tout voyageur, Le Cat consigne des remarques et réflexions sur le paysage, les palais, les églises et les parcs, la mise et les mœurs des indigènes (la « godaillerie » à table, « la decence » à l'église), mais il porte son attention en priorité aux confrères, hôpitaux et usages chirurgicaux anglais. Nous n'en pouvons donner ici qu'un rapide aperçu.

22 juillet. Matthew MATY le prend de bonne heure : « nous allâmes ches lui au Museum ; je parcourrai cette admirable collection ; il me mena ensuite ches M. DOLON à qui il avoit commandé pour moi une lunette acromatique de 12 pieds anglais ; j'en vis le tuyau, et je fis plusieurs acquisitions comme une lorgnette d'opéra à 4 verres pour mon ami M^r BALLARD, une pour moi pour le lointin, tous instruments acromatiques admirables »... Visite de la cathédrale Saint-Paul, dîner chez M. Maty avec son confrère Charles MORTON (détails)... 23 juillet. Visite de l'hôpital de Saint-Bartholomew avec Percival POTR : description des bâtiments et des salles, observations sur des précautions d'hygiène, la charpie, le rituel de la visite des malades, une technique favorable à la cicatrisation d'un membre amputé. Dîner avec Tyrrell, visite du parc de Saint-James. 24 janvier. Le Cat aperçoit le Roi dans le parc Saint-James. Visite de l'hôpital Saint George avec MM. MIDDLETON, HAWKING, BROMFIELD, GATEKER : notes sur les opérations de la fistule auxquelles il assiste, les salles, l'apothicaire, le laboratoire de la pharmacie, et « un petit amphithéâtre où l'on fait les ouvertures des cadavres de gens morts de maladies intéressantes »... 25 juillet. Visite à Georges ARNAUD DE RONSIL, chez qui il trouve un autre chirurgien émigré, M. JAUBERTHOU. Excursion à Greenwich : « superbe hôpital de la marine », décrit avec admiration : il « a l'air d'un Palais de Roy, tandis que le Palais du Roy d'Angleterre à Londres a

.../...

l'air d'un hopital » ; détails sur la disposition des bâtiments, la chapelle, le logement des soldats invalides, la cuisine, le réfectoire ; rencontre du chirurgien major TAYLOR... 27 juillet. Visite au cabinet de M. WATSON, lecteur en anatomie et chimie de l'hôpital de Westminster : il y voit « 1° un testicule injecté de mercure par le canal deferent, apres 8 jours de maceration pour délester les vaisseaux. Le mercure y remplissoit les filets dont est composé cet organe, en forme de petits chapelets, il y avoit 4 ou 5 de ces filets qui se prolongioient hors du testicule et qui manifestèrent cette structure ; cela etoit dans un bocal à esprit de vin. 2° Plusieurs injections de reins monstrueux, l'un de ces sujets avoient les deux reins du coté gauche ; un autre avoit le rein droit entre les iliaques dans le bassin [...]. 3° grand nombre d'intestins et j'estomacs injectés tres finement ; des crânes d'enfants aussi injectés. 4° des squelettes humains et d'animaux tant reguliers que monstrueux, tout cela tres blanc », etc. 31 juillet. Description détaillée de Saint-Thomas, « tres vaste hopital contenant 5 cents malades et par consequent 500 lits, car chaque malade a son lit dans tous les hopitaux de Londres » ; mais Le Cat émet des réserves sur la disposition des lits, les plafonds bas... – Notes sur l'hôpital de Guys (en particulier l'amphithéâtre des opérations), puis dîner chez son élève John ELIOT où il trouve M. DUNCAN, Premier Médecin du Roi, MM. Maty, Morton et GRANT, autre ancien élève...

1^{er} août. Eliot l'emmène à Richmond, chez M. PATOUN, « jeune homme docteur en medecine, grand peintre, grand musicien, assé philosophe et assé aisé » ; le soir il est invité par William Bromfeild à un concert du « célèbre violon Jardini »... 2 août. Messe dominicale à l'ambassade d'Espagne ; puis il assiste à l'office de GEORGE III et de la Reine (« une espece de negre blanc, tres blanc »)... 3 août. Apres avoir dressé le catalogue des pièces les plus frappantes de la collection anatomique de John HUNTER, « nous fûmes voir tailler M. HAWKING [...] C'étoit un enfant de 19 ans bon sujet fort brave. M. Hawking lui introduisit la sonde par le demi-tour. Cette sonde de cannelure a le manche ancien ; elle est moins courbe et plus longue que les notres. M. Gataker son collegue tient la sonde, son pouce appuyant sur la plaque de la sonde portée en travers sur l'index, de façon qu'il la pousoit vers le perinée. La plaque de cette sonde etoit ramenée vers le ventre beaucoup plus que dans ma methode parce qu'elle n'a pas la saillie des notres, et que son bec est beaucoup plus long. Un aide placé à droite tiroit les bouches de ce coté la »... Hawking a fait l'incision ordinaire, peut-être avec un bistouri de SHARP, « retourné le tranchant en dessus pour ouvrir l'urethre a coté du bulbe à ce qui m'a paru ; y a mis le doigt index de la main droite ; a retiré et par l'urethrotome, a poussé le gorgeret inciseur dans la cannelure de la sonde sous la vessie et sur ce gorgeret de longues tenettes avec lesquelles il a d'abord saisi la pierre ; si elle fut venuë cette taille n'aurait pas été de plus de 3 ou 4 minutes ; mais une partie de la croute s'étant cassée, il fut obligé d'y retourner 2 ou 3 fois ; mais le tout fut fait en assé peu de tems ; avec beaucoup de sang froid et de fermeté »... 4 août. Relevé des pièces les plus marquantes au Museum : une tête humaine fossile, un opossum, une « gerbuë espece de rats blanc », un pipa, des serpents, etc. « Je ne parle pas de plusieurs momies »... Description détaillée de l'hôpital de Middlesex, au nord de Londres, où il a vu les médecins et chirurgiens, dont le Dr KENNEDY, qui fut « 9 mois ches moi en 1751 »... 5 août. Dîner académique avec les Messieurs de la Société royale : liste des personnes présentes, visite de la maison de la Société et des jardins et temples de Vauxhall, « lieu délicieux »... 7 août. Matinée avec Mr Price, qui se rend à Rouen... 8 août. Description de l'hôpital de Westminster, et mention d'une intervention ophthalmologique ; « je doute que le kiste etant resté, la tumeur ne revienne »... Dîner avec M. Hamon chez William GRANT... 9 août. Il assiste à l'inoculation d'un enfant par le Dr JANSON... 12 août. Il voit les éléphants de la Reine, un zèbre, un âne ; il n'a pu assister à un repas du corps des chirurgiens de Londres... 13 août. Description de l'hôpital de Londres, situé à l'extrémité est de la ville, où il voit les trois chirurgiens THOMSON, HILL et GRINDALL. Ce dernier « fait une amputation de la cuisse tout botté ; seulement il a mis bas son chapeau. [...] L'amputation se fit avec un couteau droit ; en deux tems ; on fit 5 ligatures d'arteres [...]. On avoit disposé une espece d'éguille courbe sans yeux appellée *Retinaculum*, et une pince ou valet à Patin avec lesquels M^r Tomson m'avoit dit qu'on saisiroit l'artere seule pour la lier sous le nerf. M. Grindel ne fit pas cette manœuvre, il prit entre ses points d'aiguilles une grande quantité de chairs et quand il fut prêt à serrer les fils il amena en dehors l'artere avec la fausse aiguille ou son *retinaculum* ; il donna le bout à tenir a un aide et serra alors ses fils. [...] Il fit toutes ces ligatures sans relacher le tourniquet »... D'autres observations d'une luxation de l'humérus, un rectum dans lequel il y avait des excroissances squirreuses, et examine une boîte « tres ingenieuse » pour les fractures compliquées, inventée par Thomson...

15 août. Jour de « la plus riche moisson » de tout son séjour : il assiste à 13 inoculations au Muséum, et à 3 « tailles » à Saint Bartholomew, par M. Pott : « Il commença son incision tout près des bourses, fit tenir aussi la sonde relevée vers les cuisses et le ventre, saisit le manche lorsqu'il poussa son gorgeret dans l'incision et alors le ramena a lui, afin de pousser son gorgeret plus avant. C'étoit 3 enfants depuis 3 ans jusqu'à 7. Il prit un gorgeret plus petit pour l'enfant de 3 ans ; les tenettes etoient d'une tres grande force »... 17 août. Excursion avec des confrères à Woolwich et à l'observatoire de Greenwich : observations sur les instruments optiques, dont le micromètre, et les pendules... 19 août. Revue des « 13 inoculés aux Enfants trouvés ; dont l'histoire a un cahier particulier », puis visite de l'hôpital « uniquement destiné à la petite verole et dont M. le docteur HARDSHAR est le medecin »... 20 août. Visite des jardins de Ranelagh, puis de l'hôpital militaire de Chelsea, « voir M. Rambi chirurgien major et 1^{er} chirurgien du Roy [...] homme de 66 ans de grade stature et assé bien facé ; Mr. Hawking et Mr Bromfeild sont ses eleves ; il ne scait pas assé de françois pour le parler ; Mr Bromfeild fut mon interprete. Il y fut question de ma methode et de m'en voir faire l'operation soit à Chelseu si la goutte quittoit M^r Ranbi, soit à l'hopital S^t Georges sil continuoit d'avoir la goutte »... 21 août. Observation d'amputations à l'hôpital Saint George. « M. Hawking a fait l'amputation d'une jambe, il l'a faite en deux tems et a fait 5 ligatures d'arteres dans lesquelles il a embrassé beaucoup de chairs. Son appareil a été des morceaux de charpie seche, non pas trempée dans de la farine comme avoit fait M^r Grindel »... M. Bromfeild a fait

l'amputation d'une cuisse droite : « il s'est mis en dedans, comme pour la jambe. La section a été en deux tems ; dans le 1^{er} il n'a coupé que la peau et les graisses ; dans la seconde les muscles apres avoir remonté la peau »... Précisions sur la ligature des artères (3 nœuds) et le fil (composé de 8 fils unis « par de la cire et formant une petite bandelette d'environ ¾ de lignes »)... Puis visite à l'enfant taillé par M. Hawking le 3 août : la plaie « étoit tres grande, tres vilaine, suppurante et le malade avoit une fièvre lente. Je parierois qu'il y a incision à la vessie et je crains que ce malade ne perisse dans le marasme »... 22 août. Visite aux 13 inoculés... 26 août. Rendez-vous à l'hôpital Saint-George « pour faire mes operations de la taille et de la cataracte avec l'ophtalmostale sur le cadavre. Il ne s'en trouva point ; ainsi je me contentay de leur expliquer l'usage de mes instrumens, et un malade voulut bien se preter à ce que je montrasse sur son œil l'opacité de mon ophtalmostale qui plut beaucoup à M. Hawking, à qui je promis d'envoyer une paire de ces instrumens de Rouen »... 27 août. Réalisation des deux opérations sur un cadavre à l'hôpital de Westminster (extraction de pierres, avec sa nouvelle sonde, extraction du cristallin d'un œil avec son ophtalmostale). « L'assemblée tres nombreuse me parut contente »... 31 août. Départ de Londres pour Douvres, avec visite de Canterbury en route... Le Cat regagne Rouen en visitant Boulogne, Montreuil-sur-Mer, Le Crotoy, Saint-Valery-sur-Somme, Eu, Dieppe ; il conclut son journal par la comparaison de Londres avec Paris...

Le journal est suivi de notes (6 ff.) sur les *Cabinets et laboratoires anatomiques de Mr. Hunter...*, visités les 3 et 5 août : énumération de quelque 80 des 2000 préparations anatomiques du Dr HUNTER, « d'une rareté à effacer la reputation de celles de Rhuisch » : crânes, matrices, placentas, squelettes, coupes d'organes (beaucoup sont injectés de mercure), « priaie d'Écossois terrible en grosseur »... Etc.

36. **Claude Nicolas LE CAT.** Environ 45 lettres ou pièces, dont 12 notes autographes ou L.A.S., et 20 lettres ou pièces (la plupart L.A.S.) à lui adressées, 1767. 1 000/1 500

ENSEMBLE CONCERNANT SON VOYAGE SCIENTIFIQUE EN ANGLETERRE, EN JUILLET-AOÛT 1767.

Copie d'une lettre de recommandation du ministre BERTIN adressée à Durand, ministre du Roi à Londres : les talents de Le Cat « ne sont pas moins utiles à l'humanité que celebres dans la republique des lettres » (pense-bête du chirurgien au dos)... 2 itinéraires de Rouen à Calais, avec distance de chaque étape... Note sur un ouvrage à acheter pour Miromesnil à Londres : *Traité philosophique des lois naturelles* par le Dr Richard Cumberland ; sur un jeune cuisinier normand parti servir le vice-roi de Dublin... 2 belles L.A.S. de William BROMFEILD, dont une du 30 juin 1767 invitant Le Cat à descendre chez lui à Londres, et l'entretenant de son fils, qui étudie à Rouen : « quand vous jugerez qu'il sera en état, vous lui permettrez de panser dans votre Hopital, ce que vous appelez *porter le tablier* [...] c'est ce que nous appellons *Dresser* ou *Panseur* »...

Journal de mon voyage : ébauche de journal, et liste de lettres envoyées... Liasse de lettres adressées à Le Cat par sa femme ; son fils David ; son ami DES CROISILLES, associé de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen ; Antoine Morel-Disque, ancien maire de Calais ; son ami et confrère de l'Académie de Rouen, le premier président du Parlement de Normandie, A.-T. Hue de MIROMESNIL (nouvelles de l'Académie) ; son ami BELLART (2, évoquant des expériences d'électricité)...

Minutes de lettres de LE CAT à une aubergiste (signée avec ses titres de chirurgien en chef à l'Hôtel-Dieu de Rouen, secrétaire de l'Académie des sciences), réponse obligeante, et nouvelles demandes de services pour la bonne expédition d'instruments d'optique et de chirurgie (plus une traduction)... ; à GARRICK, le priant de le recevoir, en se recommandant de Bromfeild ... *Londres 31 juillet 1767* : Le Cat rend compte à Monseigneur [BERTIN] de son voyage : il a vu « les grands hommes tant de l'academie que de la chirurgie de cette ville et les hopitaux gouvernés par ceux cy », assisté à des opérations de Pott, Bromfeild et Watson, et va lui-même tailler sur un cadavre ; son but d'apprendre « l'art d'inoculer la petite verole, des premiers maîtres de l'Europe et de l'exercer à Rouen [...] et de guerir nos normands de leurs prejugués contre cette excellente pratique » a déjà reçu un début d'exécution ; il prie de faciliter le passage en douane d'objets achetés au célèbre opticien Dolon, et des couteaux en chirurgie... *Jeudi 27 [août 1767]*. Notes de Le Cat sur une quinzaine d'enfants inoculés, au 13^e jour...

Adresses dans la ville de Londres et pays voisins : répertoire de Le Cat constitué au cours de son séjour (médecins, chirurgiens, etc.)... – *Liste des principaux endroits de Londres ou jay été* : hôpitaux, confrères, collègues de chirurgiens et de médecins, confrères vus par Le Cat... – *Agenda* : liste de choses encore à voir à Londres, dont le *Bethleem Hospital*... – *Copie de mon compte avec M. Bromfeild* (frais de tailleur, « menus plaisirs », voiture, avance d'argent ; « il ne compte point la nourriture »)... – Livret de remèdes usités dans l'hôpital de Saint Bartholomew, « communiqué par M. d'Épine originaire de Paris et méd. attaché au Roy de Sardaigne »... Prospectus commerciaux (horloger-bijoutier, coutelier, voiturier, auberge à Douvres), etc.

37. **LORRAINE.** P.A.S. par Jacques-Henri de LORRAINE, prince de LIXHEIM (1698-1734), Paris 10 février 1732 ; 5 lignes sur 1 page petit in-4. 100/150

Bijoux. Sur un mémoire de fourniture et façonnage de bijoux au nom de « la princesse de Liezent » [Lixheim], du 6 novembre 1726 : une paire de girandoles, un papillon de pierres de couleur et or, de petits brillants et rubis, se montant à 275 livres, dont 206 restent à payer. Apostille a.s. (6 lignes) du prince en février 1732 attestant qu'il paiera ces 206 livres en avril sur les fonds que lui remettre le notaire Baptiste.

38. **LOUIS XVI** (1754-1793). 9 P.S., plus 22 pièces concernant la LISTE CIVILE, 1776-1792 ; 144 pages la plupart in-fol., le tout relié en un vol. in-fol. demi-basane fauve, pièce de titre maroquin rouge sur le plat sup. *Liste Civile Règne de Louis XVI*. 4 000/5 000

RECUEIL DE DOCUMENTS SUR LA LISTE CIVILE DU RÈGNE DE LOUIS XVI.

8 ordres de paiement signés par LOUIS XVI donnés au Trésorier Général de la Liste civile, Jean-Baptiste TOURTEAU DE SEPTEUIL, contresignés par l'intendant de la Liste civile, Arnaud de LA PORTE (une par le secrétaire d'État à la Maison du Roi, François-Emmanuel GUIGNARD DE SAINT-PRIEST) : 24.000 livres au S. de LIANCOURT, Grand Maître de sa Garde-robe, pour supplément de dépenses (25 février 1791) ; 475 livres à Gentil, « Portemanteau de ma Tante Victoire », « pour supplément de nourritures et entretenement » (15 décembre 1790) ; 24.000 livres à Mme de DONISSAN, « Dame d'atours de ma Tante Victoire », pour les dépenses de la garde-robe de Madame Victoire (1^{er} avril 1791) ; 750 livres à BESNARD, pour « ses dépenses pour l'entretien de ma Pendule » et son logement (23 février 1791) ; 10.000 livres au Prieur des Feuillants, « tant pour la gratification que j'ai accordée à douze des Religieux de sa maison à raison de 600^{ll} chacun pour le service qu'ils ont fait à la chapelle de mon Palais des Thuilleries depuis le premier Juillet 1790, que pour remboursement des frais dud. service » (1^{er} juillet 1791) ; 1.500 livres à ARNOUX, « compositeur et conducteur des machines de théâtres pour les spectacles de la Cour », pour ses appointements (19 avril 1791) ; 350 livres à DASSY, « médecin des Château et hôpitaux de Fontainebleau » pour ses appointements (1^{er} septembre 1791) ; 500 livres « au S. Caraffe [CARAFFA] l'un des 24 violons de ma Chambre », pour « étrennes et bonnes fêtes » à dix desdits violons (3 avril 1792).

État nominatif « pour les dépenses de l'Illumination des Champs Elisées du 25 septembre 1791 », avec précision du métier de chacun (maçon, charpentier, menuisier, tapissier, peintre, tourneur, traiteur etc.), le tout se montant à 28.092 livres, signé par LOUIS XVI et Laporte (14 mai 1792).

2 quittances comptables du Département des Bâtiments du Roi (travaux de peinture et dorure au château de Versailles, 1789-1790). 2 quittances signées par LE ROUX, secrétaire de la Chambre du comte d'Artois (1779, 1788). Extrait du rôle général de l'extraordinaire de l'argenterie de la Chambre du comte d'Artois, signée par le Premier Gentilhomme de la Chambre, le duc de MAILLÉ (9 janvier 1785). État de la dépense faite pour les Écuries du comte d'ARTOIS, signé par le futur CHARLES X (1^{er} janvier 1784). Ordre de paiement à trois musiciens, signé par Alexandre d'AUMONT « cy devant le Duc de VILLEQUIER » (12 avril 1791). 2 rôles des journées d'ouvriers qui ont travaillé à la pépinière du Roi à Vincennes en janvier et mars 1791, signés par l'abbé NOLIN, directeur, et par MIQUE et GUILLAUMOT, intendants généraux des bâtiments. 2 états de récapitulation de la dépense pour le service de « la Maison Bouche du Roy » et la dépense ordinaire de sa Maison pour un trimestre de 1786, signés « Louis » (secrétaire) et par le secrétaire d'État à la Maison du Roi, le baron de BRETEUIL. Ordre de paiement de 903 livres à Samuel Hirsch « pour avoir détruit dans les châteaux, fermes et jardins de Brunoy, les rats, loirs, souris, mulots », signé par Monsieur, Louis-Stanislas-Xavier, comte de Provence [LOUIS XVIII] (1776). État de la dépense extraordinaire pour des deuils pris par le Roi en 1786 « à cause de la mort du Roi de Portugal, de celle du Roi de Prusse et de celle de la Princesse Amélie d'Angleterre », signé par le baron de Breteuil, Mesnard de Chouzy, Mercier de La Source, La Chapelle, Thierri de Villedavrai, Papillon de La Ferté. État émarginé des sommes que Monsieur ordonne être payées aux officiers et Suisses de sa Garde pour leur logement en 1779, signé par le comte de Provence. État des « Dépenses ordonnées par la Reine » MARIE-ANTOINETTE en 1786 pour l'extraordinaire des Menus Plaisirs (22 p. en 5 chapitres : comédies et spectacles, musique, concerts, bals...), signé par le baron de Breteuil, Mesnard de Chouzy, La Chapelle, Thierri de Villedavrai, Papillon de La Ferté. État détaillé des sommes allouées chaque jour à la paneterie, échançonnerie, cuisine, etc. pour la Maison de la comtesse d'Artois au mois de décembre 1776 (impr., signé à chaque page par d'Aiguillon et Mercier), puis des autres dépenses de sa maison, signé par le comte de Montbel, d'Aiguillon et Mercier ; et « État des Revenans-bons de la dépense ordinaire de la Maison de Madame la Comtesse d'Artois pendant le quartier d'octobre 1776 » pour ses dépenses de Table, se montant à 122.620 livres, signé par les mêmes.

39. **LOUIS XVI** (1754-1793). P.S. (secrétaire), Paris 10 mai 1790 ; contresignée par le ministre de la Guerre Jean-Frédéric de LA TOUR DU PIN ; vélin oblong in-fol. en partie impr. (encadrée). 80/100

Lettres de chevalier de l'Ordre militaire de Saint-Louis, en faveur de Jean-Antoine du VERDIER de MARCILLAC, chef d'escadron dans le régiment de chasseurs de Flandres, « en considération de ses services depuis vingt huit ans »...

40. **Hubert LYAUTEY** (1854-1934) maréchal. L.A.S., 6 mai 1922, à la marquise de POLÉON SAINT-GEORGES, à Paris ; 3 pages et demie in-8, en-tête *Le Maréchal Lyautey Résident Général au Maroc*, enveloppe avec cachets encre et cachet de cire rouge aux armes. 150/200

Certes, il se souvient de Baudry, « et plus tard, de Paris où j'étais si heureux de vous voir chez vos chers parents ! Le jeune BILLECARD n'est nullement mon neveu. Il est petit-fils d'une cousine issue de germains de mon père – ce qui nous reporte assez loin. Je connaissais à peine son père et lui je ne l'avais jamais vu quand en 1912 il est venu se présenter à moi pour venir au Maroc où je l'ai eu un an. C'est un gentil garçon, instruit et en train, mais fort étourdi et léger qu'il m'a fallu souvent remettre au point. C'est vous dire qu'il n'y a à tenir aucun compte de moi pour ce qui le concerne et je n'admettrais pas un instant qu'il se réclamât de moi [...] je n'entends pas qu'il se serve de mon nom »...

ON JOINT des lettres patentes de Louis XVI en faveur d'Antoine Feyt, marchand mercier, confirmant sa jouissance d'une maison rue de Cléry, Paris 1787 (vélin avec sceau de cire brune).

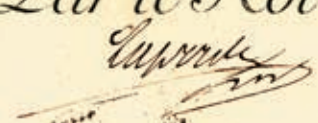
J. Besnard
750.

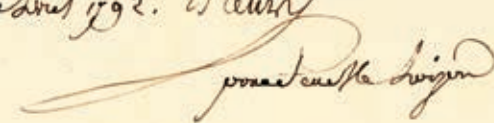
B

Six derniers mois
1790.

Tresorier Général de ma Liste civile,
le S^r. Jean-Baptiste Courteau de Septeuil, payez comptant
au S^r. Besnard la somme de sept cent cinquante livres
Savoir 600. pour remboursement de ses dépenses pour l'Entretien
de ma Pendule et 150 pour son Logement le tout pendant les six
derniers mois 1790. à raison de 150 par an fait à Paris
le 23. février 1791. /

 Su
1791

Par le Roi


Requitté pour la somme de sept cent cinquante livres
dont je reconnais avoir le paiement de dépense à Paris le
30. Avril 1792. Devers
 pour et avec la Reine

41. **Louis MADELIN** (1871-1956) historien. MANUSCRIT autographe signé, *L'Envers du décor* ; 6 pages in-fol. avec ratures et corrections. 200/250

INTÉRESSANTE ÉTUDE OÙ MADELIN CRITIQUE *L'HISTOIRE DU CONSULAT ET DE L'EMPIRE* DE THIERS, qu'il vient de relire : « L'ouvrage entier ressemble au *tableau du Sacre* de David : des gestes prestigieux, un décor officiel, les costumes un peu raides, quelque chose de bien ordonné »... Thiers n'est pas sensible à la vie, aux sentiments ; il est trop attaché à la « dignité de l'Histoire » et ne veut pas franchir le mur de la vie privée. Il faut montrer « l'endroit et l'envers » de l'Histoire, l'âme et le corps des personnages historiques... « L'Histoire est plus palpitante que le roman »...

42. **MARÉCHAUX DE FRANCE**. 3 P.S., 1767-1787 ; 8 pages in-fol., 2 sceaux sous papier. 100/150

Trois ordonnances du tribunal des Maréchaux de France, requérant paiement de dettes d'officiers. Documents signés par Charles Louis Testu, comte de BALINCOURT (suivi d'explications détaillées du chevalier de Boissimene sur sa dette) ; Louis-François-Armand de Vignerot du Plessis, duc de RICHELIEU ; Louis-Georges, marquis de CONTADES.

43. **MARÉCHAUX D'EMPIRE**. 6 L.S., 1797-1805 ; in-fol., en-têtes, qqs vignettes. 200/300

Alexandre BERTHIER (Milan 1798, au Directoire exécutif de la République cisalpine), André MASSÉNA (Valeggio 1805, au général Pino, ministre de la Guerre du royaume d'Italie), Bon-Adrien-Janot de MONCEY (Milan 1801, au comité du Gouvernement cisalpin), Nicolas-Charles OUDINOT (Gênes 1800, à l'adjudant général Calory), Louis-Gabriel SUCHET (Milan 1798, au ministre de la Guerre de la République cisalpine), Claude VICTOR (Gemonia 1797). ON JOINT une L.S. du général François ANDREOSSY (Vienne 1809).

44. [**MARIE-LOUISE** (1791-1847) Impératrice]. FACTURE signée, Paris 1^{er} juin 1810 ; 1 page in-fol. à en-tête *M^{elles} LOLIVE, DE BEUVRY et C^{ie}*. 150/200

MÉMOIRE de fournitures faites à S.M. l'Impératrice et Reine, « pour commission, par ordre de Madame la Comtesse de Luçay, dame d'atours », dont une quantité de « tulle de Lille à mouche, pour un peignoir Caroline », du tulle à bordure pour les poignets et « haut de manches en spirale », du taffetas rose, du taffetas blanc, du « ruban de satin sans envers pour nœud & ceinture », etc.

45. **Joseph MIACZYNSKI** (1743-guillotiné 1793) général polonais au service de la France sous la Révolution, sous les ordres de Dumouriez, il fut arrêté à Lille et condamné à mort pour trahison. P.S., Q.G. de Sedan 1^{er} octobre 1792 ; 1 page oblong in-fol., cachet cire rouge *Général de l'Armée du Nord*. 200/300

BREVET. « Nous marechal des camps commandant l'arrondissement des Ardennes, autorisé par le citoyen Dumouriez Lieutenant Général Commandant en chef l'armée du Nord, nommons provisoirement le citoyen Jean Baptiste GÉNIÉS à la place de Lieutenant dans l'infanterie de la légion des Ardennes »... RARE.

ON JOINT un certificat de service signé par 7 officiers du 1^{er} bataillon du Cher (Bourges 10 octobre 1812), pour Gabriel Ferry, « officier dans les chasseurs des Ardennes ou légion Miazinski ». Plus une affiche, *Bulletin imprimé par ordre de l'Assemblée nationale*, 11 septembre 1792, où est fait mention du commandement de Sedan par le général polonais.

46. **Eugénie Hulot d'Osery, Mme Jean-Victor MOREAU** (1781-1821) épouse du général de la Révolution. 24 L.A.S. et 29 L.A., 1807-1820, à Mlle Adèle SAINT-MÉMIN ; 152 pages in-4 ou in-8, nombreuses adresses (on joint 2 portraits du général Moreau). 250/300

Correspondance amicale, la plupart datant des années d'exil aux États-Unis, écrite de Balston [Spa] (New York), New-York, Bergen Point (New Jersey), Trenton (New Jersey), Morrisville (New Jersey), puis de Bordeaux, Paris et Andilly. La générale Moreau y parle de ses frères, fait de fréquentes allusions à sa « maman S^t Mémin », se plaint de migraines et de tristesse... Elle parle de son fils Eugène, raconte les péripéties d'un voyage en France en 1807 pour affaires personnelles (elle est retenue à Bordeaux, en attendant l'autorisation de monter à Paris), rend compte de commissions et d'emplettes qu'elle fait pour son amie... Elle annonce avec plaisir qu'ils sont devenus propriétaires, à Morrisville, et transmet « mille choses aimables » de son mari... Il est question des concerts en famille et de quelques autres Français (les Bérault, Poulet, Gauvain, Roulet, Chardon, de Neuville...) ; elle préfère New York, très gaie, à Philadelphie ; la visite de l'ambassadeur d'Angleterre, fils de la duchesse de Devonshire, est un événement... Rentrée en France en 1812, elle sollicite de l'Empereur la permission d'y rester, mais se trouve accablée de vexations et de « cruautés », arrêtée par des gendarmes, transportée quoique malade : « un *criminel d'état* n'aurait pas été traité avec plus de barbarie » (26 décembre 1812)...

ON JOINT 2 L.A.S. de sa fille, Isabelle MOREAU (1803-1877), à la même ; plus une L.A.S. d'Adolphe Thiers à Philipon de La Madeleine, à propos d'une éventuelle candidature à la députation dans le Loiret (Paris 10 juin 1842).

47. **Alfred de MUSSET** (1810-1857). L.A.S. « A.M. », [20 avril 1842], à Mme Caroline JAUBERT ; 1 page in-8 à ses armes couronnées, adresse avec beau cachet de cire rouge à ses grandes armes couronnées.

1 000/1 500

CHARMANTE LETTRE. « Si un atôme de moi vivait encore, il serait déjà allé vers vous, et à plus forte raison, il irait demain soir. Merci cent fois de votre gentil souvenir, que vous m'envoyez, frais comme une rose, *brave* comme vous. Puisse ce papier vous trouver en préparatifs de coiffure, et au risque d'avoir l'air d'une cotellette, mettez-moi en papillotte »... Il signe : « A. M. (prononcez – ah ! hem !) ». [La lettre est citée par Mme Jaubert dans ses *Souvenirs* (p. 108).]

48. **NAPOLÉON I^{er}** (1769-1821) Empereur. L.S. « Bonaparte », Q.G. de Paris 2 floréal VI (21 avril 1798), au citoyen POUSSIELGUE à Chaillot ; la lettre est écrite par DUROC ; ¾ page in-fol., en-tête *Bonaparte Général en Chef* « de l'Armée d'Angleterre » (à la main), GRANDE VIGNETTE d'A. Appiani et Mercoli (Boppe & Bonnet n° 119), adresse avec cachet de cire rouge (petites répar.).

1 500/1 800

« Le ministre des finances m'instruit, citoyen général, que les 500,000 francs sont prêts. Je vous prie de passer à la trésorerie et de venir ce soir à 10 heures, m'instruire si vous les avez touchés »... [Bulletin Charavay n° 36424.]



49. **NAPOLÉON I^{er}**. L.S. « Bonaparte », Q.G. du Caire 9 frimaire VII (29 novembre 1798), au général de brigade MARMONT ; la lettre est écrite par BOURRIENNE ; 1 page et demie in-fol., en-tête *Bonaparte, Général en Chef*.

1 500/1 800

CAMPAGNE D'EGYPTE. L'État-major ordonne à Marmont de prendre le commandement de la place d'Alexandrie. « Je fais venir le général MANSCOURT au Caire parce que j'ai appris que le 24 il a envoyé un parlementaire aux anglais sans m'en rendre compte, et que d'ailleurs sa lettre à l'amiral anglais n'était pas digne de la nation. Je vous répète ici l'ordre que j'ai donné de ne pas envoyer un seul parlementaire aux anglais sans mon ordre. Qu'on ne leur demande rien. J'ai accoutumé les affaires qui sont sous mes ordres à accorder des grâces et non à en recevoir »... Il se plaint d'avoir ignoré que les Anglais avaient fait 14 prisonniers à la 4^{ème} d'infanterie légère... « Secouez les administrations : mettez de l'ordre dans cette grande garnison et faites que l'on s'aperçoive du changement de Commandant. Ecrivez-moi souvent et dans le plus grand détail. Je savais depuis 3 jours la nouvelle que vous m'avez écrite, des lettres reçues de St Jean d'Acre. Renvoyez d'Alexandrie tous les hommes isolés qui devraient être à l'armée. Ayez soin que personne ne s'en aille qu'il n'ait ses passeports en règle : que ceux qui s'en vont n'emmenent pas de domestiques avec eux, surtout d'hommes ayant moins de 30 ans et qu'ils n'emportent point de fusils »... [Bulletin Charavay n° 34170.]

50. **NAPOLÉON I^{er}**. L.S. « Nap », Preussich-Eylau 12 février 1807, au général CLARKE ; la lettre est écrite par MÉNEVAL ; ¾ page in-4. 1 000/1 200

SUITES DE LA BATAILLE D'EYLAU (8 février 1807). Le général Clarke aura reçu les bulletins qui lui auront fait connaître les événements qui se sont passés. « L'ennemi se retire au-delà de la Pregel, & je vais mettre mon armée en cantonnemens. Le tems est au dégel. Il y a des partisans qui arrêtent mes courriers entre Berlin & Posen envoyez donc quelques colonnes de 50 chevaux et de 3 ou 400 hommes d'infanterie pour nettoyer le pays et le mettre à la raison »... [*Bulletin Charavay n° 37725*.]

51. **[NAPOLÉON I^{er}]**. **Facture signée du chapelier POUPARD**, visée et signée par Jean-Baptiste ISABEY, *Paris*, frimaire XIII (novembre-décembre 1804) ; 1 page in-fol. à en-tête *Au Temple du goût, Palais du Tribunal* [...] POUPARD, chapelier, costumier et passementier, de S.M. l'Empereur et des Princes... 500/600

Mémoire correspondant à des ventes réalisées le mois même du Sacre, pour 5 chapeaux pour les huissiers « 5 chapau garnie de plume noir gance et gland dor », plus un autre, du « galon or et vert a crete large et etroit », de la « tresse dor large et etroit », pour un montant total de 1561,70 francs, certifié véritable par Poupard. Isabey, dessinateur de la Maison de l'Empereur réduit le mémoire à 1540 F.

52. **[NAPOLÉON I^{er}]**. 4 FACTURES, *Paris* 1808-1813 ; in-4 à en-têtes imprimés, 2 avec vignette impériale. 400/500

M^{me} *veuve TOULLET, fourreur* (fournitures, garde et soin de manteaux et fourrures de S.M., visée et signée par le comte de RÉMUSAT, Premier Chambellan, 1808). *Eau de Cologne, perfectionnée par le S^r DUROCHEREAU aîné* (apostille a.s. du comte de TURENNE, chambellan maître de la garde-robe, 1813). *LEREBOURS, opticien de S.M. l'Empereur et Roi, et de la Marine* (2 lunettes de spectacle à tirage en vermeil, visée et signée par DUROC duc de Frioul, 1812). À l'Unique. M^{me} V^{ve} LAURIAU, cordière des théâtres impériaux (fournitures au Théâtre des Tuileries, visée et signée par BICHET, inspecteur des théâtres de la Cour, et Ferdinand PAËR, directeur des théâtres de la Cour, 1813).

53. **[NAPOLÉON I^{er}]**. MANUSCRIT, *Manuscrit venu de S^{te} Helene d'une manière inconnue*, London 1817 ; 76 pages petit in-4 en 4 cahiers. 300/350

CÉLÈBRE RÉCIT APOCRYPHE DE NAPOLÉON. Renié par le prisonnier de Sainte-Hélène, attribué tantôt à Benjamin Constant, tantôt à Mme de Staël, l'auteur en est Jacob-Frédéric Lullin de Chateauvieux (1772-1842), agronome genevois. Immédiatement proscrit en France, il circula beaucoup sous forme de copies manuscrites. Le présent manuscrit, œuvre de deux mains, est une de ces copies, d'après l'édition parue à Londres chez John Murray, en 1817.

54. **Philippe PÉTAIN** (1857-1951) maréchal, chef de l'État français. PHOTOGRAPHIE signée et datée, 14 juillet 1919 ; 8,7 x 13,3 cm contrecollée sur carte. 100/120

Photographie représentant le Maréchal sur un cheval blanc, dans le défilé de la Victoire.

ON JOINT une l.a.s. du Prince NAPOLÉON (1935) au colonel Bessières, avec documents joints ; plus 2 imprimés : mémoire judiciaire de Philippe BESSIÈRE, viguier de la ville de Pertuis, et Traité entre Sa Majesté Très Chrétienne le Roi de France et la République de Genève (1749).

55. **Anne de PISSELEU, duchesse d'Étampes** (1508-1576) maîtresse de François I^{er}. L.S. avec compliment autographe, La Preille 4 juillet 1569, à M. de SAINT-SULPICE ; 1 page in-fol., adresse (mouillure, petite réparation au ruban adhésif). 500/700

RARE LETTRE : « dernièrement que je faysoys faire poursuite a S^t Maur des Fossés Sa Magesté y estant, de sa main levee de quelques deniers qui me sont deubz a l'hostel de ville de Paris l'on m'a adverty du bon devoir que vous y avez fait pour moy en quoy vous m'avez prevenu en devoir d'amitié, n'ayant jamais fait chose au moins qu'il me souviene en vostre endroit qui meritast ung tel devoir »... Elle l'en remercie et l'assure de son désir de lui faire plaisir si elle en a le moyen. Néanmoins « le recepveur ne voulut payer faute l'express commandement du Conseil estably a Paris pres la personne de monseigneur le Duc en lequel fut trouvé quelque difficulté plus par la malice de quelques uns dudit conseil qui ne me veult gueres de bien »... Elle le supplie donc d'intervenir auprès du duc et du Conseil afin que l'intention de Sa Majesté porte son effet, « et ne permettre que les passions privées ayent lieu en mon endroit »... *Ancienne collection Marcel PLANTEVIGNES* (8 mars 1977, n° 8).

56. **Antoinette Poisson, marquise de POMPADOUR** (1721-1764) maîtresse de Louis XV. L.A.S., 10 juillet 1757, à M. de MONCLAR à Aix ; 1 page in-8, adresse avec cachet de cire rouge à ses armes. 1 000/1 200

« Les services que vous avés rendu au roy monsieur, meritoient la marque de bonté dont S.M. vous a honoré, sy mes desirs s'accomplissoient, vous seriez a porté de luy en rendre de plus essentiels. Je suis parfaitement monsieur votre tres humble et tres obeissante servante »... *Ancienne collection Marcel PLANTEVIGNES* (8 mars 1977, n° 143).

57. **RÉVOLUTION.** 10 lettres ou pièces, la plupart signées, 1792-1804. 200/300
- Affiches : *Loi relative à la fabrication de la monnaie provenant du métal des Cloches*, et un *Règlement de l'état-major de la place de Huningue* (bilingue). Commission provisoire d'apothicaire aide-major de l'hôpital ambulant de l'Armée des Pyrénées. *Arrêté* du représentant du Peuple FAURE relatif aux cultes (imprimé signé par lui avec cachet de cire). *Discours de Mollevaut aux Cinq-Cents qui déclare que les armées d'Italie, de Sambre-et-Meuse et de Rhin-et-Moselle ont bien mérité de la patrie et de l'humanité*. Correspondance administrative. Pétition. Mémoire de proposition à un emploi de sous-lieutenant. Certificat de service militaire. Documents ou lettres signés par Joseph-Louis d'Arbois de Jubainville, Charles-Gauldrée Boilleau, Pierre-François-Dominique Bonnet, Gabriel-Joseph Clément (général), Nicolas-François Conroux (colonel), Balthasar Faure, Ed. Poncet...
58. **Philippe-Henri, marquis de SÉGUR** (1724-1801) maréchal, ministre de la Guerre. P.S., Versailles 27 mars 1784 ; vélin oblong in-fol. en partie impr., en-tête *Philippe Henry Marquis de Ségur Maréchal de France [...]* *Gouverneur Général et grand Sénéchal des pays de Foix, Donnezau et Andore...*, avec décor gravé. 100/150
- BEAU BREVET DE PENSION DE RÉCOMPENSE MILITAIRE, avec décor gravé d'emblèmes de la vie militaire, en faveur d'Antoine DOMINO, âgé de 54 ans, « ayant servi pendant trente-quatre années consécutives dont 19 sergent »...
59. **Germaine Necker, baronne de STAËL** (1766-1817). L.A.S., 9 octobre [1816], à Louis FABRY fils (sous-préfet de Gex) ; 1 page in-8, adresse. 400/500
- « Je prends la liberté Monsieur, de vous envoyer mes passeports en vous demandant *votre visée*. M^r votre père est-il nommé député ? L'élection de l'Ain est-elle terminée et Camille JORDAN en est-il ? Pardon de tant de questions »...
60. **VERDUN.** MANUSCRIT, *Chartre ou Loix de la cité de Verdun*, [début XIX^e siècle] ; cahier petit in-4 de 22 pages (plus ff. blancs). 100/150
- « Accord ou Paix faite entre Loys de Bar, Cardinal, 75^e évêque de Verdun le 20 mai 1426 et les Citoiens de Verdun. Copie faite sur un registre contenant plusieurs Documents analogues [...] appartenant à M. Raillard, archiviste à Metz »... On a copié ici le « Règlement pour la justice et police », relatif aux crimes contre les personnes, l'âge de responsabilité criminelle (12 ans), le port d'armes, les témoins, les prisonniers, les « Wardeurs de la paix », les « penniez » (gages, réquisitions, exactions), les « awars » (appels, arbitrages), etc.
61. **VIGNETTES.** 24 vignettes découpées de lettres ou pièces de la Révolution ou l'Empire ; quelques en-têtes. 250/300
- Vignettes coloriées à la main, découpées de lettres de soldats, 1793-1795. D'autres pour Alexandre BERTHIER (Boppe & Bonnet n° 121) ; SCHAUBOURG, commandant en chef de l'Armée en Helvétie ; le général HARDY (BB 61) ; la *Commission criminelle militaire de la République cisalpine* (BB 151) ; l'Armée d'Italie (plusieurs, dont BB 143) ; la République cisalpine (2, belles) ; SUCHET, chef de l'état-major général (BB 147) ; le *Directoire exécutif de la République ligurienne* ; BONAPARTE, général en chef de l'Armée d'Italie (BB 119) ; le ministre des Relations extérieures de la République cisalpine (BB 134), l'Administration centrale de la République cisalpine ; Pierre GARNIER (BB 132) ; Léopold BERTHIER, adjudant général (BB 138) ; BRUGUIÈRE colonel du 4^e régiment de Chasseurs ; le Commissaire-général de police à Bordeaux (BB 245) ; le général de division BISSE ; le Préfet du département de Gênes (BB 247), etc. BEL ENSEMBLE.
62. **VOLTAIRE** (1694-1778). 3 L.S. « Voltaire », Ferney septembre-décembre 1770, au chevalier Louis-Gaspard FABRY, subdélégué [de l'Intendance de Bourgogne] à Gex ; les lettres sont de la main de son secrétaire Jean-Louis WAGNIÈRE ; 4 pages et demie in-4, une adresse (petite tache brune sur les lettres). 1 800/2 000

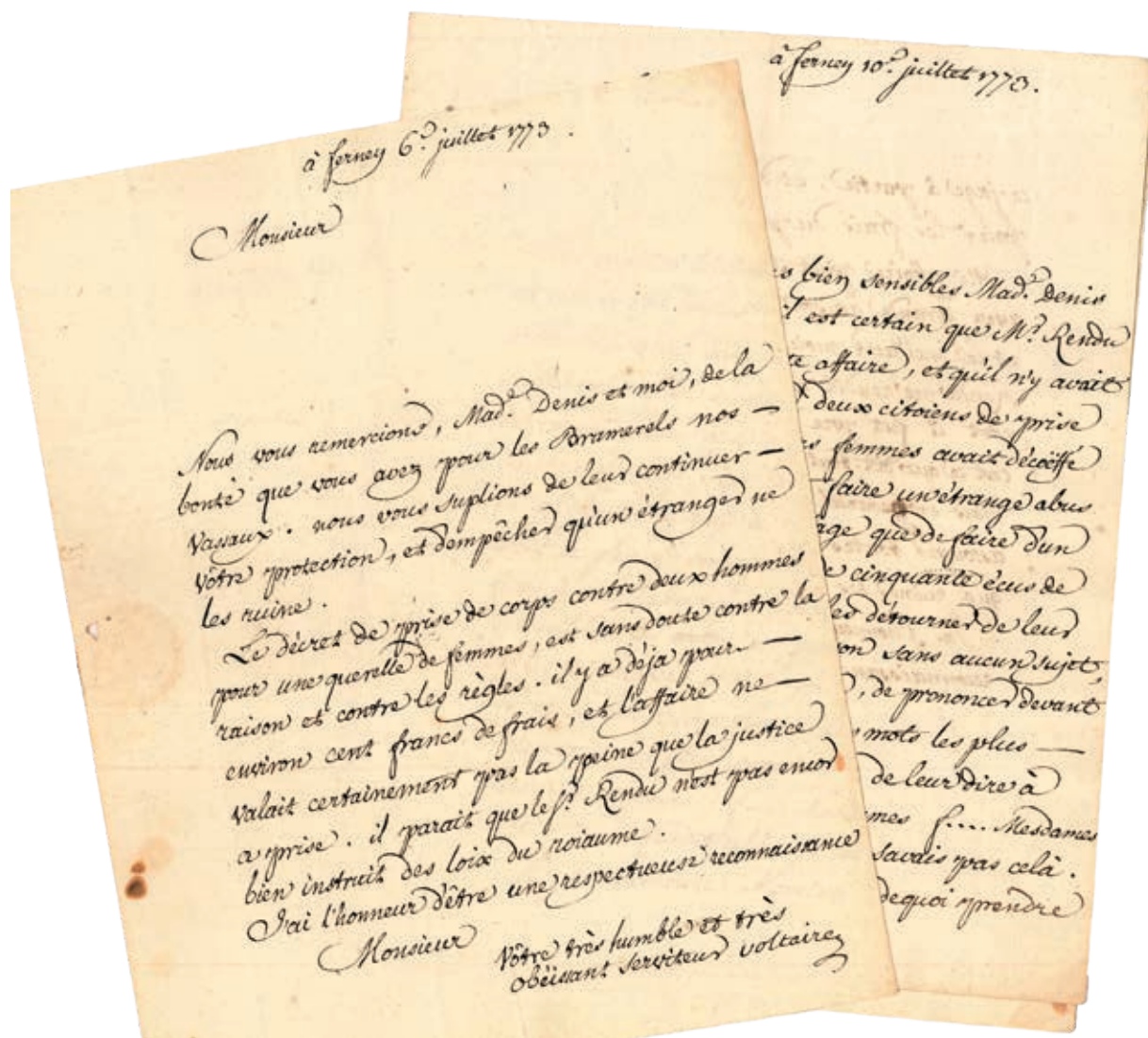
28 septembre 1770. Il le remercie « avec tout le païs » de la bonne nouvelle : « probablement vous serez à la tête d'un grand établissement ; vos places vous y appellent, et vos talents vous rendent nécessaires. Je sens bien qu'il faudra du tems pour mettre en train cette grande machine. Mais les délais auxquels on est forcé en affermiront les fondements »... 11 octobre 1770. « Nous sommes résolus M^d DENIS et moi, à faire bâtir une maison dans Verson ; je n'en jouirai pas, mais elle aura le plaisir d'être vôtre voisine. Vous savez que nous demanderons mille cinquante deux toises du numero un. Nôtre attachement à M. le Duc de CHOISEUL justifie nôtre empressement. Voulez vous bien avoir la bonté de suplérer à nôtre ignorance sur la manière juridique dont il faut s'y prendre »... 6 décembre 1770. « Le village de Ferney a plus que jamais besoin d'une fontaine publique. Elle est nécessaire non seulement à la communauté, mais à tous les voituriers et aux laboureurs, pour abreuver leurs chevaux et leurs bœufs. J'ignore s'il faut un arrêt du Conseil pour boire de l'eau. J'ai cru que M^r l'intendant pourrait mettre d'un mot le village de Ferney en droit de dépenser son

.../...

argent à un ouvrage si indispensable. [...] Les cavaliers des fermes arrêterent hier douze coupes de bled conduites par un voiturier qui dit les porter à Cambassadez mais qui n'avait point de passeport. Je ne sais si on peut arrêter du bled sur le grand chemin ; mais il est bien triste que ce genevois soit le prétexte continuel de la cherté du bled que les français éprouvent, et du trouble où est notre pauvre petit canton. Le païsan est désespéré, pour moi j'espère en vous »...

63. **VOLTAIRE**. 3 L.S. « Voltaire », Ferney juillet 1773, au chevalier Louis-Gaspard FABRY, subdélégué [de l'Intendance de Bourgogne] à Gex ; les lettres sont de la main de son secrétaire Jean-Louis WAGNIÈRE ; 4 pages in-4, une adresse. 1 800/2 000

6 juillet 1773. « Nous vous remercions, Mad^e DENIS et moi, de la bonté que vous avez pour les Bramerels nos vassaux. Nous vous supplions de leur continuer vôtre protection, et d'empêcher qu'un étranger ne les ruine. Le décret de prise de corps contre deux hommes pour une querelle de femmes, est sans doute contre la raison et contre les règles. Il y a déjà pour environ cent francs de frais, et l'affaire ne valait certainement pas la peine que la justice a prise. Il paraît que le S^r Rendu n'est pas encor bien instruit des loix du roiaume »... 10 juillet 1773. M. Rendu a été bien vite, et il est certain qu'« il n'y avait nulle raison de décréter deux citoyens de prise de corps parce que leurs femmes avait décoëffé d'autres femmes, que c'est faire un étrange abus de la dignité de juge de village que de faire d'un trait de plume pour plus de cinquante écus de frais à des laboureurs, de les détourner de leur travail, de les mettre en prison sans aucun sujet, de les interroger étant yvre, de prononcer devant eux et devant leurs femmes les mots les plus indécents et les plus grossiers »... Il y aurait de quoi faire condamner ce juge, mais Voltaire approuve l'idée d'« assoupir » l'affaire, en présumant qu'il fût ivre : « je pense comme vous, qu'il faut assoupir toutes ces petites affaires qui ne servent jamais qu'à ruiner les pauvres »... 13 juillet 1773. « Vous êtes le conciliateur du païs, vous en êtes le père. Les Bramerels vous ont grande obligation, car ils sont bien pauvres. Il faut espérer que les femmes deviendront plus sages ; que le S^r Rendu s'instruira des loix, et qu'il ira moins au cabaret »...



64. **VOLTAIRE**. L.S., Ferney 29 juin 1775, [au chevalier Louis-Gaspard FABRY, subdélégué de l'Intendance de Bourgogne à Gex] ; la lettre est de la main de son secrétaire Jean-Louis WAGNIÈRE ; 2 pages in-4.

600/800

« Cet Abraham qui persécute Oulric n'est pas assurément le père des croiants. C'est un fripon qui s'est établi dans Ferney malgré nous, sous prétexte qu'étant né dans le pays de Gex, il est en droit d'exercer son métier de boucher dans tous les villages. Nous sommes surpris et indignés, Madame DENIS et moi, que notre procureur Morellet ait agi en faveur de cet Abraham sans nous en avertir »... Il lui remet un petit billet pour Morellet ; si cela ne suffit pas, « je prends le S^r Martin pour Procureur de Mad^e Denis dans cette affaire, et je prie le S^r Martin de faire toutes les diligences nécessaires contre ce mal vivant d'Abraham. En un mot, il n'y a rien que je ne fasse pour tirer d'oppression votre protégé Oulric »...

65. [VOLTAIRE]. Louise Mignot, Madame DENIS (1712-1790) nièce de Voltaire. 2 L.A.S., [1771] et s.d., à une dame ; 1 page petit in-4 et 1 page oblong in-12.

300/400

« Je vous rand mille graces ma belle dame de vos bonnes figures. Mon oncle est aussi reconnoissant que moi [...]. C'est moi qui vous demande bien des pardons de navoir pas eu lhonneur de vous voir encor vous scavez comme je suis paresseuse et souvant retenue »... – « Vous etes adorable Madame par la bonté de votre cœur mon oncle est mieux et na plus de fievre nous vous fesons tous deux mille tendres remercimens »...

ON JOINT une L.A.S. de son amie, Marie-Françoise CORNEILLE, Mme Pierre-Jacques DUPUIITS de Maconnex (1742-1805, arrière-petite-nièce de Pierre Corneille), avec copie de vers de M. de Chabanon sur Voltaire ; un poème manuscrit, *Epitre de Belsebuth a M^r de Voltaire sur le Poème de la Pucelle*, et la copie de vers attribués à Voltaire (« Adieu je vais dans ce pays »...) ; et 5 P.S., 1744-1836, actes concernant la famille Fabry : extraits de baptême de Louis-Gaspard et Claude-Antoine Fabry, délivrés à Gex (1744), de Marie-Catherine Fabry, fille de François-Gabriel (Gex, 1809), de François-Gabriel-Charles Harent, fils d'André-Jacques Harent et Sophie-Claudine Fabry, et filleul de François-Gabriel Fabry (Genève, 1836).

mois un article qu'il faut faire paraître dans
deux ou trois journaux: on dit dans un des
suppléments de trois ou quatre de ce mois dans
une lettre d'un étranger que nous avons offert ^{la langue} la
cuisine du pain de famille, la cuisine des îles de
France et de Bourbon, de tabac etc. — je
crois que nous entra dans la question libellique de
cette feuille il faut seulement faire paraître
le fait et dire que rien n'a été offert.
c'est important à ce qu'il me semble pour vous,
et pour nous. — adieu. mille tendres compliments.

rappelles vous bien que je ne puis être dans aucun
compte sans voir la constitution parle.

CHARLES-MAURICE de TALLEYRAND

(1754-1838)

Collection d'un historien

66. **Charles-Maurice de TALLEYRAND**. L.A.S. « L'abbé de Perigord », 13 septembre [1781] ; 2 pages petit in-4. 700/800

RARE LETTRE COMME AGENT GÉNÉRAL DU CLERGÉ.

Il envoie « des observations faites dans le dernier conseil du clergé au sujet des prétentions que forme M. l'Abbé MARCHAND substitut de M. le procureur général du grand conseil, qui demande en cette qualité d'être tenu présent à son bénéfice ». Talleyrand a appris que son correspondant désirait que cette contestation fût soumise à l'arbitrage du Conseil du Clergé, « mais des quatre avocats qui composent notre conseil trois se sont recusés pour juges parce qu'ils avoient consulté pour les parties ; le quatrième ne pouvant pas à lui seul former un arbitrage tel que vous le souhaitiez. Je me suis borné à faire des observations sur cette affaire j'ai cru qu'elles pourroient vous être utiles ». Il saisit cette occasion pour donner une preuve de son attachement...

67. **Charles-Maurice de TALLEYRAND**. L.A., Londres 8 juin [1792], à Charles-François DUMOURIEZ (alors ministre des Affaires étrangères) ; 2 pages in-4. 1 500/2 000

INTÉRESSANTE LETTRE LORS DE LA MISSION SECRÈTE DE TALLEYRAND À LONDRES EN 1792 POUR NÉGOCIER LA NEUTRALITÉ DES BRITANNIQUES, ainsi qu'une éventuelle rétrocession de Tobago. [Après un premier séjour officieux de janvier à mars, Talleyrand retourne à Londres fin avril, accompagné de François de Chauvelin, plénipotentiaire en titre, en réalité prête-nom de Talleyrand, qui était le seul véritablement capable de faire aboutir les négociations qu'il avait entamées.]

Il se réjouit d'apprendre que le Décret a été rétabli tel que Dumouriez le souhaitait. « Vous vous rappellerez que je ne puis être, aux termes de la constitution que dans les dépenses secrètes ; ainsi faites faire votre compte dans ce sens. – La constitution ne permet aucun traitement à nous autres constituans. – Si l'on trouve que la légation angloise est chère et emploie beaucoup de monde, il me semble que les réponses sont simples. – D'abord elle a réussi à ce que le gouvernement de France vouloit. De plus elle exige une réunion de moyens qui ne pouvoient bien se rencontrer dans un seul ministre. Il faut être partout à la cour, à la bourse parmi les négocians, et faire continuellement des mémoires. – Dans le moment actuel je fais des travaux pour le moment où nous attaquerons sur l'alliance. Tout cela exige du monde. C'est de plus ici que se font les plus importantes affaires du département des affaires étrangères »... De plus, il faut absolument démentir dans plusieurs journaux un article qui prétend que la France a offert à l'Angleterre « la rupture du pacte de famille, la cession des îles de France et de Bourbon, de Tobago, etc. [...] il faut sèchement faire désavouer le fait et dire que rien n'a été offert. C'est important à ce qu'il me semble pour vous et pour nous »... Il lui adresse « mille tendre compliments », et rappelle pour finir qu'il ne peut « être dans aucun *compte*, car ici la constitution parle ».

Lettre publiée par Michel Poniatowski dans *Talleyrand aux États-Unis*, p. 501.

68. [**Charles-Maurice de TALLEYRAND**]. 2 P.S. par Philip NEVE, juge de paix du comté de Middlesex 24-26 janvier 1793 ; 1 page in-fol. en partie imprimée chaque, en anglais (fentes aux plis). 300/400

PASSEPORT délivré le 24 janvier 1793 à «Charles Maurice Talleyrand Perigord, Gentleman », pour se rendre de Westminster à Dorking in Surrey, et retour (chez son ami le comte Louis de Narbonne, qui s'était installé à Juniper Hall près de Dorking). [Reproduit par Michel Poniatowski dans *Talleyrand aux États-Unis*, p. 669.]

CERTIFICAT délivré le 26 janvier 1793 à «Charles Maurice Talleyrand Perigord, Gentleman », résidant à Londres au N° 3 Woodstock Street, et dans le royaume depuis le 26 janvier 1792, ayant passé les six derniers mois à Londres, Paris et Londres.

ON JOINT le passeport anglais délivré à Bon Albert BRIOIS DE BEAUMETZ (1755-1801, ancien constituant) à son arrivée en Angleterre, à Douvres le 9 novembre 1793 [ayant émigré, Briois de Beaumetz venait rejoindre son ami Talleyrand, avec qui il va partir pour les États-Unis d'Amérique].

69. **Charles-Maurice de TALLEYRAND**. Lettre dictée avec CORRECTIONS ET ADDITIONS autographes, Londres 30 janvier 1794, à « Mylord » [GRENVILLE, chef du Foreign Office] ; 3 pages et demie in-4. 700/800

PROTESTATION CONTRE SON EXPULSION D'ANGLETERRE. [Le 28 janvier 1794, Talleyrand reçoit l'ordre de quitter l'Angleterre, en vertu de l'*Alien Bill*, avant le 2 février ; malgré ses protestations et démarches, il dut embarquer pour l'Amérique le 2 mars.]

.../...

Il est accablé par l'ordre qu'il vient de recevoir « de quitter l'Angleterre », et proteste contre cette injustice provoquée « par les calomnies de mes ennemis. Ils m'auroient bien fait du mal, si après avoir surpris au roi cet acte de rigueur vous n'aviez pas la bonté de m'admettre à lui faire parvenir par vous ma justification. [...] Je ne cherche point à pénétrer les secrets de l'administration ; je renonce même à connoître mes dénonciateurs ». Il veut prouver de manière évidente « que j'ai religieusement respecté l'azile que m'a accordé votre gouvernement [depuis le mois de septembre 1792 *biffé*]. Depuis votre rupture avec la France, si mes pensées se sont tournées souvent vers ce malheureux pays, ce n'a été jamais que pour en déplorer les désastres, et pour aider quelques amis à s'échapper de cette vaste prison ». Il sait aussi « qu'on a cherché à vous persuader que mon inaction n'étoit qu'apparente. J'ai ignoré trop longtemps ce stratagème de mes ennemis, et quand je l'ai connu, j'ai cru devoir le mépriser. Pouvois-je prévoir qu'à force de constance il parviendroient à vous tromper sur ma conduite, et à m'ôter ainsi le seul azile qui me reste en Europe. Vous êtes trop éclairé, Mylord, sur la situation de toutes les parties du continent, pour ne pas sentir l'affreuse position d'un homme connu pour avoir désiré en France une Monarchie limitée, et banni par là même de tous les lieux où la France est influente, et de tous ceux où ses anciens collègues dans les fers, l'avertissent trop de ne pas se présenter »... Certain d'avoir respecté les devoirs de l'hospitalité, il ne mérite pas cet excès d'infortune, et il « demande à votre humanité, comme à votre justice, la révocation d'un arrêt qui n'eut point été prononcé, si la vérité eut été mieux connue »...

Lettre publiée par Michel Poniatowski dans *Talleyrand aux États-Unis*, p. 505.

70. **Charles-Maurice de TALLEYRAND.** L.A.S. « Tal. » et L.A., New York 13 janvier et 26 août 1795, à MOREAU DE SAINT-MÉRY ; 1 page in-8 et 1 page in-4, adresses (fente soigneusement réparée à la 1^{ère}).

800/1 000

À SON AMI MOREAU DE SAINT-MÉRY, ANCIEN CONSTITUANT, EXILÉ COMME LUI, ET QUI S'ÉTAIT INSTALLÉ LIBRAIRE À PHILADELPHIE.

Mardy [13 janvier 1795]. Il l'invite à dîner le soir-même ainsi que le lendemain, et se doutant de son refus, il l'informe que le général KNOX viendra dîner, que ce dernier « a fait ici longtemps des affaires de librairie, qu'il s'intéresse à vos succès, qu'il m'a dit [...] qu'il vouloit causer avec vous pour vous indiquer les moyens qu'il croit les meilleurs pour prospérer »...

New York 26 août 1795. Il lui recommande un nommé DUPUIS qui « arrive de Paris et apporte avec lui « la nouvelle constitution. C'est le seul exemplaire qu'il y ait en Amérique : il y auroit de l'argent à gagner à l'imprimer ». Il lui conseille de la faire traduire par M. Nugent. « Il faut surtout imprimer le discours de BOISSY [D'ANGLAS] qui est pensé et écrit d'une manière fort remarquable. Vous retrouverez deux cents articles de notre connoissance dans la constitution, et le grand mot d'amnistie prononcé dans ce discours »...

La 2^e lettre publiée par Michel Poniatowski dans *Talleyrand aux États-Unis*, p. 436.

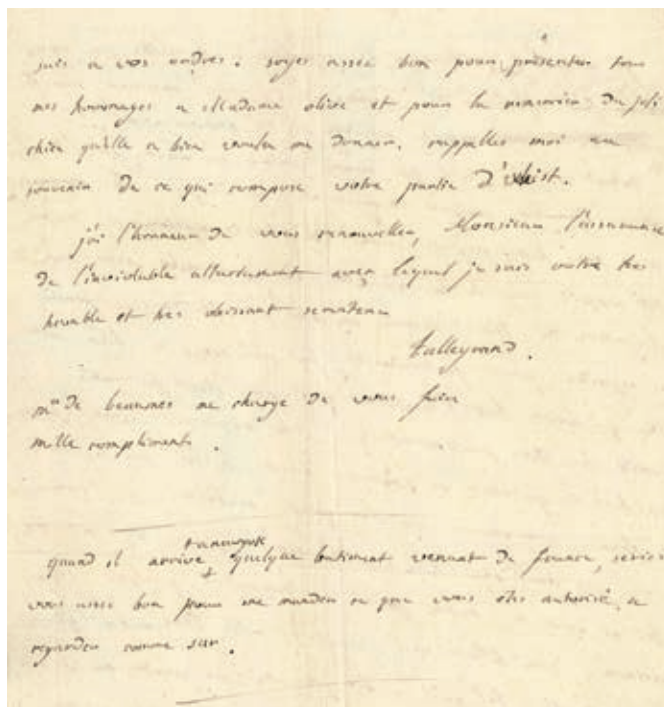
71. **Charles-Maurice de TALLEYRAND.** L.A.S., Philadelphie 18 janvier 1795, au banquier OLIVE à New York ; 2 pages in-4.

1 000/1 200

AU SUJET DE LA NOUVELLE LOI AMÉRICAINE SUR LA NATURALISATION.

Il rassure son ami sur « la loi nouvelle relative à la naturalisation. D'abord cette loi n'est pas encore passée au sénat, et là elle pourra éprouver quelques changements. – De plus les personnes (comme nous autres anglois disons) de votre description, ne sont point compris dans la loi nouvelle ; il n'y a point pour eux de prolongation de tems, comme on vous l'avoit dit. – Pour vous répondre plus pertinemment, j'ai consulté hier M^r Smith qui avoit fait l'amendement qui nous étoit favorable. M^r Smith m'a dit positivement que son amendement étoit passé, et que tout ce qui étoit en Amérique avant la loi ne seroit point soumis aux clauses nouvelles qu'elle renferme »... Il envoie des remerciements à Mme Olive pour le joli chien qu'elle lui a donné, et salue ses partenaires de whist. « Quand il arrive à New York quelque bâtiment venant de France, seriez vous assez bon pour me mander ce que vous êtes autorisé à regarder comme sur »...

Lettre publiée par Michel Poniatowski dans *Talleyrand aux États-Unis*, p. 507.



72. **Charles-Maurice de TALLEYRAND.** L.A.S. « T. » et L.A., Philadelphie mars-avril 1795, au banquier newyorkais OLIVE ; 2 et 1 pages in-4 (petits trous de liasse). 1 200/1 500

SUR LE COMMERCE ET LES COLONIES.

15 mars 1795. Il transmet une lettre du consul général, pour l'ami qui va à Hambourg : « Si M^r DESBASSAINGS n'est pas embarqué remettez la lui ; s'il est embarqué renvoyez la moi : nous avons ici dans la semaine prochaine un bâtiment qui part pour Hambourg. Cette lettre seroit une tres bonne recommandation pour M^r Desbassains auprès du chargé d'affaires de France en Allemagne, ce qui pourroit lui être de quelque utilité. – M^r SWAN part d'ici positivement de demain en huit, et avec lui s'en vont tous les moyens d'argent de la légation : ainsi soyez assez bon pour dire tout ce qui est le plus près des injures à l'engourdi consul de New York pour le faire finir : proposez lui de décider avec lui la question. Vis à vis du consul general il n'y aura point de difficultés »... Il n'a pas de nouvelles d'Europe, « mais il paroît que les troupes angloises sont arrivées à la Barbade au nombre de 1600 hommes ». Il demande enfin : « Est ce que les prix des caffés et sucres à Hambourg ne font pas penser tous les feseurs de New York à des expéditions pour Hambourg ; ici on y pense assez serieusement : mais l'argent ce diable d'argent est employé de tous les cotés, et personne n'en a pour faire des affaires de commerce d'une manière et dans une ligne raisonnable »...

7 avril [1795]. Il doit rester quelques jours de plus à Philadelphie. « Les nouvelles des colonies sont bien mauvaises ; encore un massacre de quelques malheureux blancs qui étoient dans la partie françoise. Les derniers decrets de l'assemblée, et les choix faits par le pouvoir exécutif prouvent qu'on est dans de mauvaises routes pour le rétablissement des colonies : il faudroit tout y adoucir, et on y exaspere tout »...

Lettres publiées par Michel Poniatowski dans *Talleyrand aux États-Unis*, p. 526 et 367.

73. **Charles-Maurice de TALLEYRAND.** L.A.S. « Tall. », New York 3 juillet 1795, à Emmanuel SIEYÈS, député à la Convention nationale, à Paris ; 1 page in-4, adresse. 800/1 000

LETTRÉ D'EXIL EN AMÉRIQUE À SON ANCIEN COLLÈGUE DE LA CONSTITUANTE.

« J'aime à donner des lettres d'introduction pour vous, mon cher ami, aux Americains de la bonne espèce, c'est-à-dire à ceux qui sont d'une manière bien prononcée contre le traité insultant pour la France que l'Amerique vient de faire avec l'Angleterre [le Traité de Londres, décrié pour ses articles relatifs au commerce des denrées coloniales]. Le porteur de cette lettre est M. PREVOST jeune homme d'esprit et d'espérance. Son beau père le col. BURR un des sénateurs de l'état de New York est un homme de la premiere distinction dans ce pays ci ; il aime la liberté, il a beaucoup d'esprit beaucoup d'instruction, est un peu amant de votre chere metaphisique et a des gouts raffinés qui lui font desirer d'aller passer quelques années en France, vous l'y verrez à ce que je crois d'ici à un an. Ayez la bonté de voir quelquefois son fils et de lui faire faire les connoissances qui peuvent lui être agréables et utiles. Adieu, conservez moi amitié, la mienne pour vous ne finira qu'avec la vie »... En post-scriptum, il réclame tout ce que Sieyès a imprimé depuis six mois, « et parmi les brochures celles qui valent la peine d'être lues »...

74. **Charles-Maurice de TALLEYRAND.** L.A.S. « T. », New York 12 septembre [1795], à MOREAU DE SAINT-MÉRY à Philadelphie ; 2 pages in-4, adresse avec marque postale. 800/1 000

AMUSANTE LETTRE À SON AMI MOREAU DE SAINT-MÉRY, ANCIEN CONSTITUANT, EXILÉ COMME LUI, LIBRAIRE À PHILADELPHIE.

« Je vous donne bien de l'embarras, mon cher maître, avec toutes mes petites commissions ». Il cite la lettre du baron de BRUGIÈRE qui « vous auroit payé de toutes vos peines attendu qu'il me demande de lui procurer *une plasse dom daffer parcequi lest prop a toute spespe d'agryculture* et de plus il m'assure qu'il parle et ecrit l'anglois comme le françois ». Il le demande de lui envoyer les fusils « par eau mais par un capitaine connu pour qu'ils ne soient pas abimés, et que l'on ne se couche pas trop sur mes chapeaux ». BRIOIS DE BEAUMETZ va revenir de sa course. « Vous êtes bien heureux que votre société soit dissoute, car le nouveau commensal que je vous ai donné auroit bien inquiété Monsieur le baron qui vous auroit demandé des comptes du lait qu'il boit »... Il lui fera parvenir dès que possible l'arc de son fils, et annonce que « Demeunier est parti pour le Connecticut et Boston »...

Lettre publiée par Michel Poniatowski dans *Talleyrand aux États-Unis*, p. 529.

75. **Charles-Maurice de TALLEYRAND.** L.A., New York 2 novembre 1795, à MOREAU DE SAINT-MÉRY à Philadelphie ; 1 page et demie in-4, adresse avec marque postale. 1 200/1 500

ANNONCE DE SA RADIATION DE LA LISTE DES ÉMIGRÉS, ET EXPOSÉ SUR LA SITUATION POLITIQUE EN FRANCE.

Il remercie son ami libraire de l'envoi d'un journal « qui m'apprend que je ne suis plus émigré ». Il a reçu bien des lettres de France : « Voici ce que la lecture bien attentive que j'en ai faite me laisse dans l'esprit. L'opinion publique est meilleure que le gouvernement et semble forcer au bien de la même manière qu'elle nous a si souvent forcés au mal. Il existe de la liberté, – et pour les hommes raisonnables il y a de la tranquillité, mais je ne vois pas encore ce qui en garantit la durée. Cependant l'influence des propriétaires paroît chaque jour croissante, et avec leur secours, on pourra se trainer quelque tems. – Les chouans depuis la paix avec l'Espagne n'inquiètent plus personne ; on se croit sur de les anéantir ». Il projette d'aller voir quelques mois son ami à Philadelphie. Leur excellent ami DEMEURIER retourne

.../...

en France : « j'espère qu'il arrivera dans un assez bon moment pour pouvoir se poser, et regarder sans être inquiété. Avec quinze jours de terre française il saura bien où il en est, et les premières lettres que nous aurons de lui seront bien bonnes pour notre gouverne à tous »...

Lettre publiée par Michel Poniatowski dans *Talleyrand aux États-Unis*, p. 439.

76. **Charles-Maurice de TALLEYRAND.** 2 L.A., Philadelphie 19 et 28 décembre [1795], au banquier OLIVE ; 2 pages in-4 chaque (petits trous de liasse). 1 500/1 800

LETTRES D'AFFAIRES À SON AMI ET ASSOCIÉ, BANQUIER À NEW YORK. [Il s'agit de l'approvisionnement des troupes françaises aux Antilles par le brick le *Glasgow*, affaire sur laquelle Talleyrand et son associé Thomas LAW devaient toucher une commission.]

19 décembre. « Quoiqu'on ait une bonne et honnête figure, on ne dit pas toujours la vérité ; pour preuve de cela je vous donne M^r Rosier qui vous a dit avoir écrit au consul general pour l'affaire de M. Law ». Or le consul général n'a rien reçu. « Voici ce que je voudrais que votre obligeance fît, ce seroit de voir M^r Law que vous ne serez pas fâché de connoître, et de lui dire que son affaire, laquelle vis à vis de lui vous saurez être la mienne, ne marche pas. Il me semble qu'il seroit bon que M^r Law fut de nouveau chez M^r Rosier, lui rappellat qu'il y a six mois que cette petite indemnité traîne, et qu'il lui dit que s'il y a quelque difficulté vis-à-vis du consul general, il chargera un de ses amis à Philadelphie de lui donner toutes les explications satisfaisantes. – Cela fait, vous diriez à M^r Rosier, qu'il n'est pas bien pour son administration de laisser traîner pareille niaiserie. [...] M^r Law qui est complètement payé et de ses avances et de sa commission pourroit fort bien en sa qualité d'americain mettre une grande négligence à ce qui n'est plus que des recouvrements pour moi »...

28 décembre. Il le prie de dire à Law qu'au dire du consul de New York, l'affaire du brig *Glasgow* est entre les mains du consul général, et il se plaint de l'absence de nouvelles : « Cependant vos feuilles devroient contenir les noms des anciens, des nouveaux membres, du conseil exécutif etc. et peut-être des préparatifs de paix »... Beaumetz et Marchand sont toujours en Maryland. « Il paroît que M^r Masson ne veut pas jurer... Fripons jusques là ! – Certainement il n'y a aucun inconvénient à se charger des réclamations des assureurs de New York ; mais je doute que cela soit fort profitable. Jamais on ne payera ce qui a été pris par les corsaires et jugé par d'autres corsaires que l'on soutient parce que c'est plus économique que d'être justes. – Pour que les réclamations pussent avoir quelque succès, il me semble que c'est dans les colonies même que l'on devoit les faire ; et en intéressant avec des dollars la probité de mess. les juges il y auroit moyen d'en obtenir quelque chose, – mais je n'ai pas confiance dans une réclamation portée aux tribunaux de France ou à l'administration dans un tems où le tresor est vuide et où les americains sont aussi peu en faveur »...

Lettres publiées par Michel Poniatowski dans *Talleyrand aux États-Unis*, p. 532 et 537.

77. **Charles-Maurice de TALLEYRAND.** 2 L.A., Philadelphie et [New-York] janvier [et février ?] 1796, au banquier OLIVE ; 1 page in-4 chaque (petits trous de liasse). 800/1 000

LETTRES D'AFFAIRES ET DE SPÉCULATION À SON AMI ET ASSOCIÉ, BANQUIER À NEW YORK.

Philadelphie 14 janvier. « J'ai vu hier le consul general qui m'a montré une lettre de M^r Rozier par laquelle il lui mande que l'affaire de M^r Nich. Low sera terminée dès qu'il (M^r Low) lui aura envoyé des papiers qu'il lui demande et qu'il juge nécessaires pour la décision. Pour que tout cela ne traîne pas en longueur, [...] ayez la bonté de passer chez M^r Low pour le prier de voir de nouveau le consul. Toutes ces petites démarches excitatives sont absolument nécessaires pour faire mouvoir un americain payé et qui n'a rien à gagner pour lui personnellement à faire mes affaires »... Il s'interroge sur le prix de tirer sur Londres, à New York. « Les fonds americains sont bas en Angleterre »...

[New-York] 3 heures. Questions à la suite d'une lettre reçue de Philadelphie : « Le commerce avec la Havanne reprend un peu, me mande t'on. Quel seroit le prix que l'on donneroit à New York des *permissions* de M^r Jodanis. Le prix de Philadelphie est un doll. un doll. et demi. Voulez vous demander cela à M^r Sands qui est à ce que je crois plus au fait que personne et point dans la boutique de M^r Jodanis. Car vous savez que M^r Jodanis a ses agents à lui à New York »...

Lettres publiées par Michel Poniatowski dans *Talleyrand aux États-Unis*, p. 538-540.

78. **Charles-Maurice de TALLEYRAND.** 2 L.A., [Philadelphie] janvier-février 1796, à son ami MOREAU DE SAINT-MÉRY (libraire à Philadelphie) ; 1 page in-8 chaque, une adresse. 800/1 000

19 [janvier]. Il doit déposer à la banque « de quoi faire le paiement de demain 20. – Qu'est-ce que vous savez du vaisseau arrivé de Bristol en 56 jours ? – Lisez ce qui vous passera de papiers anglois devant les yeux en pensant à M^{de} de STAËL – cette fuite est-elle vraie ? Il y auroit de tristes conséquences à en tirer »... [Mme de Staël avait quitté la France pour la Suisse.]

[15 février]. Il va lui envoyer un article « pour votre feuille de demain, ce sont deux pages assez piquantes, gardez leur de la place. – Ce sera fort mal écrit parce que vos plumes ne sont pas assez fendues ». Il le prie d'envoyer « un de vos jeunes gens dans une heure chercher ma mauvaise écriture. »

79. **Charles-Maurice de TALLEYRAND.** L.A., Philadelphie 5 février [1796], au banquier newyorkais OLIVE ; 3 pages in-4 (petits trous de liasse). 1 000/1 500

LONGUE LETTRE SUR LES CONSÉQUENCES COMMERCIALES DE LA GUERRE MARITIME.

« Quoique la bonne réputation de votre port en hyver vous ait donné le vaisseau amiable qui naturellement appartenait à Philadelphie, je crois qu'il a fait ici plus d'impression par les nouvelles qu'il apporte qu'il en a fait chez vous ». Il l'informe « que les primes données par le gouvernement anglois ont fait craindre à tous les démocrates du pays que l'Angleterre ne fit beaucoup rencherir la farine en Amérique, que dans le moment actuel les françois n'arrêtassent les vaisseaux allant en Angleterre et ne les payassent un peu lentement et beaucoup d'autres raisons que vous savez mieux que moi. Tout cela a conduit les chefs à l'idée d'un embargo : le ministre de France pousse à cette mesure : j'ignore encore quel sera son crédit : mais il est bon d'être informé de ce qui roule dans les têtes à cet egard »... ADET a parlé à « deux des hommes principaux qui sont disposés à soutenir cette proposition après s'être entendu avec les regulateurs du parti qui tient à la France. Il est sur que, de donner des primes annonce le besoin, que l'embargo augmentera l'opinion de disette qui fait autant d'effet que la disette réelle, et que de là peut en résulter des propositions de paix dont il paroît que l'Angleterre est encore bien loin. Ajoutez à cela l'expédition des colonies qui manquera : car si les achats de farine faits ici sont arrêtés, il n'y a plus autre chose à faire pour l'Angleterre que de rembarquer toutes les troupes qu'elle envoie à St Domingue et dans les autres colonies. – Le ministre de France fait très bien valoir toutes ces raisons »... En ce qui concerne sa propre affaire, Talleyrand pense que son mémoire pourrait être meilleur, mais il ne veut pas risquer d'ennuyer Mr LAW et de diminuer « son zèle qui n'est pas d'une chaleur assez forte pour tenir à plus de trouble » ; il préfère en finir à l'amiable... Il prie Olive de le tenir au courant des expéditions projetées à New-York, pour Hambourg, en avril : « je pourrais peut-être prendre une direction pour ce port. Mon projet est de quitter le continent du 15 avril au 15 may »...

Lettre publiée par Michel Poniatowski dans *Talleyrand aux États-Unis*, p. 540.

80. **Charles-Maurice de TALLEYRAND.** 3 L.A., Philadelphie et New-York février 1796, au banquier OLIVE, à New York ; 5 pages et quart in-4, une adresse (petits trous de liasse). 1 500/1 800

SUR LES RUMEURS D'EMBARGO ET SON PROCHAIN RETOUR EN FRANCE.

15 février. « L'affaire de l'embargo va très foiblement, le ministre a trouvé quelques difficultés dans la députation de Virginie : et les dernières nouvelles de France qui parlent d'embarras de provision à Paris au mois de novembre, le font réfléchir de nouveau à la démarche qu'il avoit faite. Je ne regarde pas cette affaire là comme totalement terminée ; mais aujourd'hui je parierois que l'embargo n'aura pas lieu »... Il n'a pu trouver d'autre moyen de sortir M. de LA ROCHE de son embarras, que de « se désidentifier : il faut qu'il soit un autre La Roche que celui qui est anathématisé par le consulat de Boston »... Il voudrait trouver un vaisseau pour Hambourg, et se trouve tenté par le *Voltaire*. « Mes dernières lettres de Paris me disent que le pays depuis la dernière foucade du mois d'octobre est tellement fatigué qu'il n'est au pouvoir de personne de l'agiter. Il y a beaucoup de mauvaises gens qui se mêlent encore des affaires, mais il y a aussi une tendance générale de l'opinion vers la justice qui annonce le moment ou la révolution va se fixer ou au moins se reposer »...

.../...

New-York 22 fev. 96

4625

9

si je m'étois dirigé à Hambourg sur le *Voltaire*, ce n'aurait sûrement pas été sans autre peine sans dire à chevalier affaires, tous, mauvais chemins, rien n'aurait pu m'en empêcher je préfère beaucoup partir de New-York ; si en avril vous avez un bon bâtiment qui vaille à la voile vers le milieu du mois, je demanderai à Madame de La Roche quelques bons souhaits (il est dans la nature qu'ils soient très nombreux) et je m'embarquerai.

J'ai encore trois semaines pleines à votre service : si le conseil avait qu'un jour homme son affaire, je la ferois écrire par le conseil général. Il me semble qu'une affaire a laquelle on donne la forme d'un accommodement est très adaptée - mais à l'état d'un accommodement : on peut en un quart d'heure paraitre très bien la terminer ainsi, il est vraiment ridicule qu'une réclamation de telle espèce soit pendante sans au consulat certain depuis environ un an et demi, ce qui me paraît d'autant plus étrange qu'il s'agit d'un homme qui a été si souvent en France.

New York 22 février. Il renonce à s'embarquer sur le *Voltaire*, et préférerait partir de New York à la mi-avril. Il se plaint que sa réclamation soit toujours pendante au consulat depuis neuf mois... « Les efforts de la légation pour un embargo ont d'abord été vifs, se sont ensuite ralentis ; aujourd'hui ils reprennent un peu : mon opinion est que ce sera sans succès. Les opposants seroient les plus forts »... Il évoque les fêtes à l'occasion de l'anniversaire de la naissance du président WASHINGTON, et ironise sur le retour de BEAUMETZ et sa femme de leur voyage de nocces...

Philadelphie 29 février. Il a fait écrire par le consull général « pour cette pauvre petite indemnité que nous sollicitons. – J'ai vu hier le ministre de France qui me paroît ne plus rien espérer sur l'embargo : ainsi nous verrons les farines à un joli prix ici en may et juin. – La France a fait des traités avec l'Espagne qui lui sert d'intermediaire pour tirer des bleds de Barbarie. On a donné de fortes commissions en Espagne pour cet objet : cela, je le sais positivement »... Il termine par la nouvelle du rhumatisme de BEAUMETZ : « nos jeunes dames de Philadelphie se permettent pas mal de plaisanteries à cette occasion »...

Lettres publiées par Michel Poniatowski dans *Talleyrand aux États-Unis*, p. 542-546.

81. **Charles-Maurice de TALLEYRAND.** 3 L.A., Philadelphie mars 1796, au banquier newyorkais OLIVE ; 3 pages in-4 et 3 pages et demie in-8 (petits trous de liasse). 1 500/1 800

SUR LES PRÉPARATIFS DE SON PROCHAIN RETOUR EN FRANCE.

7 mars. « Il ne nous vient point de batiment d'Europe : nous sommes dans une telle disette de nouvelles de France qu'il nous est arrivé la semaine passée un batiment de Canton qui nous apporte des lettres de plus fraîche datte que les dernières de France. – L'espoir d'un embargo est tout à fait abandonné par la légation françoise. – Un batiment arrivé avant-hier dit avoir rencontré deux mille hommes de troupes angloises venant de Gibraltar pour être conduites aux colonies »... Il évoque un envoi de sucres et de cafés à Hambourg : « rien n'annonce que les prix doivent baisser. – Le prix des farines et ris rendent toute expédition de ce genre dangereuse »...

12 mars. Il lui adresse des lettres d'introduction pour M. DESBASSAINS, qui sera conduit à Paris « chez toutes les personnes avec qui je suis lié »... Il compte attendre des lettres de DÉMEUNIER avant de prendre son propre passage : « il faudra bien se décider à prendre la voie prudente de Hambourg. Il me semble que chaque homme doit suivre sa destinée : c'est une espèce de loi de la nature. Ici je suis hors de ma route. – Et puis quand les circonstances ont fait toucher un homme à la révolution françoise, il faut bien qu'il se livre tout entier à réparer quelques uns des maux que cette éruption a produits »...

23 mars. « J'ai dit au consul et au ministre [...] que vous leur offriez une occasion pour France. Le *Scipion* qu'ils font partir les empêche de profiter de vos offres : ils mettent sous la conduite du cap. Barrey toutes leurs dépêches, faites lui mes adieux, et dites lui que mes meilleurs souhaits l'accompagnent »... Il s'inquiète de ne pas recevoir de nouvelles d'Olive...

Lettres publiées par Michel Poniatowski dans *Talleyrand aux États-Unis*, p. 546-549.

82. **Charles-Maurice de TALLEYRAND.** 3 L.A., Philadelphie avril 1796, au banquier newyorkais OLIVE ; 4 pages et demie in-4 (petits trous de liasse). 1 200/1 500

SUR SON PROCHAIN DÉPART D'AMÉRIQUE POUR LA FRANCE.

2 avril. Des lettres de France lui apprennent l'heureuse arrivée de DÉMEUNIER, qui est « à Rouen à arranger son émigration ; il ne lui sera pas difficile de prouver qu'il est dans les décrets »... Talleyrand compte passer quelques jours à New-York la semaine suivante, avant de revenir à Philadelphie faire ses « derniers arrangements de départ » ; il fera un dernier voyage à Chevilly pour faire ses adieux à la famille Olive...

25 avril. Il a été fâché de quitter Chevilly, et est de retour à Philadelphie. « Je ne sais rien encore sur les départs de Philadelphie pour Hambourg » ; mais il pense partir de New-York. « On dit (mais ce n'est encore qu'un on dit) que la legation est changée : que c'est un M^r Fontane qui est ministre a la place de M^r Adet : il vaut mieux ne pas répandre cette nouvelle jusqu'à plus positive information. Une seule lettre parle de ce changement. [...] Il est vraisemblable que je serai obligé de faire une traversée à Baltimore. C'est un peu de fatigue, mais ce n'est que cela et il ne faut plus, quand on est en révolution, la compter pour rien »...

30 avril. Il va faire avec CAZENOVE et BEAUMETZ une course à Baltimore et à la ville fédérale... « Il n'y a point de nouvelles ici ; le ministre travaille à prouver que la nouvelle de son rappel n'est pas vrai ; soit : mais si cela n'est pas fait encore, ce ne sera pas long. – L'affaire du traité passera en accordant les provisions nécessaires pour l'exécution mais en jettant du blâme sur le traité en lui même »...

Lettres publiées par Michel Poniatowski dans *Talleyrand aux États-Unis*, p. 555-558.

83. **Charles-Maurice de TALLEYRAND.** 5 L.A., Philadelphie mai-juin 1796, au banquier newyorkais OLIVE ; 7 pages in-4 (petits trous de liasse, petit manque au bord d'une lettre avec perte de qqs lettres). 2 000/2 500

AVANT SON DÉPART D'AMÉRIQUE POUR RENTRER EN FRANCE (18 juin).

10 mai. Il espérait trouver un mot d'Olive et de leurs amis : « Sont ils partis ? Les bruits de guerre les effrayent ils ? – Il me semble que ce ne sont que des bruits. – M^r de LA TOUR DU PIN devoit m'accuser la reception d'une lettre importante que je lui ai écrite. – J'ai été voir cette fameuse ville fédérale [Washington]. C'est un beau poème, mais il n'y a que la perspective de fait et il faut des siècles pour remplir tous les chants »...

12 mai. Récit des derniers épisodes de son « affaire avec les consuls françois » : fixation d'une indemnité, avis du trésorier de la Guadeloupe, etc. « Le consul de New York est autorisé par la division française qui étoit en mer à fixer l'indemnité – ce sont les termes, fixer l'indemnité veut-il dire fournir l'argent ; voilà ce que je soutiens »... Il compte partir à la fin de la semaine suivante : « Mon vaisseau n'est pas arrivé ; mais on a nouvelle de son départ son chargement est près – il n'y a pas moyen de douter qu'il ne soit ici dans la semaine. C'est un magnifique navire, [...] qui n'a que deux ans ». BEAUMETZ va partir ; Olive reste, ainsi que CAZENOVE : « voilà les personnes avec qui j'aimerois à passer ma vie répandues sur toutes les paries du globe. C'est une terrible chose qu'une révolution !... »...

21 mai. Il demande s'il y a à New-York « quelque bon et commode navire pour Amsterdam ou pour France : car je ne puis plus retarder. Il ne faut pas que je gâte ma situation en France et de trop longs délais l'abimeroient. – J'ai entre mes mains une lettre de DÉMEUNIER du 27 mars ; il est parfaitement tranquille à Paris »...

31 mai. Il s'inquiète de la réclamation Low auprès du consu de New York. Le départ est retardé en raison du mauvais temps. « Les nouvelles arrivées de Nantes par un batiment qui a eu une courte traversée sont effrayantes sur la situation de la Bretagne. Les autres provinces sont mieux : Paris assez bien »...

16 juin. Pour le débarrasser de sa pauvre affaire, il signale un gros paquet de papiers laissés chez Olive le jour de son départ de New York. « Ce paquet n'est autre chose que l'affaire du brig *Glasgow*. Ouvrez le et prenez tous les papiers de l'affaire que vous voudrez bien remettre à M. Low. – Il ne faudra plus que bien peu de jours pour qu'il la termine avec le consul. [...] Ce qui exige que M^r Low et le consul se pressent, c'est qu'il me paroît que la légation n'a d'argent que pour M^r Swan et que cet argent s'en va. L'ancienneté de l'officier doit la rendre privilégiée »...

Lettres publiées par Michel Poniatowski dans *Talleyrand aux États-Unis*, p. 558-564.

84. **Charles-Maurice de TALLEYRAND.** 2 L.A., juin 1796, à MOREAU DE SAINT-MÉRY à Philadelphie ; 1 page in-4 chaque, adresses. 1 000/1 200

TALLEYRAND QUITTE LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE POUR REVENIR EN FRANCE. [Ayant obtenu sa radiation de la liste des émigrés, Talleyrand a enfin reçu l'autorisation de rentrer en France. Ces lettres sont écrites du brick danois sur lequel il a embarqué pour la traversée jusqu'à Hambourg, *Den Ny Proeve (La Nouvelle Épreuve)*.]

Newcastle 15 [juin] neuf heures du matin. « Nous mettons à la voile dans le moment cher ami [...] Nous nous portons tous bien. Le vent est bon. – Adieu mon ami mille choses à tous les nôtres. Je vous écrirai de la mer ; et puis... de Hambourg. J'embrasse votre enfant et vous de tout mon cœur, notre bâtiment ne marche pas. »

18 juin dix heures et demie du matin Cap May. Ils viennent de quitter la côte, et passent au large du Cap May : « Nous voilà à la mer, mon cher ami ; le vent est faible mais bon. Il ne paroît point de corsaire sur la côte depuis plusieurs jours. Adieu, dans quarante cinq jours je vous écrirai de l'Elbe. [...] Tout le bâtiment se porte bien : nos inconnus sont M. Vidal et M. Berard. Vous connoissez le premier, le second est le neveu du Berard de la compagnie des Indes. Notre capitaine est bon homme ; mais dort 15 heures sans se réveiller »...

85. **Charles-Maurice de TALLEYRAND.** L.A., Hambourg 31 juillet 1796, à son ami MOREAU DE SAINT-MÉRY à Philadelphie ; 1 page in-4, adresse. 700/800

ARRIVÉE EN EUROPE APRÈS SON EXIL EN AMÉRIQUE.

« De terre à terre quarante jours, point de corsaire, une petite visite d'une escadre à 50 lieues de Sorlingues, de la pluie tous les jours, abondance de vivres, du vin de trop, et de l'eau de M^{de} Moreau meilleure en arrivant à Hambourg que celle des pompes que l'on y trouve. À M^r Berard près [...] fort bonne et joyeuse compagnie. Je ne sais encore rien de la ville »... Il y a Alexandre de LAMETH, qui a été renvoyé d'Angleterre, et qui est avec d'AIGUILLON, et le fils de M. de LIANCOURT : « Les émigrés sont doux. Je n'ai encore fait aucune visite, la cocarde est fort à la mode, je l'ai prise en arrivant »...

86. **Charles-Maurice de TALLEYRAND.** L.A.S. « Talleyrand » et L.A., Hambourg 1^{er} et 2 septembre 1796, au banquier OLIVE, à New-York ; 2 pages et demie et 1 page et quart in-4, une adresse (petits trous de liasse). 1 000/1 500

SUR SON ARRIVÉE À HAMBOURG APRÈS SON EXIL EN AMÉRIQUE.

1^{er} septembre. Il a reçu à Hambourg « toute sorte d'amitiés » des personnes pour lesquelles Olive lui a donné des lettres : « M. MATHIESSEN particulièrement m'a extrêmement intéressé par ses manières obligeantes, et son instruction. C'est aujourd'hui une des plus estimées maisons de Hambourg par son intelligence et son activité. Le crédit de cette maison est un des mieux établis de la ville. [...] je l'ai fort engagé à faire des affaires avec l'Amérique, et lui ai annoncé New York comme la ville où l'on se defaisoit plus aisément de marchandises de ce pays-ci. Je suis au moment de quitter Hambourg pour aller par Amsterdam à Paris, où tout est tranquille pour le moment, où les affaires recommencent un peu, où l'argent reparoit ; on fait en change de grandes affaires entre les places de Hambourg, Londres et Paris. Mais un grand inconvénient pour faire quelque chose avec Paris c'est que toutes les maisons y sont nouvelles. – Les LECOUTEULX sont extrêmement déconsidérés ; Canteleux par toutes ses absurdes opinions de finances abime la réputation de cette maison »... Il explique leur système de correspondance quand il sera à Paris : « On ne peut à cet égard être trop prudent. Les partis changent souvent, et les lettres sont toutes ouvertes dans les premiers moments de changement »...

.../...

16 *fructidor*. Compliments et vœux à Olive, sa famille et leurs amis. « J'espère que l'expédition de DESBASSAINS vous aura été avantageuse. – Par bonheur pour l'humanité, nous sommes plus sages qu'on ne l'est dans le pays où vous vivez. La force et la magnanimité doivent être du même côté, et c'est arrangé comme cela »...

La première lettre publiée par Michel Poniatowski dans *Talleyrand aux États-Unis*, p. 565.

87. **Claude-Laurent-Marie DODUN** (1770-1855) diplomate et officier. 43 L.A.S. (2 non signées), la plupart de Berlin et Vienne 1797-1803, à son ami puis beau-frère Hippolyte Le Prestre de CHÂTEAUGIRON ; 165 pages in-4 ou in-8, nombreuses adresses, reliure cartonnage de l'époque usagée (dos détaché). 1 200/1 500

INTÉRESSANTE CORRESPONDANCE DE BERLIN ET DE VIENNE, COMMENTANT LES ÉVÉNEMENTS POLITIQUES, DIPLOMATIQUES ET MILITAIRES, dont les intrigues du Directoire, la campagne d'Italie, l'ascension de Napoléon BONAPARTE, la politique étrangère du Consulat et les manœuvres de TALLEYRAND. Nous ne pouvons donner ici qu'un rapide aperçu de cette correspondance qui s'étend de janvier 1797 à juin 1798, puis du mars 1802 à septembre 1803.

[Claude-Laurent-Marie DODUN, né à Lorient, après les campagnes de Vendée et des Alpes, fut nommé secrétaire de légation en Prusse (1795-1798), puis secrétaire d'ambassade à Vienne (1801-1809). Hippolyte Le Prestre de CHATEAUGIRON (1774-1848), natif de Rennes, ancien aide-de-camp du général Marceau, fut secrétaire de légation en Prusse avant de passer secrétaire d'ambassade en Russie ; sa sœur Agathe épousa en novembre 1800 Dodun, et elle prend parfois ici la plume à la suite de son mari.]

Décès en janvier 1797 de « la vieille reine » Élisabeth-Christine, veuve de Frédéric le Grand, puis de l'ancien roi de Pologne, Stanislas II (février 1798)... Dodun s'inquiète du bruit que le plénipotentiaire CAILLARD va être remplacé par un général ; il rappelle « avec quelle stoïcité notre chef avait pris son parti alors de la cacade qu'YSABEAU devait faire ici » (21 pluviôse V, 9 février 1797)... Démenti que la Prusse arme contre l'Autriche (5 germinal, 25 mars)... Renvoi de Mme de SIZELEY, chanteuse de la Chapelle du Roi, « accusée d'avoir reçu de l'argent anglais pour espionner la Cour » ; manœuvres de l'agent royaliste PARSEVAL (19 germinal, 8 avril)... Échos des mouvements de la colonne de MASSÉNA dans les Alpes tyroliennes, et d'une députation vers BUONAPARTE pour négocier (3 floréal, 22 avril)... « Inculpation légère » de Chateaugiron par BARBÉ-MARBOIS, d'après le rapport d'un chouan : l'acte est d'une âme peu élevée et ambitieuse (9 messidor, 27 juin)... Dodun s'étonne que HOCHÉ ait osé remplacer PETIET à la Guerre : « La ceinture martiale lui sied mieux que la loge ministérielle. – Jusqu'ici je combattois contre l'opinion qu'il y avait dans notre patrie des gens puissants qui voulaient la ruine de la Rép. Je suis forcé de l'admettre maintenant. Leur projet est visible. Les pretres, les émigrés [...] abreuvant les gens attachés au gouvernement [...]. Leur armée auxiliaire entre sur le territoire françois, déjà de Berlin des émigrés prennent congé. Déjà de la ville d'Hambourg les pretres en procession s'acheminent sous la bannière des fanatismes portant en triomphe la torche de la guerre civile et le poignard qui doit blesser la République » (14 thermidor, 1^{er} août)... Arrivée à Berlin d'un aide de camp du Tsar ALEXANDRE, parti de Pétersbourg pour conduire l'armée de CONDÉ en Russie, ainsi que du comte de BRUHL, ministre prussien en Russie (30 fructidor, 16 septembre)... Nouvelles des négociations du congrès de RASTADT... Fréquentes nouvelles d'agissements des émigrés... Etc.

Berlin 12 pluviôse VI (31 janvier 1798) : « Nous n'avons plus d'yeux que pour BUONAPARTE maintenant on invoque son bras vengeur contre l'Angleterre. Ce n'est pas seulement les vœux de toute la France mais celui de l'Europe entière. On attend d'un jour à l'autre la nouvelle de son débarquement. On maudit l'hiver qui retarde sa victoire et l'anéantissement de l'ennemi du genre humain. – Le Congrès de Rastad est encore inactif. La présence de Buonaparte le vivifiera »... Observations sur les négociations de la paix d'Amiens (1802)... Séjour de TALLEYRAND à Vienne, en route à Saint-Petersbourg : « Il s'est amusé ici comme un étourneau. Il a dansé, bu, mangé, hotté, galopé, frisé. Il est enchanté de Vienne et les Viennois de lui. C'est un excellent garçon mais son horreur pour les livres et en général la réflexion est une chose inconcevable. [...] Son cœur est bien fait et sa tête se fera s'il y pense »... (21 ventose XI, 12 mars 1803)... De nombreux autres noms paraissent : la comtesse de Lichtenau, le prince Borghese, Möllendorff, le prince de Reuss, Barthélemy, Gohier, Caulaincourt, Champagny, et d'autres personnages mondains ou diplomatiques... Etc.

88. **Charles-Maurice de TALLEYRAND**. L.A., Paris 17 février 1797, à MOREAU DE SAINT-MÉRY à Philadelphie ; 4 pages in-4. 1 500/1 800

TRÈS INTÉRESSANTE ET LONGUE LETTRE POLITIQUE À SON COMPAGNON D'EXIL RESTÉ AUX ÉTATS-UNIS, SUR LA SITUATION EN FRANCE OÙ TALLEYRAND EST RETRÉ QUELQUES MOIS AUPARAVANT.

Il n'a pu tirer que 80 livres de la vente de « la vente de votre partie espagnole [...] Les livres ne se vendent point : tout ce qui est plus gros qu'une brochure de poche reste chez le libraire. Les journaux prennent à eux seuls le temps de ceux qui lisent ; les autres ne lisent point. Tenez vous cela pour dit pour les envois que vous voudriez faire en France »... Les élections législatives « occupent tout le monde ; tous les moyens sont employés pour arriver à la législature, on s'agit dans tous les sens. Les calomnies sont plus actives que jamais : mon opinion est cependant que malgré les réacteurs et malgré les anarchistes, les élections seront bonnes »... Les fidèles amis de MOREAU DE SAINT-MÉRY, « dévoués à la vie à la mort », lui cherchent un poste administratif, et essaient de le faire nommer « professeur de législation aux Écoles Centrales de Paris. La place vaut 4000 francs ». Talleyrand a réussi à obtenir des promesses de certains membres du jury, mais on parle de supprimer les chaires de législation. Il promet de suivre cette affaire,

et en cas d'échec d'en trouver une autre : « Mon opinion est qu'il y aura après le germinal, auquel on renvoie toutes choses, de grands changements dans l'administration : tous les partis en veulent. Alors nous chercherons, en réunissant tous nos efforts à enlever une place qui vous appelle ici, et qui vous y donne l'indépendance sans trop de travail. [...] moi qui suis paresseux et qui trouve un grand plaisir dans l'étude, je stipule pour mes amis comme pour moi »... Il revient aux élections : « Le choix dans les partis n'est pas encore arrêté pour le directoire » : on parle de Cochon, de Benezech, de Merlin de Douai... « Votre ville de Paris est extrêmement peu révolutionnaire, vous ne la reconnaissez pas. Pour occuper de quelque chose la crédulité de M.M. les parisiens, on les effraye avec une faction d'Orléans qui est d'autant plus dangereuse qu'elle est invisible. Elle se trouve partout, et on ne la voit nulle part ; on me fait l'honneur de me regarder comme un des chefs de cette savante faction. Cela me parait sortir des boutiques de prêtre qui travaillent assez à présent »... Il lui promet de suivre ses affaires, a abandonné tout projet dans les colonies, et en Louisiane, où le problème diplomatique n'est toujours pas réglé... « Il est probable que je serai député et que DESMEUNIER le sera. Ce qui pourroit nous en empêcher, ce sont les vendémiairistes qui ont des voix en grand nombre à Paris »... Il a envoyé à Liancourt « les conspirations du tems et le livre de Mme de STAËL, cela vous intéressera. »

Lettre publiée par Michel Poniatowski dans *Talleyrand aux États-Unis*, p. 605.

89. **Charles-Maurice de TALLEYRAND.** 5 L.S., Paris 1797-1799, au ministre des Finances [Dominique-Vincent RAMEL DE NOGARET] ; 10 pages et quart in-fol., 3 à en-tête *Le Ministre des Relations extérieures* avec petite vignette, la dernière à en-tête *Le Ministre de la Marine et des Colonies* avec vignette de la *Liberté des mers*, 2 adresses avec marques postales. 1 000/1 200

18 frimaire VI (8 décembre 1797). Réponse à une demande de renseignements concernant la contrebande des Suisses sur le lac de Genève : référence à la « permission *benévole et gratuite* » accordée par les rois sardes, puis les rois de France, à un arrêt du Conseil d'Henri IV de 1604 et à un édit de décembre 1782, en vue de déterminer son collègue à continuer la procédure à laquelle a donné lieu la confiscation de marchandises anglaises... 26 brumaire VII (16 novembre 1798). Envoi d'une réclamation présentée par un négociant batave au ministre de la République à La Haye, relative aux droits de douane sur les saumons et esturgeons : « vous avez décidé que ces deux espèces de poissons doivent être considérés comme poissons de mer, tandis que le réclamant soutient au contraire que la pêche s'en fait dans les rivières de la république Batave »... 11 frimaire VII (1^{er} décembre 1798). Il transmet copie d'une pétition au Directoire, de la part d'un négociant de Bordeaux : « le C. Philippon le jeune sollicite la permission d'exporter en Helvétie environ quatre vingt mille pièces de toiles nankin, qui sont déposées à la douane de Bordeaux, et qui proviennent des prises faites sur les ennemis de la République »... 29 pluviose VII (17 février 1799). Sur la saisie par la douane de Marseille, « en la maison du juif Bacri », de paquets destinés à l'armée française en Égypte : alors que « les Régences de Tunis et de Tripoly de Barbarie viennent de nous déclarer la guerre », il faut empêcher la sortie de France des propriétés de leurs ressortissants, qui « doivent être plus rigoureusement traités que ne le sont les turcs sujets de la Porte Ottomane »... 11 prairial VII (30 mai 1799). Ministre de la Marine par intérim, il explique pourquoi il n'a pas insisté pour délivrer au capitaine du *Merle* les signaux de reconnaissance à la mer, « surtout dans un moment où les ennemis de la République sont répandus sur tous les points de la Méditerranée. La présence dans ces parages de l'armée navale commandée par l'amiral BRUIX ne me permet pas aujourd'hui de faire des dispositions qui contrarieraient peut-être celles que ses opérations militaires peuvent nécessiter »...

90. **Charles-Maurice de TALLEYRAND.** 2 L.S. « Ch. Mau. Talleyrand », Paris février 1798, à M. SCHLÜTER, agent général des villes hanséatiques à Paris ; 2 pages et quart in-fol. (légères fentes), et 2 pages in-4 avec adresse et cachet de cire rouge. 600/800

NÉGOCIATIONS AVEC LES VILLES HANSÉATIQUES pour un emprunt secret, sous la menace d'embargo sur les navires hambourgeois et d'occupation des ports.

18 pluviose VI (6 février 1798). Le Directoire se félicite que l'agent souscrive provisoirement des engagements au nom des trois villes hanséatiques ; l'agent (menacé d'expulsion) peut donc rester à Paris jusqu'à leur réponse, qui doit être rapide. « Si ces trois Gouvernements veulent sincèrement faire oublier leur conduite et les torts multipliés qu'ils n'ont cessé d'avoir depuis la Guerre ; s'ils veulent témoigner leur bonne volonté par l'empressement qu'ils mettront à éloigner les émigrés, à arrêter enfin le système de faveurs si constamment et si scandaleusement accordées au commerce d'Angleterre, à éloigner tous les agents du Prétendant qu'on a eu l'impudeur de laisser approcher de Gouvernements qui se prétendent libres, et à s'acquitter de l'engagement que vous avez contracté pour eux [...] le Directoire les prendra sous sa protection spéciale », et recommandera leurs intérêts à ses plénipotentiaires à Rastadt... 9 ventose (27 février). « Je ne doute point que vous n'ayez fait sentir aux trois Sénats combien il étoit important pour eux de terminer ; mais j'ai lieu de croire qu'ils ne sont pas assés pénétrés des vérités que je vous ai développées. Je vous préviens encore qu'il n'y a plus aucun délai à espérer, aucune représentation à écouter. Si une partie de l'engagement n'étoit point rempli, sous quelques jours, les mesures les plus sévères seront prises et ce ne seroit qu'à eux seuls que les trois gouvernements devroient attribuer les malheurs qui ne manqueroient pas d'en résulter. [...] il n'est ni possible ni convenable que cette affaire soit traitée séparément avec chacun des Trois Sénats »...

Lettres publiées par Michel Poniatowski, *Talleyrand et le Directoire*, p. 583-585.

91. **Charles-Maurice de TALLEYRAND. L.A.**, Paris 8 germinal VI (28 mars 1798), [à MOREAU DE SAINT-MÉRY à Philadelphie] ; 2 pages et demie in-4. 1 200/1 500

SUR LAFAYETTE QUI PART POUR LES ÉTATS-UNIS.

Il recommande à son ami, resté à Philadelphie, le jeune MOURGUE : « Il sait très bien Paris, il vous l'apprendra » ; il lui dira aussi « que je vous aime de tout mon cœur, que je serai bien heureux le jour où nous nous retrouverons et où ce sera pour ne plus quitter le même lieu. Je crois que LA FAYETTE se décide à aller en Amérique, au moins pour un voyage. DUPONT [DE NEMOURS] a des projets de grand établissement ; il est plus jeune et plus romanesque que jamais. BUREAU DE PUZY part avec Dupont. LIANCOURT ne sait pas encore à quoi il se décidera. – Moi, je suis toujours dans la même situation, servant de mon mieux la république ; mais ayant besoin de repos, celui que je voudrais prendre pourroit bien conduire à une absence d'un ou deux ans ; mais sur cela rien n'est encore que dans ma tête, et dans ma tête d'une manière bien vague ». Il lui demande les factures de Van Braun, qu'il a remercié de « sa bonne idée pour nous qui sommes riches en belles choses de tous les pays mais qui sommes très à court sur les curiosités de la Chine »... Il attend son retour avec impatience : « Si vous vous décidez à revenir ; que j'en sache le moment et au port où vous arriverez, vous trouverez tout ce qu'il faut à une large famille pour se rendre à Paris »...

92. **Charles-Maurice de TALLEYRAND. L.A.**, Paris 16 fructidor VI (2 septembre 1798), au citoyen MOREAU DE SAINT-MÉRY à Philadelphie ; 1 page et demie in-4, adresse avec cachet de cire rouge à son chiffre. 1 500/1 800

INTÉRESSANTE LETTRE SUR LES ÉTATS-UNIS.

Il est très déçu de ne pas voir son ami revenir d'Amérique : « Voilà à Bordeaux ce Parlementaire sur lequel mon ami devoit arriver avec toute sa famille, et il n'est point arrivé, et je n'ai point de lettre de lui. D'où vient ce retard ? – J'espère que vous nous aurez trouvé d'une grande magnanimité pour l'Amérique. Nous étions bien les maîtres de supposer que le gouvernement des états unis ne vouloit que les apparences d'une négociation avec nous, et faire un traité véritable avec l'Angleterre ; nous nous sommes refusés à le croire. Est-ce que les hommes sages du pays ne se mettront pas à la brèche pour arrêter toutes les folies que la vanité fait faire au président [John ADAMS]. – J'espère qu'on aura publié en Amérique toute ma correspondance, et certes rien n'est plus loyal, plus clair que ce que vouloit le gouvernement français. – Nous remettre avec l'Amérique où nous en étions à la paix, n'est pas une proposition bien sauvage ». VOLNEY est arrivé en France, et compte imprimer beaucoup de publications auxquelles il travaille ; LIANCOURT est en Hollande, DUPONT DE NEMOURS a retardé son départ. « Arrivez donc »...

ON JOINT une petite L.A.S. « T. » au même, et 8 vendémiaire VIII (30 septembre 1799 ; 1 page in-8, adresse). Invitation à venir le voir à Épinay avec M. AZARA pour passer la journée ensemble... « Allez prendre votre chocolat chez M^r Azara pour convenir de l'heure du départ ».

La première lettre publiée par Michel Poniatowski dans *Talleyrand aux États-Unis*, p. 623.

93. **Charles-Maurice de TALLEYRAND. 2 L.S. et 3 P.S.** « Ch. Mau. Talleyrand », Paris septembre-octobre 1798, à Joseph FOUCHÉ, ambassadeur de la République près la République cisalpine, à Milan ; 58 pages in-fol. cousues en un cahier, 3 à en-tête des *Relations extérieures* avec petite vignette. 1 500/1 800

SUR L'AMBASSADE DE FOUCHÉ À MILAN.

4 vendémiaire VII (25 septembre 1798). Copir conforme de l'arrêté du Directoire exécutif nommant le citoyen Fouché « ambassadeur de la République française près la République Cisalpine, en remplacement du citoyen Trouvé »... 11 vendémiaire (2 octobre). Lettre d'envoi de l'arrêté : « je ne doute pas de votre empressement à vous rendre incessamment à votre poste et à justifier la confiance du Directoire exécutif »... 12 vendémiaire (3 octobre). Envoi de lettres de créance...

« Mémoire pour servir d'instructions au Citoyen Fouché, Ambassadeur de la Républ. française près la République Cisalpine » (39 pages). « La République Cisalpine née des triomphes de l'Armée d'Italie, et reconnue souveraine et indépendante en vertu du traité de Campo-Formio, se trouve tout d'un coup, par l'influence et l'appui de la grande nation, placée au premier rang des secondes puissances. Formée des débris de plusieurs états et nouvellement organisée d'après les principes du gouvernement représentatif, cette république est cependant bien loin de cette perfection intérieure qui constitue la force et la stabilité des corps politiques. Abandonnée à ses propres moyens de défense, la Cisalpine cesserait bientôt d'exister. Éblouie de sa liberté et de son indépendance elle n'est animée d'autres sentiments que de ceux de la vanité et de l'ambition ; la conquête de l'Italie lui tient plus à cœur que sa propre conservation »... Ayant énoncé ces « vérités », Talleyrand donne des instructions pour conserver sur la Cisalpine (voire sur toute l'Italie) l'influence de la « mère » qui conseille, protège et dirige la conduite de la jeune république. Il parle de l'organisation du gouvernement intérieur ; des personnages influents ; des mouvements populaires et des luttes entre les premières autorités ; de l'esprit national et de l'opinion publique ; de la situation politique et des relations extérieures du pays, notamment avec d'autres États italiens... Il recommande enfin de veiller à ce que « la présence des français dans la Cisalpine y soit constamment un moyen de plus de faire aimer aux Cisalpins une liberté sage et la République française qui leur en procure le bienfait »...

« Instructions générales données au Citoyen Fouché de Nantes allant à Milan en qualité d'ambassadeur de la République » (16 pages). Ces instructions, données à tous les « agents politiques en pays étranger », comprennent 22 articles : « maintenir dans toutes les occasions la dignité de la République » ; donner « l'exemple des vertus qui appartiennent au vrai Républicain » ; avoir une conduite sévère à l'égard des émigrés, et un « maintien circonspect, mesuré, mais fier » à l'égard des ministres des Puissances ennemies de la République ; éclairer les nations sur l'état véritable de la République ; lutter contre le faux-monnayage ; observer un ordre méthodique dans les dépêches ; « se procurer toutes les lois nouvelles qui peuvent intéresser notre marine, notre commerce, nos immunités ou privilèges et l'Etat des citoyens français chez l'étranger »...

94. **Eustache BRUIX** (1759-1805) amiral, ministre de la Marine. 7 L.A.S., Brest, La Haye et Boulogne 1799-1804, à Charles-Maurice de TALLEYRAND ; 14 pages in-4, 3 adresses (une avec contresigne autogr.).

1 200/1 500

BELLE CORRESPONDANCE PERSONNELLE ET AMICALE DE L'AMIRAL, COMMANDANT LES FORCES NAVALES À BREST, PUIS CHARGÉ D'ORGANISER AU CAMP DE BOULOGNE LA FLOTTE DE DESCENTE EN ANGLETERRE. [Il sera le témoin de mariage de Talleyrand.]

Brest 11 germinal VII (31 mars 1799). « Quelle belle armée, mon ami ! – 24 vaisseaux superbes, munis de tout. – les hommes payés, vêtus, contents & électrisés. – Les magasins pourvus pour l'avenement de cinq autres & dix frégates qui pourront suivre sous peu de tems. – D'où sommes-nous partis il y a trois moi ? De rien : 400 transports, huit cents voiliers partis simultanément de tous les ports & de divers points de la republique ont apporté ici 40 à 50 milloins pesant de différentes matières. Douze à quinze mille ouvriers ont instrumenté tout cela & il en a résulté l'armée qui se dispose à venger la marine française. & vogue la galère. Si les cinq vaisseaux espagnols vouloient nous venir, quel beau tems pour eux ! »... Il l'assure de sa « tendre amitié, per terra & mare », avec ses tendres hommages à Mme GRANT...

La Haye 14 pluviôse IX (3 février 1801). Il a vécu des mois avec « le diable dans ma poitrine », mais rien de ce qui est relatif à sa mission n'a été retardé. Malgré le rhume et une forte fièvre, il prépara avec le ministre SEMONVILLE, sa présentation, et l'on arrêta que l'on nommerait « une commission pour écouter mes propositions & conclure avec moi »... Il fait part de son entretien avec l'amiral DEWINTER ; il attend une réponse à sa note à la commission, et assure le ministre de son zèle : « C'est ainsi que j'agirai jusqu'à ma mort qui comme vous savez, n'arrivera que dans 99 ans »...

Boulogne 15 frimaire [XII] 2 h du matin (7 décembre 1803). « La neige & le brouillard ne nous ont encore laissé voir, depuis le retour des vents de N.E. qu'une fregate anglaise qui a jetté l'ancre à une lieue & demie de la côte. Je m'attends qu'elle est suivie par une division forte, surtout en bombardes, & que demain ou après, nous aurons un engagement plus sérieux que les précédents. Je ne sais quels seront [...] les moyens de l'ennemi, mais je me doute qu'il a la fantaisie de nous griller »... Il vient d'écrire au Premier Consul : « ce ne sont pas tout-à-fait des babilles que je lui dis. Je voudrais bien qu'il ne se prêtât pas trop de venir, car j'ai bien de l'ouvrage & j'ai besoin de tout mon temps, employé comme je l'entends »... 6 prairial (26 mai 1804). Il apprend avec chagrin par Joseph Bonaparte que Talleyrand est « assez sérieusement malade »... 22 messidor (11 juillet). Il veut lui dire qu'il est content de son lot, « qu'il convient également à mes goûts, à mes idées & à mon ambition, & qu'en un mot, si l'Empereur m'eût donné le choix, sans en excepter les premières dignités, j'aurais choisi la place qu'il m'a donnée »... Le prince Joseph, qui est « parfait pour moi, autant qu'il vous aime », lui avait presque fait espérer que Talleyrand serait du voyage de Boulogne, mais il souhaite que sa santé profite de la cure de Bourbon... Il a « lieu d'espérer que l'Empereur sera content de la flotille & de tout ce qui en dépend. Il faut avoir vu tout cela, l'année dernière, pour se faire une idée juste & de nos travaux & de leur immense résultat. Ce n'étoit qu'un mot vide de sens, jusqu'à ce jour, que celui de flotille : personne ne savoit ce que ce pouvoit être ; tout le monde est frappé d'admiration en voyant, aujourd'hui, ce que c'est »... 23 vendémiaire XIII (15 octobre). Il a en effet des titres pour paraître au couronnement de Napoléon, mais il a grand-peur que l'Empereur le trouve trop bien à Boulogne pour l'appeler. Cependant sa santé est affaiblie, et ce n'est qu'à force de soins, « d'opium & de toutes sortes de privations que j'ai pû rester ici à la tête du service de Sa Majesté »... Il parle ensuite du commandant du camp de Saint-Omer, le maréchal SOULT, qui a écrit à l'empereur « que les mouvements de l'ennemi étoient si apparents qu'on ne pouvoit se méprendre sur ce qu'ils annonçoient. Eh bien, moi je vous jure que le m^{al} Soult ne se doutoit de rien à quatre heures après-midi, lorsque je lui fis part de mes conjectures sur les evenemens présumés pour la nuit. Je vous dis de plus que le m^{al} Soult, une heure après que je l'eus averti, se désopila la ratte par quelques lazis, & en présence de ses officiers généraux, sur ma prédiction. Je vous jure encore qu'à l'explosion du premier brulot personne en ville, n'imaginoit ce que ce pouvoit être ; que le général en chef de l'artillerie crut que c'étoit un de ses magasins à poudre & qu'enfin le lendemain [...] les uns disoient, parbleu il faut que ses espions l'aient bien servi & les autres que très certainement je n'aurais pû deviner cela, si des déserteurs de la flotte ennemie n'étoient venus m'avertir »... Il s'inquiète de la manière dont l'événement sera présenté à l'Empereur, non pour lui-même, mais pour le service... 25 vendémiaire (17 octobre). Prière de délivrer un passeport à Mme de BOIGNE, sa cousine germaine, qui vient d'arriver d'Angleterre à La Haye, où Semonville l'a accueillie poliment, mais lui a refusé un passeport pour se rendre à Paris auprès de sa famille. « Je vous observe que M^{lle} d'Osmond, aujourd'hui M^{de} de Boignes, est sortie de Paris à l'âge de sept ans & qu'elle n'est, ni ne peut être considérée comme émigrée. À la vérité, elle est femme d'un sujet d'Angleterre ; mais le général de Boignes, son mari, vit en France ; il y est propriétaire de la terre de Beauregard, près Versailles, & je ne sache pas que depuis la guerre il ait jamais été assujéti aux mesures exercées envers les Anglais »...

95. **Charles-Maurice de TALLEYRAND**. L.S. avec 4 lignes autographes, *Paris* 29 floréal VII (18 mai 1799), au Ministre de la Guerre [Louis-Marie de MILET DE MUREAU] ; 2 pages in-4, en-tête *Le Ministre des Relations extérieures* et petite vignette. 200/250
- Au sujet des demandes du citoyen GEOUFFRE, « ex-adjutant général auquel le Directoire Exécutif a confié une mission pour l’Egypte », il rappelle le précédent, entre autres, du chef de brigade LUCOTTE, parti avec son grade. « Cependant le C^{en} Geouffre m’annonce que vous l’avez prévenu qu’on venoit d’adopter, pour l’Armée d’Orient, une disposition particulière qui s’opposoit au succès de sa demande »... Il ajoute de sa main que si le citoyen part sans grade, « il est dans le danger d’être traité comme pirate, ou au moins de n’être pas échangé s’il est pris »...
96. **Charles-Maurice de TALLEYRAND**. L.A.S. « Talleyrand », 27 prairial [VII] (15 juin 1799), au banquier Jean-Frédéric de PERREGAUX ; 1 page in-8, adresse. 400/500
- « Je voudrais bien, mon cher voisin, que vous eussiez la bonté de faire faire mon petit compte avec les intérêts, je passerai chez vous ce matin pour cet objet. Vous m’avez promis de me faire lire les papiers anglois ; soyez assez bon pour ne pas les prêter avant que j’aye été vous voir »...
97. **Emmanuel-Joseph SIEYÈS** (1748-1836) député du Tiers de Paris aux États Généraux, conventionnel (Sarthe), Directeur. 2 P.S. comme président du Directoire exécutif, *Paris* 24 messidor et 16 fructidor VII (12 juillet et 2 septembre 1799) ; contresignées par Joseph-Jean LAGARDE, secrétaire général ; 3 pages et quart in-fol., en-têtes *Extrait des Registres des Délibérations du Directoire exécutif*, VIGNETTES du *Directoire exécutif*. 200/250
- Expéditions certifiées conformes de deux arrêtés du Directoire, relatifs aux comptes du ministère des Relations extérieures. Chacun se compose de 5 articles constatant les sommes reçues « pour dépenses secrètes » (respectivement 70 000 écus, 53 francs 2 centimes, et 128 569 francs 94 centimes), leur emploi « suivant leur destination », sans reliquat, l’archivage des comptes « au Registre Secret du Directoire », et la remise d’une expédition au ministre, « pour sa décharge »...
98. **Charles-Maurice de TALLEYRAND**. P.S. « Ch. Mau. Talleyrand » comme Ministre des Relations extérieures, *Paris* 5 fructidor VII (22 août 1799) ; cahier de 9 pages in-fol. liées d’une cordelette tricolore. 800/1 000
- COMPTES DES SERVICES SECRETS. « *Compte que rend au Directoire Exécutif le C^{en} Charles Maurice Talleyrand, Ministre des Relations Extérieures de la dépense par lui faite sur les 300,000^f passées par le Corps Législatif pour le service secret, dans le fonds de 4,000,000^f accordé pour l’exercice an 7* ». Compte précis avec les dates, les noms des personnes, les motifs ou conditions d’allocation et les sommes versées (de 9 à 12 000 francs). Quelques noms récurrents : Dubois-Thainville, Desrenaudes, Dèmeunier, Mengaud, les Irlandais Thompson et Edmond O’Finn ; y figurent aussi des ressortissants du Maroc, du Piémont, de la Grèce, etc., pour missions secrètes, « travail extraordinaire et secret », frais, secours et prêts...
99. **Charles-Maurice de TALLEYRAND**. L.S. « Ch. Mau. Talleyrand », *Paris* 5 floréal VIII (25 avril 1800), au citoyen ALQUIER, ambassadeur de la République française en Espagne ; ¾ page in-fol., enveloppe avec cachet de cire rouge. 200/250
- « Le C^{en} BARRAS ancien membre de la Convention nationale et du Directoire Exécutif se proposant de voyager en Espagne, et en ayant obtenu la permission du gouvernement, je vous recommande de lui rendre tous les bons offices qui dépendront de vous. Les services qu’il a rendus à la cause de la révolution, et le rang qu’il a occupé dans la République sont des titres qu’aucun ami de la liberté ne doit être tenté de méconnoître »...
100. **Charles-Maurice de TALLEYRAND**. L.S. « Ch. Mau. Talleyrand », *Paris* 18 vendémiaire X (10 octobre 1801), au citoyen GAUDIN, ministre des Finances ; 1 page in-4. 200/250
- Un ami qui demeure à Amsterdam lui a adressé, à sa demande, deux pièces de toile de Hollande, de 54 aulnes et demi et 56 aulnes. « Mon ami, qui n’est pas negociant a négligé quelques formalités dont l’oubli a été cause que ces 2 pieces ont été arrêtées par les Douaniers de la frontiere au bureau de Agterbrug. Je suis assurément bien éloigné de blamer cette surveillance ; mais comme son but est d’empêcher l’introduction en France de marchandises anglaises ou de commerce anglais, j’espere, mon cher collegue, que vous voudrez bien vous contenter dans la circonstance actuelle de l’assurance que je vous donne que ces deux pieces de toile sont veritablement d’Hollande et qu’elles me sont adressées par un hollandois »...

101. **Hugues MARET, duc de Bassano** (1763-1839) secrétaire d'État et confident de Napoléon. 6 L.A.S. et 1 L.S., 1801-1807, à Charles-Maurice de TALLEYRAND, ministre des Relations extérieures ; 9 pages in-4, 3 à en-tête *Le Secrétaire d'Etat* dont 2 avec VIGNETTE du *Gouvernement français* gravée par B. Roger, 2 adresses avec contresigne ms. 800/1 000

Paris 25 vendémiaire X (17 octobre 1801). Précisions pour l'*Almanach national*, au sujet de « la Pologne, dont le Premier Consul desire qu'il ne soit pas question dans l'état des Puissances. Cette mention pour mémoire est d'une inutilité absolue. Est-ce par oubli [...] qu'on n'a pas mis à l'article des ambassadeurs et ministres français le Cⁿ Joseph Bonaparte et à l'article des ambassadeurs et ministres étrangers ceux de Russie et de Hesse Darmstadt ? [...] Vous jugerez, Citoyen Ministre, si ce ne seroit pas le cas de donner au Roi de Toscane son véritable titre. Le traité qui a créé cette Royauté porte le titre de *Toscane* et non pas d'*Etrurie* »...

Saint-Cloud 23 floréal XI (13 mai 1803). « Le Premier Consul desire, Citoyen Ministre, que vous donniez sur le champ l'ordre au Général VIAL de se retirer de Malte »... *24 floréal (14 mai)*. « Le Premier Consul desire [...] que vous fassiez continuer par l'imprimerie de la République l'impression de la négociation avec l'Angleterre jusqu'à la note de ce jour inclusivement. Il pense qu'il convient de joindre à ce recueil les ratifications des Empereurs d'Allemagne et de Russie relatives aux arrangements de Malte »...

Calais 18 thermidor [XII] (6 août 1804). « Je croyais en partant de Paris que notre séjour à Boulogne serait fertile en nouvelles et que j'aurais chaque jour quelque chose à apprendre à monsieur de Talleyrand. Je me suis trompé »... Il ajoute : « L'empereur arrivera cette nuit à Dunkerque »... *Au Pont-de-Brique 6 fructidor (24 août)*. « L'empereur envoie à Monsieur de Talleyrand une note qu'il m'a dictée fort vite. Je crains que les citations d'articles ne soient pas littérales. Il est possible que l'empereur parte demain 7 et probable qu'il partira dimanche 8. En ce cas il serait le 15 à Aix la Chapelle »... *Au château d'Hermerauque [Pont-de-Brique] 7 fructidor (25 août)*. « J'étais trop intéressé à ce que l'ordre de venir à Aix la Chapelle fut donné à Monsieur de Talleyrand pour ne pas le réclamer selon son désir : mais je n'ai aucun intérêt à ce qu'Aix le possède avant que nous y soyons et je le prévins de notre itinéraire [...] On séjourne successivement à St Omer, à Arras, et à Mons. Ainsi trois séjours et quatre jours de marche. En bonne arithmétique un voyage qui commence le huit et qui dure sept jours ne finit pas avant le quinze »...

Au château de Finkenstein 9 avril 1807. « L'empereur dicte "M. a du vous envoyer la liste des nominations que j'ai faites pour les chevaux-legers polonais de la garde." Je savais fort bien que vous étiez vice roi de Pologne, mon cher prince, mais comme je savais aussi que cela ne vous amusait pas beaucoup, je n'ai pas été très soigneux de vos attributions et j'ai envoyé la liste à votre directeur de la guerre. Au reste la voici et je répare mon omission »...

102. **Charles-Maurice de TALLEYRAND**. 2 L.S. « Ch. Mau. Talleyrand », Paris 1801-1804, à René-Charles-Hippolyte Le Prestre de CHATEAUGIRON ; 1 page in-fol. chaque, la 1^{ère} à en-tête *Le Ministre des Relations extérieures* avec petite vignette, la 2^e avec 2 cachets encre de la *Préfecture de police*. 250/300

2 nivose X (23 décembre 1801). Envoi de l'arrêté qui nomme Chateaugiron, ancien secrétaire de légation en Prusse, « Premier Secrétaire de Légation près Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies [...] marque de confiance du Premier Consul »... *25 ventose XII (16 mars 1804)*. « Citoyen, le Général Hédouville vous ayant permis, avec mon agrément, de vous rendre à Paris pour vos affaires particulières & vous ayant accordé en conséquence les Passeports nécessaires, je vous autorise à y rester jusqu'à ce que je vous aie fait connaître mes déterminations ultérieures »... La lettre a été visée à la Préfecture de Police, avec le signalement et la signature de Chateaugiron.

103. **Charles-Maurice de TALLEYRAND**. L.S. « Ch. Mau. Talleyrand » avec une ligne autographe, Lyon 26 nivose X (16 janvier 1802), [à Joseph BONAPARTE] ; 1 page in-4. 300/400

RECOMMANDATION À JOSEPH BONAPARTE PENDANT LA NÉGOCIATION DU TRAITÉ D'AMIENS. Il le prie d'écrire ses dépêches en duplicata, et de les adresser à Paris et à Lyon ; il en a prévenu le citoyen HAUTERIVE. Il ajoute, de sa main : « Rien encore n'est décidé sur le choix du président »...

ON JOINT une L.S. avec compliment autographe de Joseph BONAPARTE à Talleyrand, Paris 1^{er} complémentaire XI (18 septembre 1803 ; 1 page in-4). Il lui envoie une notice relative au citoyen Decomps, dont il a fait la connaissance au Congrès d'Amiens. « Ses qualités personnelles et les talents distingués qu'il possède, m'engagent à réclamer en sa faveur votre bienveillance accoutumée »...

104. **Lucien BONAPARTE** (1775-1840) frère de Napoléon. L.A.S. « L. Bonaparte », 7 pluviôse (27 janvier 1802 ?), au citoyen TALLEYRAND, « pour lui seul » ; ¾ page in-4, adresse avec cachet de cire rouge (sous chemise autographe d'Adolphe de Bacourt). 300/400

DEMANDE DE PASSEPORT POUR SA FUTURE FEMME, ALEXANDRINE DE BLESCHAMP. « Je vous prie, mon cher Talleyrand, de m'adresser quatre nouveaux passeports pour les païs étrangers sous les noms suivants : 1^o passeport M^r Thibaud et trois personnes de sa suite. 2^o M^{de} Lanet et quatre personnes de suite. 3^o M^r Bleschamp et trois personnes de suite. 4^o Prevot piqueur, et six palfreniers conduisant deux voitures, deux chariots et 8 chevaux. Joseph vous a parlé de mon gout pour les voyages. Il m'a repris de plus belle : je vous souhaite bonne santé »...

105. **Charles-Maurice de TALLEYRAND**. L.S. « Ch. Mau. Talleyrand », [vers le 15] brumaire XI (6 novembre 1802), au Ministre des Finances [François BARBÉ-MARBOIS] ; 1 page in-fol., en-tête *Le Ministre des Relations extérieures* avec petite vignette. 200/250

« Le Citoyen MARÈS, chef de brigade du génie et sous-comm^{re} des relations commerciales à Hull m'a adressé, Citoyen Ministre, une collection de cartes topographiques de l'Angleterre et de l'Ecosse destinées pour le Premier Consul. Ces cartes sont maintenant à la douane de Paris »...

106. **Charles-Maurice de TALLEYRAND**. L.S. « Ch. Mau. Talleyrand », *Paris* 29 germinal XI (19 avril 1803), au citoyen REINHART, ministre plénipotentiaire de la République à Hambourg ; 2 pages et demie in-fol., en-tête *Le Ministre des Relations extérieures* avec petite vignette (fente au pli médian). 500/600

CIRCULAIRE POUR L'EXÉCUTION DU SÉNATUS-CONSULTE DU 6 FLORÉAL RELATIF AUX ÉMIGRÉS. Les observations de plusieurs agents de la République l'ont amené à consulter le Grand Juge, qui lui a répondu que le Premier consul « n'entend point que le délai fixé par le Sénatus-Consulte du 6 floréal an 10, soit fatal pour les français qui n'ont quitté leur Patrie, à diverses époques, que pour se livrer en pays étrangers, ou à des spéculations commerciales, ou à l'exercice des arts libéraux et mécaniques, ou à l'instruction publique et privé »... Il entend que tous ces Français soient amnistiés, aussitôt leurs déclarations reçues, et qu'ils puissent continuer leur résidence en terre étrangère ; suivent des instructions à cet égard. « Le Premier Consul n'entend affranchir de la déchéance encourue par l'expiration du délai que les individus des classes ci-dessus désignées ; cet acte de clémence et de générosité ne devant point être appliqué à ceux qui ont abandonné leur patrie, ou pour porter les armes contre elle, ou, ce qui est encore plus condamnable, pour exciter à force de démarches et d'intrigues, les diverses Puissances de l'Europe à armer contre nous »...

107. **Pierre de Riel, marquis de BEURNONVILLE** (1752-1821) général et diplomate, ministre de la Guerre en 1793, maréchal de France. 4 L.A.S., Madrid 1803-1805, [à Charles-Maurice de TALLEYRAND] ; 17 pages in-fol. ou in-4. 800/1 000

LETTRES CONFIDENTIELLES DE L'AMBASSADEUR DE FRANCE EN ESPAGNE.

2 messidor XI (21 juin 1803). Il annonce l'arrivée à Madrid du citoyen CAMPI, premier secrétaire du sénateur Lucien BONAPARTE : « ce Missionnaire nouveau, n'est censé venir en Espagne où il n'a jamais paru, que pour ses affaires personnelles ; le sénateur le recommande par un billet à ma bienveillance ; [...] il sera comblé de mes attentions pendant son séjour icy, et jusques à son départ, il aura deux yeux et deux oreilles à son derrière »... Il a tâché de rassurer le Roi, la Reine et le prince de la Paix [Manuel GODOY], effrayés du bruit de la prochaine arrivée du sénateur avec une mission extraordinaire ; il rend compte de leurs affaires commerciales, et conclut en faveur de « la neutralité espagnole, en tirant de cette puissance tous les moyens de faire la guerre »... 2^e complémentaire (19 septembre). Il commente l'éventuel remplacement du chevalier d'AZARA, ambassadeur d'Espagne en France, par le général O'FARILL, que le prince de la Paix n'aime point, mais qui n'est pas un intrigant opposé aux vues de l'alliance. Il est certain que « d'Azara dénonça O'Farill au ministère espagnol comme jacobin », mais O'Farill a jugé cela « comme un acte de démence ou d'un humour déplacé »... Le Premier consul est un héros pour lui, et s'il a des idées libérales, c'est « que c'est un homme instruit », etc. 19 brumaire XII (11 novembre). La lettre confidentielle du ministre ne l'a pas entièrement consolé des reproches officiels : il est affligé que le ministre se soit « abandonné à un aventurier » qui a abusé de leurs bontés : la mission du citoyen German n'a servi « qu'à faire retomber sur moi tout l'odieux de la double négociation », embarrassant le gouvernement espagnol et retirant à Beurnonville son crédit. « Vous ne m'avez point considéré comme négociateur, je n'ai reçu de vous que des ordres impératifs ; vos instructions m'ont obligé à tenir un langage ferme, à passer des notes sévères, à exiger des conditions impossibles »... Il insiste sur tous les inconvénients de ce procédé, évoque des insinuations de GERVAS, et s'indigne qu'on lui ait fait savoir qu'il recevrait le cadeau « d'usage, comme si j'eusse fait le traité ». Il a repoussé cette proposition, auprès du plénipotentiaire... « Je suppose que le premier consul n'a aucune connoissance de tout ce qui s'est passé de fâcheux et que les prétendus reproches qui m'ont été faits en son nom ne sont qu'un jargon de bureau, et dans ce cas il ne vous sera pas difficile de le décider à m'accorder un congé pendant lequel on pourroit s'occuper de mon remplacement »...

28 vendémiaire XIV (20 octobre 1805). Compte rendu des affaires financières de l'Espagne, dans le contexte de la quasi-faillite de la Caisse de consolidation espagnole, chargée des dettes de l'État : retard créé par M. IZQUIERDO ; intervention de Beurnonville auprès du prince de la Paix [GODOY], qui répondit que le directeur de la Consolidation avait ordre de remettre 11 millions de francs à OUVRARD ; valeurs incertaines et traites en piastres sur le Mexique, proposées par M. Espinosa à M. Ouvrard... « La meilleure surveillance que l'on puisse exercer sur le zèle infatigable que met M^r Ouvrard à remuer ce gouvernement pourri, corrompu, ignorant et de mauvaise foy, c'est de le complimenter sur les victoires qu'il remportera et je prie personnellement V. Ex^e d'être bien convaincue, que malgré les dégouts dont nous sommes abreûvés, par la force d'inertie, par l'apathie, l'ignorance et la mauvaise volonté, je ne lacherai prise que lorsque M^r Ouvrard aura complètement assuré sa mission »...

108. **Charles-Maurice de TALLEYRAND.** 17 L.S., 1804-1807, au général Honoré VIAL, ambassadeur de France en Suisse, à Berne ; environ 46 pages in-fol. 2 500/3 000

IMPORTANTE CORRESPONDANCE DIPLOMATIQUE DU MINISTRE À L'AMBASSADEUR DE FRANCE EN SUISSE. Nous ne pouvons en donner ici qu'un aperçu.

Trèves 15 vendémiaire XIII (7 octobre 1804). Longue lettre devant servir « de règle dans les conversations », consacrée à la mésintelligence entre la France et la Russie, à la suite du renvoi du chargé d'affaires : « partout où résidoit un ministre de Russie, tous les ennemis de la France étoient assurés de trouver un patronage, un foyer d'intrigues, un moyen de communication entr'eux et avec l'Angleterre. [...] dans la querelle qui divise la France et l'Angleterre, les traités imposaient à la Russie des devoirs inverses du rôle partial qu'elle jouoit en faveur de nos ennemis ». Les griefs de la Russie sont « que la France n'a pas assuré un état suffisant au Roi de Sardaigne ; qu'elle occupe l'état de Naples, et qu'elle s'est mise en possession de l'électorat d'Hanovre ». Suivent des considérations sur l'harmonie entre les États européens, la puissance inférieure et divisée de la Russie, la cessation de toute communication politique franco-russe et la persévérance de Sa Majesté...

Milan 15 prairial XIII (4 juin 1805). Exposé de la situation de Gênes : échec de différents essais de constitution, changement de ses frontières, prospérité menacée, lois inexécutées, concurrence d'autres États maritimes, contrebande anglaise, vœu de rattachement de la République de Gênes à la France : « Gênes, effrayée de sa position n'a aperçu depuis longtemps aucune ressource que dans son union avec la France ». 15 prairial (4 juin). La Reine de Naples a poussé « la furie et la démence jusqu'à écrire que pour dix sept mille français, elle sauroit bien renouveler les Vêpres Siciliennes ; mais qu'Elle craignoit ceux qui viendroient ensuite ». L'Empereur a répondu que si la Reine ne modérât pas son discours, « le vaisseau anglois qu'Elle tient dans la rade de Naples ne la sauveroit pas ». Bologne 4 messidor (23 juin). Information sur les étapes de la visite de S.M. dans son Royaume d'Italie, où chacun s'attache au nouvel ordre de choses : honneurs rendus par les généraux de la rive autrichienne, félicitations d'une députation suisse, demande de la république de Lucques d'être gouvernée à l'avenir par le prince de Piombino [Félix Baciocchi, époux d'Élisa Bonaparte]. « L'Empereur n'a pas dû se refuser à affermir la tranquillité de l'Italie [...] Il a reconnu que la protection que Lucques lui demandait et qui devenait nécessaire à son indépendance, à sa sûreté, avait été dans tous les tems la prerogative de la puissance dominante en Italie, que la France était placée aujourd'hui au rang auquel cette prerogative appartient ». Paris 5 thermidor (24 juillet). Le brusque retour à Pétersbourg de M. de NOVOZILZOW pourrait inquiéter « ceux qui ne connaissent pas le fond des affaires, l'ascendant de la faction anglaise en Russie, et la faiblesse du gouvernement russe ». Malgré la mésintelligence entre la France et la Russie, Sa Majesté voulut faire preuve de modération « et de son amour pour la paix » et autorisa cet agent du Tsar à séjourner à Paris. Mais l'agent n'était qu'« un instrument de la politique arrogante du ministère anglais », lequel a déclaré enfin le peu de poids de la Russie dans la balance de la coalition projetée : la Russie, « mortifiée », a dû voir le rôle « humiliant et puéril » que lui faisait jouer l'Angleterre, et a trouvé un prétexte pour faire avorter la mission de son agent... 22 thermidor (10 août). Envoi d'une note pour démentir les allégations émises par M. Novoziltzow à Berlin...

Strasbourg 14 vendémiaire XIV (6 octobre 1805). Information sur la campagne d'Autriche : « En trois semaines, plus de deux cents mille hommes ont été portés des côtes de l'Océan, de l'intérieur de la France et de la Hollande, au sein de l'Allemagne ». L'organisation des vivres et fourrages a soutenu le succès, et l'Empereur a mené ses forces vers Stuttgart et Ludwigsburg, où l'électeur de Wurtemberg lui a fait présenter les clefs de la ville. « Toute la garde de l'Empereur l'accompagne. Des maréchaux d'Empire commandent sous ses ordres les Divisions de l'armée ». 19 vendémiaire (11 octobre). Mouvements de troupes à Donauwerth, Nordlingen, etc. ; « brillante affaire » à Wertingen, où furent le prince MURAT, les généraux NANSOUTY et LANNES... 28 vendémiaire (20 octobre). Prise de Guntzbourg, abandon par l'ennemi de toutes les places entre Ulm et Munich, 3000 prisonniers autrichiens... Depuis, Menningen a été pris par la division du maréchal SOULT, et Ulm emporté : « toute la garnison est prisonnière de guerre : les officiers sont renvoyés sur parole. Un corps de troupes qui a pu s'échapper que commande l'archiduc Ferdinand est poursuivi par M^{gr} le prince Murat et par M. le M^{al} Lannes. Depuis le commencement de la campagne les autrichiens ont perdu quarante mille hommes et beaucoup d'artillerie ». 30 vendémiaire (22 octobre). Nouvelle du passage de l'Adige par MASSÉNA, et de son arrivée aux portes de Vicence : « L'Armée d'Italie a été informée des succès de celle d'Allemagne et elle commence sa réponse ». 30 vendémiaire (22 octobre 1805). Envoi du 8^e Bulletin de la Grande Armée, et de détails supplémentaires sur le passage de l'Adige... Munich 7 brumaire (29 octobre). Envoi du Bulletin qui annonce le passage de l'Inn par les Français. « L'Electeur vient de rentrer aujourd'hui à Munich. L'Empereur en est parti hier. Il jouit d'une santé parfaite et il continue d'être extrêmement content de son armée ». 10 brumaire (1^{er} novembre). « S.M. après avoir terminé l'expédition de Souabe et avoir délivré la Bavière, s'est arrêtée quelques jours à Munich pour préparer la suite de ses opérations ». Vienne 29 brumaire (20 novembre). Annonce de l'entrée à Vienne, après une série de succès contre les Russes. « Sur tout leur passage, les soldats russes sont en horreur. Ils pillent, ils incendient, ils portent même hors du combat un caractère de férocité qui fait maudire leur présence à ceux mêmes qui les ont appelés. En Moravie, les troupes autrichiennes ont demandé à se séparer des Russes, l'archiduc palatin de Hongrie a fait écrire à M. le M^{al} DAVOUR qui alloit pénétrer dans ce Royaume, qu'il avoit chargé tous les détachemens placés vers la frontière de se replier et de ne faire aucune résistance ». 12 frimaire (3 décembre). Avis d'« une éclatante victoire de S.M. sur les armées d'Autriche et de Russie. M. le M^{al} BERTHIER m'a écrit du champ de bataille d'AUSTERLITZ le 11 à une heure et demie après midi, que l'armée française, après une grande bataille gagnée poursuivait les débris des armées ennemies ». L'Empereur « étoit présent partout. C'est le jour de l'anniversaire de son couronnement que la bataille a été gagnée »...

.../...

Paris 25 septembre 1806. Instructions pour l'envoi de dépêches pendant le voyage de Talleyrand avec Sa Majesté...
Varsovie 6 février 1807. Après la rupture sans accord des quartiers d'hiver de l'ennemi et l'attaque d'un corps de l'armée française commandé par le maréchal LANNES, l'Empereur a quitté Varsovie et livré la bataille d'Allenstein...

ON JOINT une lettre imprimée de Talleyrand à Vial relative à l'armistice suivant la bataille d'Austerlitz (7 décembre 1805) ; la minute d'une lettre de félicitations de VIAL au nouveau vice-grand-électeur Talleyrand (16 avril 1807).

109. **Charles-Maurice de TALLEYRAND.** L.S. « Ch. Mau. Talleyrand », Paris 5 thermidor XIII (24 juillet 1805), à « Monseigneur » ; 2 pages et demie in-fol. (manques dans le bas du 2^e feuillet sans toucher le texte).
 200/250

Le prince de MASSERANO, ambassadeur du Roi d'Espagne, remettra à Son Altesse Sérénissime la décoration de l'ordre de la Toison d'or conférée par le Roi d'Espagne ; l'usage est de demander à l'Empereur l'autorisation de la porter... [Cinq ordres de la Toison d'or ont été alors donnés à Joseph et Louis Bonaparte, au cardinal Fesch, au prince de Piombino et au prince Borghese.]

110. **Charles-Maurice de TALLEYRAND.** L.A.S. « C.. M Talleyrand », Munich 11 janvier [1806], à François BARBÉ-MARBOIS ; 2 pages et demie in-4.
 1 000/1 200

BELLE LETTRE AU MINISTRE DU TRÉSOR PUBLIC, QUELQUES JOURS APRÈS LA SIGNATURE DE LA PAIX DE PRESBOURG QUI MET FIN À LA TROISIÈME COALITION.

« Je viens de mener une vie errante depuis 6 semaines ; mais j'ai travaillé pour vous, vous désiriez la paix, elle est faite. Elle a de la réalité et de l'opinion ; et tout porte à croire qu'elle sera de longue durée. Voilà donc un des éléments de crédit que vous demandez ; le retour de l'empereur consolidera toutes choses. Vous avez passé le moment de la crise : tout marche vers le rétablissement des affaires, la considération de la France est portée au plus haut point. L'opinion de la stabilité de la paix se repand chaque jour davantage ; et l'empereur débarrassé du soin de la guerre va porter l'activité de son génie sur l'administration intérieure »... Depuis deux mois, Talleyrand a été trop occupé pour suivre attentivement les affaires de Paris. « J'entends parler toutefois d'un grand nombre de banqueroutes, celle de M^r HERVAS me fait de la peine. Il faut croire que le retour de l'empereur guérira une partie des maux qui ont été soufferts sur la place de Paris : nous revivrons avec de l'argent »... [Ces banqueroutes étaient liées à « l'affaire des piastres », à laquelle Talleyrand n'était pas étranger ; en 1812, Talleyrand achètera l'hôtel parisien d'Hervas.]

ON JOINT la minute avec corrections et 3 lignes autographes, d'une lettre à Antoine-Mathieu SÉGUIER, premier président de la Cour d'Appel, 7 mai 1806, pour présenter M. IZQUIERDO, qui a toute la confiance du gouvernement espagnol. [Izquierdo était l'agent officieux de Godoy.]

111. **Claude-François de MÉNEVAL** (1778-1850) secrétaire intime de Napoléon. 2 L.A.S., 1806-[1807], à Charles-Maurice de TALLEYRAND ; 2 pages et demie in-4 (la première au filigrane à l'effigie de Napoléon).
 250/300

[Paris] 1^{re} mars 1806. Envoi du « portefeuille dans lequel l'Empereur désire que vous enfermiez vos dépêches, et qui doit m'être remis ou en mon absence à celui des secrétaires qui restera de service. J'y joins la double clef »... [Ce portefeuille était destiné à renfermer quotidiennement toute la correspondance des ambassadeurs et agents reçue par Talleyrand, que Napoléon voulait contrôler.]

Osterode 9 mars [1807]. Envoi de paquets de Paris, et de « la copie d'une lettre de l'Empereur dont M^r THOMIÈRES aide de camp du m^l Lannes vous porte l'original. L'Empereur a recommandé à M. Thomières de prendre toutes les précautions possibles pour arriver sûrement ; par précaution, S.M. m'ordonne de vous en adresser une copie par Thorn »...

112. **Alexandre BERTHIER** (1753-1815) maréchal et ministre de la Guerre. 4 L.A.S., 1806-1808, à Charles-Maurice de TALLEYRAND ; 7 pages et quart in-4 ou in-8.
 1 000/1 500

CORRESPONDANCE AMICALE, SUR SON AMOUR POUR LA MARQUISE VISCONTI ET SON MARIAGE ARRANGÉ AVEC MARIE-ÉLISABETH DE BAVIÈRE (9 mars 1808 ; Talleyrand sera son témoin de mariage).

Munich 14 juin 1806, félicitant Talleyrand pour la principauté de BÉNÉVENT : « Vous aimés trop l'empereur mon cher Tallrand pour n'être pas très heureux des témoignages qu'il vous donne de sa satisfaction pour les services que vous avés rendus. Je vous embrasse mon cher prince et je vous aime, de tout mon cœur, comme je vous aimois, grand, simple citoyen, et grand encor, mes respects à M^d de Tallrand, j'envie votre bonheur d'être unis à celle que votre cœur à choisi, moi mon cher Tallrand je suis très malheureux sous ce rapport »...

[1807]. Il commence par évoquer les neveux de Talleyrand Louis et Edmond ; il lui renvoie Louis, qu'il aime comme un fils, et pour qui il veut de l'avancement... « Je ne vous en veux pas des on-dits sur ce que vous vous occupés de me choisir une femme. L'Empereur suffit pour cela, je me défendrai tant que je pourrai, parce que quand je serai rendu, je ne pourrai qu'avoir des peines, j'ai passé 50 ans et un mariage ne peut être qu'une source de désagrémens. Quant à mon ancienne liaison, elle est étrangère à ma résistance. C'est une amie pour la vie, et dont l'amitié et la société est nécessaire à mon bonheur, comme manger pour vivre »...

.../...

mauvaise menue, était plutôt un obstacle qu'un moyen de
paification. Les deux Etats sont plus près de s'entendre quand
une médiation mal conçue et incertainement dirigée ne
s'interpose plus entre eux, pour leur transmettre des réponses
qu'ils peuvent s'adresser directement. Sa Majesté a offert
solemnellement les premières propositions; c'est à l'Angleterre
à montrer si elle les dédaigne, ou si elle les écoute. ==
L'Empereur s'est montré ce qu'il est, ami de la paix et
supérieur à toutes les craintes de la guerre, quelles que
soient la gravité, la violence et la durée.

J'ai voulu, Monsieur, vous communiquer toutes ces
observations, pour vous mettre à portée de rectifier les
fausses interprétations que la faiblesse et l'ignorance =
peuvent donner à un événement qui, en soi, n'est qu'un
texte aux combinaisons passagères des agitateurs et aux
absurdes déclamations des gazetiers. /.

Recevez, Monsieur, les assurances de ma haute
considération. /.

Bayonne 9 juin 1808. « Vous connoissiez trop bien la situation de mon ame lors de la fatale journée qui a donné mon nom à une autre que celle qui possédoit et mon cœur et toute mon affection, pour ne pas sentir combien mes peines ont augmenté à la mort de M^r Visconty – j’ai manqué de 2 mois, d’être le plus heureux des hommes – le Bonheur parfait. Soumis à la fatalité du sort je vivrai de regrets occupé de rendre heureuse une femme que je respecte, une autre que je respecte que j’aime et que j’aimerai jusqu’aux derniers instans de ma vie. J’ai eû de bonnes intentions en faisant le malheur de 3 »... Il ajoute : « Le roy de Naples, roy d’Espagne dans le moment arrive, les espagnols sont enchantés, tout ira bien, et la mort du roy d’Angleterre ne pourroit arriver plus à propos ». *Bayonne 26 juin 1808.* Le prince de Bénévent a bien jugé la peine de Berthier et senti qu’en tous ces événements, il lui reste « une espèce de jouissance : celle d’avoir fait ce que l’Empereur désiroit. À mon age n’est-il pas assés indifférent d’être un peu plus ou un peu moins heureux ! Que l’Emp. traite avec bonté mon amie celle qui possède tous mes sentimens excepté mon nom [...] La princesse se conduit bien elle désire me rendre la vie agréable – elle fera sa position et la mienne – et avec la volonté que nous avons l’un et l’autre de nous rendre heureux, peut être y parviendrons-nous »... Les affaires vont bien : « l’Emp. ne s’est jamais mieux porté, l’impératrice de même elle engraisse, les 3 dames sont aussi aimables que belles et bonnes et la vie icy est selon moi assés agréable »...

113. **Charles-Maurice de TALLEYRAND.** L.S. « Ch. Mau. Talleyrand prince de Benevent », Paris 28 juillet 1806, à Yves-Louis-Joseph HIRSINGER, ministre plénipotentiaire près S.A.I. l’électeur de Würzburg ; 3 pages et demie in-fol. 500/600

SUR LE TRAITÉ DE LA CONFÉDÉRATION DU RHIN.

Instructions à Hirsinger, nommé ministre plénipotentiaire à Würzburg, après la signature du traité de la Confédération du Rhin le 12 juillet. « Vous ferez sentir que la dissolution successive et accélérée de l’ancienne constitution germanique rendait indispensable une réorganisation nouvelle ; qu’entre les partis qui se présentaient l’Empereur a choisi celui qui ne donnait point à la Maison d’Autriche de successeur au trône impérial d’Allemagne »... Remarques sur la dislocation de l’ancienne fédération germanique, et sur la non-exécution de la stipulation du recès de 1803 relatif à l’organisation du Collège des Princes ; les États de la Confédération feront une déclaration à la Diète de Ratisbonne, le 1^{er} août. « Vous devrez donc proposer à l’Electeur d’entrer dans la Confédération. Vous vous attacherez à lui faire sentir les avantages qui en résulteraient pour lui. La plénitude des droits de souveraineté lui serait assurée dans ses Etats »...

ON JOINT une P.S. par le maréchal BERTHIER, ampliation du traité entre l’Empereur et « Son Altesse Royale l’Archiduc Prince Souverain de Würzburg », touchant l’accession de Würzburg à la Confédération du Rhin, 25 septembre 1806.

Ancienne collection VILLENAVE (avec note autographe sur les documents).

114. **Louis SUCHET** (1770-1826) maréchal, duc d’Albufera. L.A.S. « L.G. Suchet », Q.G. à Dunkelsbühl (pays d’Anspach) 4 juillet 1806, à TALLEYRAND, S.A.S. le Prince de Bénévent, ministre des Relations extérieures ; 2 pages in-4. 500/600

FÉLICITATIONS AU NOUVEAU PRINCE DE BÉNÉVENT. « Quoique toujours retenu dans le fond de l’Allemagne, nous n’en avons pas moins les yeux fixés sur la France et sur Paris ; nous n’en prenons pas une part moins vive à tous les événements, qui font eclater la puissance de notre Empereur, et la gloire de notre patrie. Votre élévation au rang de prince de Bénévent a réjoui tous les militaires, et particulièrement ceux qui comme moi ont l’honneur de vous connaître. L’armée ne saurait être étrangère à votre destinée. Une liaison nécessaire existe entre les vainqueurs et les pacificateurs ; nous préparons vos succès, vous réalisez les notres, et vous savez aussi remporter des victoires qui laissent de longs souvenirs. Après vous avoir vû parmi nous, dans les murs de Brünn, et jusques sur le champ de bataille d’Austerlitz, il m’appartient plus qu’à tout autre de vous exprimer le plaisir que je ressens de tout ce qui vous arrive d’heureux »...

115. **Charles-Maurice de TALLEYRAND.** L.S. « Ch. Mau. Talleyrand prince de Benevent », Paris 10 août 1807, à S.E. François de BEAUHARNAIS ; 1 page in-fol. 300/400

AU LENDEMAIN DE SON DÉPART DU MINISTÈRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, À L’AMBASSADEUR DE FRANCE EN ESPAGNE (et oncle par alliance de l’Impératrice).

Sa Majesté l’Empereur et Roi a nommé M. de CHAMPAGNY ministre des Relations extérieures, « et a daigné me nommer moi-même Vice Grand Electeur. En obtenant de l’Empereur un nouvel & grand témoignage de sa bonté je perds un avantage qui étoit pour moi *du plus grand prix*, celui d’être le témoin de votre devouement à sa personne & de votre *zele constant* pour son service. Mais Sa Majesté connoît tous vos titres à sa bienveillance ; & M^r de Champagny sera également empressés de vous seconder dans tout le cours de votre mission et de faire valoir tous les services que vous avez rendus »...

116. **Charles-Maurice de TALLEYRAND**. L.S. « Ch. Mau. Talleyrand prince de Benevent », Fontainebleau 28 septembre 1807, au général SAVARY ; 1 page in-fol. 250/300

À L'AMBASSADEUR DE FRANCE PRÈS DU TSAR. Il a reçu la lettre de M. de NARISCHKIN [surintendant des spectacles de Moscou]. « Soyez persuadé que nous sommes très disposés à céder à la Cour de Russie les acteurs qu'on nous demande, autant néanmoins que leur départ n'entraînerait pas la ruine des théâtres auxquels ils appartiennent »... Il a besoin de quelques renseignements à cet égard, avant d'écrire à M. de Narischkin d'une manière positive. « Cette lettre vous sera portée, mon cher Général, par mon neveu Louis de Périgord que l'Empereur envoie à Petersburg. Je vous prie de lui continuer les mêmes bontés que vous avez toujours eues pour lui »...

117. **Pierre-Charles de PARSEVAL de la Brosse, comte de BRIOU** (1743-1822) lieutenant général, agent de Louis XVIII dans l'émigration et en Russie. 4 MANUSCRITS autographes, 1807-1812 ; 15 pages in-4. 700/800
INTÉRESSANT ENSEMBLE SUR LES RAPPORTS DE LOUIS XVIII EN EXIL AVEC LA RUSSIE SOUS L'EMPIRE.

« Notice sur le passage du Roi (en 1807) d'abord en Suède, & de là en Angleterre, & sur l'appel que S.M. a fait (en 1808) des personnes de sa famille qui étaient restées à Mittau – ainsi que sur le voyage des Princesses » ; Parseval précise qu'il a établi cette note d'après ce que lui a raconté le comte de BLACAS, « & ce qui s'est passé depuis qu'il a eu quitté Petersburg » (4 pages et demie). Au sujet des tribulations de Louis XVIII, les inquiétudes sur son sort pendant la bataille de Friedland et après la paix de Tilsitt, son passage en Suède puis en Angleterre, les négociations avec le Tsar et le comte Romanzoff pour que la famille royale le rejoigne en Angleterre...

« Quelques confidences & instructions secrètes, que j'ai reçues du C^{te} de Blacas relativement aux intérêts du Roi », mai 1808 (2 pages et quart), concernant Louis XVIII, les démarches pour obtenir du Tsar une augmentation de son traitement, et pour « faire reconnaître son titre *Royal* par la cour de Russie » ; les sommes qu'il touche des cours d'Espagne, de Portugal, de Vienne ; sa position difficile avec les changements des alliances...

Petersbourg 8/20 septembre 1812. Minute d'une longue lettre au comte de Blacas (4 p.), avec le détail de ses négociations difficiles avec le Chancelier de Russie (Romanzoff) qui, malgré ses protestations de dévouement à Louis XVIII et sa famille, est « profondément Bonaparte » ; l'analyse de la politique russe ; les nouvelles alarmantes de l'avancée des Français vers Moscou ; le 11/23, il ajoute : « Le voile est déchiré. [...] Moscou est au pouvoir des Français »...

1808-1811. Copie des lettres de Louis XVIII à l'Empereur de Russie (Gosfield 4/16 février 1808), de la Reine Marie-Joséphine-Louise au Tsar et à la Tsarine (toutes deux de Mittau 22 juin/4 juillet 1808, pour demander à rejoindre son mari), de Louis XVIII pour annoncer au Tsar la mort de son épouse (Wimbledon 27 novembre 1810) ; plus une note de Parseval indiquant qu'il a reçu et transmis la réponse du Tsar et des impératrices à cette annonce (13/25 novembre 1811).

118. **Jean-Siffrein MAURY** (1746-1817) prêtre, député du clergé de Péronne aux États Généraux où il défendit ardemment la monarchie et la religion ; émigré, il alla à Rome et devint cardinal ; il se rallia à Napoléon qui le fit archevêque de Paris. L.A.S. (en tête à la 3^e personne), Paris 29 mars 1808, à Charles-Maurice de TALLEYRAND ; demi-page in-8. 200/250

« Le Cardinal Maury a l'honneur de renouveler l'hommage de son fidèle et respectueux dévouement à Monseigneur le Prince Vice-Grand Électeur, qu'il regrette vivement de n'avoir jamais pu trouver chez lui depuis plusieurs mois. Il est affligé de se voir ainsi privé de la consolation de cultiver la bienveillance si précieuse pour lui de son illustre patron, et il s'estimerait heureux de deviner les jours et les heures les plus favorables pour faire sa cour à son altesse, sans lui être importun »...

119. **Joseph BONAPARTE** (1768-1844) frère aîné de Napoléon, Roi de Naples puis d'Espagne. L.A.S. « Joseph », Bayonne 19 juin 1808, [à TALLEYRAND] ; ¾ page in-4. 400/500

Il a reçu la lettre de Son Altesse. « J'ai beaucoup regretté à Venise et Baïonne de ne pas la trouver auprès de l'Empereur, j'aurais été heureux dans ces deux circonstances de lui témoigner mon constant attachement ; je la remercie bien de tout l'intérêt qu'elle me témoigne dans cette circonstance ; vous avez toujours eû tant d'amitié pour moi que je devois bien l'espérer. Je désire que vous soyez bien persuadé aussi des sentiments affectueux que je vous conserve »...

120. **HORTENSE DE BEAUHARNAIS** (1783-1837) fille de Joséphine de Beauharnais, femme de Louis Bonaparte, Reine de Hollande et mère de Napoléon III. L.A.S. « Hortense », Paris 28 juin 1808, à TALLEYRAND, prince de Bénévent ; demi-page in-8 sur papier à bordure décorative gaufrée. 300/400

SUR LA MORT DE LOUIS DE PÉRIGORD, L'AÎNÉ DES NEVEUX DE TALLEYRAND (le 18 juin 1808, à Berlin).

« Monsieur le prince de Bénévent, j'ai appris avec bien du chagrin la perte que vous venez de faire. Je sais l'attachement que vous portiez à votre neveu, et surtout combien il le méritoit. Il n'existe pas de consolation pour un si grand malheur et personne ne le sait plus que moi ; mais il m'est doux de penser que vous serez sensible à l'intérêt que j'y prends, et qu'en vous le marquant je vous prouverai les sentiments que je vous ai voués »...

121. **Jean-Jacques-Régis de CAMBACÉRÈS** (1753-1824) Archichancelier de l'Empire. L.S. comme Archichancelier de l'Empire, Paris 23 novembre 1808, à TALLEYRAND, S.A.S. le prince de Bénévent, vice-Grand Électeur ; 1 page in-8. 200/250

« Votre Altesse Sérénissime sera bien aise de savoir que le 10 de ce mois, il y a eu à Espinosa une bataille dans laquelle les troupes de l'Empereur ont battu complètement les rebelles. Cette nouvelle m'est arrivée trop tard, pour être annoncée aujourd'hui dans le Moniteur. Il y aura demain dans ce journal, le 5^e bulletin qui contient tous les détails de la bataille »...

122. **Stéphanie Félicité Du Crest, comtesse de GENLIS** (1746-1830) femme de lettres et romancière. 4 L.A., [1808-1809 et s.d., à Charles-Maurice de TALLEYRAND (une à Charlotte de TALLEYRAND)] ; 5 pages in-4 ou in-8. 500/600

Vendredi au soir [1808]. Elle voulait lui écrire aux eaux, pour mander les nouvelles de Paris : « Ma petite gazette étoit toute arrangée dans ma tête, lorsqu'on m'apprit que vous étiez de retour ; comme je n'espérois pas vous voir davantage à Paris qu'à Bourbon, je regrettai beaucoup ma lettre, elle étoit remplie de *noms propres* j'osois compter sur son succès. Les femmes ne se consolent pas d'avoir été déçues dans leurs vanités de sentiment »... Elle lui fait hommage de deux volumes qu'il n'aura pas le temps de lire... *Dimanche [1809]*. Retenue chez elle par un rhume, elle a écrit à Henriette de venir la mener chez la princesse de Bénévent, chez qui elle a déjeuné. Mais « ce jour là je fus tout à fait déconcertée, hors de moi, d'abord pour être arrivée trop tard, et puis par la plus ridicule méprise du monde, me croyant à table à côté d'une femme que je sais mon ennemie et qui me paroissoit me regarder d'un si *mauvais œil* que j'en étois effrayée, il se trouve que cet œil est de verre, et que cette personne n'est point celle que je croyois [...] Vous m'avez promis la visite de Charlotte. Demandés à Henriette et à M^{me} de Bauffremont combien ma petite mythologie est jolie. Dans 6 semaines elle ne sera plus dans mes mains. Je voudrois avant de la donner que Charlotte la vit. Que cette enfant est naturelle, remplie de grace et charmante ! »... *[3 février 1809]*. Elle annonce « avec vanité » une nouvelle édition d'*Alphonse*, après épuisement de la première : l'éditeur « Maradan est venu ce matin se précipiter à mes pieds pour m'apprendre cette nouvelle », mais elle craint une publicité négative du *Publiciste* et du *Mercure*. « Quoiqu'il n'y ait pas un mot dans cet ouvrage contre la philosophie je sais très bien les raisons de ce redoublement de colère. Si vous êtes curieux de les savoir la Borie vous les dira, parce qu'il est *acteur* dans cette histoire »...

S.d. à Charlotte de TALLEYRAND. « Chère enfant [...] je suis touchée de ce que tu me mandes de M^r de T... Il est réellement bien bon. Témoigne lui donc combien j'y suis sensible »... Elle regrette de ne pas la voir plus souvent. « Ne t'embarasse pas de ce jeudi. Je laisse venir qui voudra, dis à M^{me} de Lach. que je prendrai le jour qu'elle voudra p^r elle M^r de L. et M^r Hangwitz. Je t'embrasse maternellement »...

123. **Nicolas, comte ROMANZOFF** (1754-1826) diplomate et homme d'État russe. L.A. et L.A.S. « Le Comte de Romanzoff », Pétersbourg 2 juin 1809 et [Paris] mardi matin, à Charles-Maurice de TALLEYRAND, prince de Bénévent ; 2 pages et demie et 1 page in-4. 300/400

INTÉRESSANTES LETTRES DU CHANCELIER DE RUSSIE.

2 juin 1809. « J'aime votre opinion parce qu'elle a [...] toujours le cachet, des grandes vûes et qu'à côté de cela il y a l'empreinte d'une bonté universelle et d'une estime de la civilisation qui vous fait desirer comme à moi que tout tende sur la terre à y conduire les hommes. Vous faites bien mon Prince de me parler comme vous faites de l'Empereur mon maître. Vous estes bien frequemment le sujet de nos entretiens, il aprecie parfaitement vos talents et croit qu'il seroit bien utile d'en tirer parti ; j'ai lieu de croire que vous recevrez de ses nouvelles directes »... Il exprime des craintes pour la paix, les armées ayant stagné un mois sur le Danube, près de Vienne, « sans produire de faits d'armes digne des hautes destinées qui s'y balancent » ; puis il approuve la conduite de l'ambassadeur de France en Russie, CAULAINCOURT duc de Vicence, qui « obtient ici tous les jours plus d'estime et de confiance »... *Mardi matin*. « Je pars pénétré de reconnoissance envers V^{otre} Altesse. Il ne se peut rien ajouter à la manière aimable avec laquelle Elle me recevoit chez Elle et Elle scait si j'y allois souvent. Souffrez Prince encore une profession de Foy. Je n'ai jamais connu un homme d'Etat qui réunisse toutes les qualités qui vous distinguent et je desire bien vivement que les rapports d'intimité qui s'étoient établis entre nous contribuent à developper en moi et fortifier le zèle que j'ai à bien servir mon maitre et dont vous donez ici, si bel exemple en servant le vôtre »...

124. **ALEXANDRE I^{er}** (1777-1825) Tsar de Russie. L.A.S. « Alexandre », Pétersbourg 23 juin 1809, à TALLEYRAND, prince de BÉNÉVENT ; 2 pages in-4. 1 500/2 000

TRÈS BELLE LETTRE DU TSAR PENDANT LA CAMPAGNE D'AUTRICHE.

« Je tiens infiniment aux rapports qui se sont établis entre nous et aucune circonstance n'est capable de les attiédier ». Il s'est réjoui de la position actuelle du Prince. « C'est surtout pour les affaires que je regrette votre éloignement car quand à vous vous êtes au dessus de la faveur. J'aime à croire cependant que votre position changera et que l'Empereur rendra justice à vos grands talents et aux services que vous avez rendus à la France. Tout a été fait de mon côté pour

que vous avez voulu à la France.
 Tout a été fait de mon
 côté pour prévenir la guerre qui
 désola de nouveau le continent.
 Je la regarde comme une calamité vérita-
 ble déplorable, et les deux chances
 me paroissent également malheu-
 reuses. Peut-être le rétablissement
 du Statu quo ante Bellum, seroit
 ce qu'il y aurait de plus désirable,
 mais il est difficile de s'en
 flatter. Vous me ferez un
 plaisir réel de me communiquer
 votre pensée sur l'état actuel
 des choses.
 Recevez je vous prie mon Prince
 l'assurance de ma plus sincère estime.
 Alexandre.

prévenir la guerre qui désola de nouveau le continent. Je la regarde comme une calamité véritable, et les deux chances me paroissent également malheureuses. Peut-être le rétablissement du Statu quo ante Bellum, seroit ce qu'il y aurait de plus désirable, mais il est difficile de s'en flatter. – Vous me ferez un plaisir réel de me communiquer votre pensée sur l'état actuel des choses »...

125. **Élisa BONAPARTE** (1777-1820) sœur de Napoléon, Princesse de Lucques et Piombino, Grande Duchesse de Toscane. L.A.S. « Elisa », [Florence] Pitti 11 janvier 1811, à **TALLEYRAND**, prince de BÉNÉVENT ; 3 pages in-8. 400/500

« Mon cher Prince, le g^d Ecuyer [CAULAINCOURT] qui arrive à l'instant me remet votre lettre [...] J'étais sur que S.M. ne pourrait longtemps ajouter foi au recits infideles qu'on lui avait fait sur Carrarra. Je prends patience, je suis accoutumée aux bontés de S.M. et je m'en repose entierement sur elle pour le sort de mes enfants »... Elle recommande vivement CAPELLE, préfet du Léman, qui laisse dans son département [à Livourne] des regrets : « c'est le plus bel éloge qu'on puisse faire de cet administrateur qui a donné de grandes preuves de talent, de zèle, et de probité pendant son administration à Livourne ». Elle se réjouit « que le moment soit arrivé où S.M. vous rende justice, combien on aurait besoin à Rome de votre esprit, de votre grace pour faire aimer, et chérir le meilleur des souverains – car nous sommes bien loin de lui, et il faut l'aimer pour le faire chérir à ceux qui ne le connaissent pas – on persuade facilement quand on est persuadée, qui mieux que vous serait dans le cas de justifier ce que j'avance »...

126. **Charles-Maurice de TALLEYRAND**. L.S. « Charles Maurice » comme Vice-Grand-Électeur, Paris 20 janvier 1812, à François BARBÉ-MARBOIS, premier président de la Cour des Comptes ; 1 page in-4. 150/200

Il reçoit la lettre par laquelle Barbé-Marbois l'informe de sa nomination à la présidence du collège électoral de l'Eure, « et du désir que vous avez de prêter le serment prescrit. J'ai l'honneur de vous proposer, pour qu'il n'y ait point de retard, que ce soit demain vers deux heures »...

127. **Joachim MURAT** (1767-1815) maréchal d'Empire, Roi de Naples. L.S. « J. Napoleon », Naples 11 mars 1812, à TALLEYRAND, « S.A.S. le Prince de Bénévent » ; 1 page in-4. 500/600

« Je profite du départ de M. le Duc de Carignano mon ministre plénipotentiaire près de Sa Majesté Impériale pour me rappeler au souvenir de V^{otre} Altesse Sérénissime. J'aime à penser que les qualités qui le distinguent lui mériteront l'estime de l'Empereur. Je vous demande pour lui vos bontés. Il a eu l'avantage de connaître V^{otre} Altesse à Varsovie ; c'est une circonstance heureuse dont il sent tout le prix »...

128. **Joachim MURAT**. L.S. « J. Napoleon », Naples 26 février 1813, à TALLEYRAND, Prince de BÉNÉVENT ; 2 pages in-4. 700/800

BELLE LETTRE. Le mauvais état de sa santé ne lui avait pas permis de témoigner le plaisir qu'il a éprouvé de la lettre de Son Altesse du 1^{er} de l'an. « Comme vous le dites fort bien, les Bénéventains sont trop nos voisins et trop liés d'intérêt avec mes sujets pour que je ne les confonde pas ensemble dans toutes mes affections »... Il fait des vœux pour la conservation de la santé de Talleyrand, « surtout si l'Empereur, éclairé sur les sentimens et la fidélité si longuement éprouvé de ses vrais serviteurs, veut encore mettre à profit leur zèle et leurs talens, et écarter de ses Conseils et de ses Ministères ces vils courtisans qui n'ayant d'autre moyen que celui de savoir le flatter, pâlisent à l'aspect du danger, lorsqu'il faut du courage pour le servir. Quant à moi, malgré les dernières indécences du Rédacteur du Moniteur français, je serai toujours le même ; si je n'ai plus le bonheur d'être appelé à la défense de ma patrie, je ne cesserai du moins de faire les vœux les plus ardens pour sa gloire et pour son bonheur et la France n'aura jamais eu d'enfant plus fidèle que moi »...

129. **Charles-Maurice de TALLEYRAND**. L.A., [1813 ?], à Charlotte de TALLEYRAND ; 2 pages in-8, adresse « pour Charlotte », cachet de cire rouge brisé (froissée, petite répar. au cachet). 800/1 000

RARE LETTRE À LA PETITE CHARLOTTE (probablement sa fille qu'il eut avec Mme Grand, qu'il élèvera et mariera à son neveu Alexandre de Talleyrand).

« M^{de} de Luynes m'a chargé de t'embrasser, ma chère enfant et de te dire qu'elle t'aurait vue avec plaisir à Dampierre. – J'irai demain à St Brice ; je t'engage à bien profiter des bons soins que veut bien te donner M^r Fercoc. – À la fin de la campagne tu auras quatorze ans. Songes à tout ce que l'on doit savoir à cet âge là. Tout le monde sait que tu as des maîtres excellents, on exige beaucoup de toi, avec M^r Fercoc, M^r Hullmandel, M^r Mircoman. M^{lle} Charlotte doit être plus habile que les autres enfants de son âge : j'entends dire cela à tout le monde ; fais, je t'en prie, que je ne sois pas embarrassé pour répondre. – Je t'embrasse [...] Tu devrais venir, s'il fait beau, au devant de moi jusqu'au grand chemin qui mène à Sarcelles ».

ON JOINT une l.a.s. de Charles d'Héricault à Mme Ternaux Compans, lui offrant cette lettre et la commentant (8 février 1857).

Ancienne collection Gabriel GIROD DE L'AIN (8 décembre 1982, n° 194).

130. **Joachim MURAT** (1767-1815) maréchal d'Empire, Roi de Naples. L.A.S. « J. Napoleon », Parme 17 avril 1814, à TALLEYRAND, prince de Bénévent ; 1 page in-4. 800/1 000

« J'envoie Beaufremont à Paris ; je le charge de voir V.A.S. et de vous reiterer l'assurance des sentimens que vous me connoissés ; je compte et je compterai toujours sur votre amitié. Faites moi donner de vos nouvelles, la Reine en apprendra avec plaisir. On négocie ici un armistice ; je suis sous les murs de Plaisance dont je serois déjà maître sans la suspension d'armes, qui est venue m'arrêter »...

131. **Élisa BONAPARTE** (1777-1820) sœur de Napoléon, Princesse de Lucques et Piombino, Grande Duchesse de Toscane. 2 L.A.S. « Elisa », Marseille et Aix 18 et 19 avril 1814, à TALLEYRAND, prince de Bénévent ; 3 pages et demie et 1 page et demie in-4. 1 000/1 500

APRÈS L'ABDICATION DE NAPOLÉON QUI VA PARTIR POUR L'ÎLE D'ELBE, ELISA EN FUITE DEMANDE L'AIDE DE TALLEYRAND POUR CONSERVER SA PRINCIPAUTÉ DE LUCQUES.

Marseille 18 avril. Les Anglais l'ont forcée de partir de Lucques où elle se flattait de rester sous la protection du Roi de Naples [son beau-frère MURAT] : « je suis arrivée à Chambéry au moment où Lyon venait d'être occupé par l'ennemi et je me retire à Montpellier en attendant les evenemens, un courier a apporté les changemens survenus par l'occupation de Paris, craignant le premier moment d'une révolution je me suis sauvée déguisée, et sans suite, et je vais me rendre à Naples à l'aide de mon déguisement y faire mes couches et y chercher un azile »... Elle rappelle que « Lucques était autrefois indépendant. S'il était possible qu'on voulut me conserver ce petit paÿs, il n'a jamais eu d'autre Prince que nous ». Elle ne demande pas à conserver Massa, Carrare et Piombino, mais « depuis 8 années que je le gouverne l'empereur mon frere n'a demandé ni un homme, ni un sol de contributions, il a donc été regardé par tout le monde comme un paÿs sans aucune importance ni politique, ni financière. J'ai une fille de 8 ans née dans ce paÿs – je suis grosse de six mois, et le Prince mon mari ne peut par son caractère et sa douceur donner aucun ombrage. Vous me

connaissés et savés qu'avec quelque moyen ma philosophie et mon peu d'ambition ont été par tous mes amis regardés come mon plus grand deffaut, et mon séjour en Toscane tout à fait nul l'a assés prouvé »... Elle aimerait finir ses jours tranquillement en Italie : « Et si je jette un regard sur le passé ce ne sera que pour gémir sur le sort de mon infortunée mère, de mes frères et sœurs, et non pas pour moi. [...] Si les événemens malheureux n'ont pas chassé de votre âme notre ancienne amitié tachés de me faire jouir d'un sort indépendant, et que je puisse en dernier ressort choisir ma résidence en Italie »... Elle propose de vendre la dotation de sa fille à Parme pour jouir d'un sort indépendant...

Aix 19 août. Ayant réfléchi à sa position « envers la France, envers l'empereur Napoléon, envers mes enfans », elle estime qu'elle se doit, comme mère, entièrement à ces derniers. « J'ai déjà éprouvé votre amitié, vous avés été mon conseil, et mon deffenseur dans d'autres circonstances – j'espère que vous le serés encore, je ne veux devoir qu'à vous mon bonheur et celui de mes enfans, j'ai écrit à l'empereur Alexandre, au Prince de Metternich. Je vous envoie les lettres si vous croyés que je puisse par ce moyen être utile à mes enfans remettes les [...]. Si vous pensés que je ne devais pas écrire à l'empereur Alexandre supprimez ma lettre »...

132. **Pierre-Louis-Jean, duc de BLACAS D'AULPS** (1770-1839) ministre, ami et confidant de Louis XVIII. 3 L.A.S., Paris octobre-décembre 1814, à Charles-Maurice prince de TALLEYRAND ; 1, 11 et 8 pages in-4. 800/1 000

IMPORTANTE CORRESPONDANCE POLITIQUE PENDANT LE CONGRÈS DE VIENNE. Talleyrand a inséré ces lettres dans ses *Mémoires* (coll. Bouquins, p. 530, 555 et 587).

21 octobre. « M^r de JAUCOURT vous informera sans doute, Prince, de l'arrivée de MINA à Paris, de son arrestation, de la conduite tout à fait inconvenable du chargé d'affaires d'Espagne [le marquis de CASA FLORÈS], ou pour mieux dire, de celui qui en prend le titre, et de la mesure qui a été adoptée à cet égard »...

9 novembre. Il lui transmet des « informations importantes » et instructions de la part de Louis XVIII. « Votre nouvelle entrevue avec l'Empereur de Russie et plus encore vos craintes sur la condescendance de l'Autriche et de l'Angleterre ont fait désirer vivement au Roi de recueillir tout ce qui pourroit l'éclairer sur les dispositions réelles de cette dernière Puissance »... Des propos du Prince Régent et de WELLINGTON ont été l'occasion pour le Roi « d'invoquer plus fortement que jamais le concours de l'Angleterre sur les points les plus épineux de la négociation. Lord Wellington après m'avoir assuré que les instructions données à Lord CASTLEREAGH et qu'il *connoissoit* étoient absolument opposées aux desseins de l'Emp^r Alexandre sur la Pologne et par conséquent sur la Saxe, [...] m'a dit qu'en s'attachant uniquement à cette grande question, et négligeant tous les intérêts secondaires, on parviendroit aisément à s'entendre. Suivant lui, l'Autriche ne donnera point les mains au projet que la France rejette et la Prusse elle-même pour qui la Saxe est un *pis-aller* se verroit avec une extrême satisfaction réintégrée dans le Duché de Varsovie »... Blacas rapporte ses manœuvres en vue d'une convention entre la France, l'Angleterre, l'Espagne et la Hollande pour obtenir l'assentiment des autres Cours, et évoque la nécessité de porter l'armée « au complet du pied de paix »...

4 décembre. Il s'interroge, avec Louis XVIII, sur la différence entre la note de Castlereagh et le langage de Wellington. « Le Roi répugne à ne l'attribuer qu'à un système d'artifice dont le but seroit la déconsidération de la France », en répandant des « craintes chimériques » qui épouvantent « les esprits timides » et desservissent « la politique du Roi. [...] Vous savez, Prince, et vous avez souvent déploré avec moi le peu d'assurance que donnoit au Gouvernement de Sa Majesté le défaut de vigueur et d'ensemble dans les opérations ministérielles. Ce vice dont la connoissance étoit restée quelque temps concentrée dans le cabinet ne pouvoit manquer à la longue d'acquérir une malheureuse publicité. Joignez à cela le mécontentement de l'armée [...], le malaise qu'entretenoient toutes les réclamations contre l'insuffisance de la police ; enfin les délations multipliées contre des hommes que leurs intentions et leurs discours signalent [...] comme des instigateurs des complots les plus dangereux tout jusqu'aux mesures de sûreté que le dévouement des commandans militaires a rendues trop ostensibles, a du produire une impression dont les étrangers peuvent profiter »... Cela explique le changement ministériel décidé par le Roi qui S.M. remplace le comte Dupont par le maréchal Soult pour « rétablir dans ses troupes la soumission, la confiance et le zèle si nécessaires au mintien de la puissance nationale » ; il attribue le ministère de la Marine au comte BEUGNOT et la direction de la Police à M. d'ANDRÉ, changements que le prince devra présenter à Vienne « non comme une révolution ministérielle, mais plutôt comme un accroissement de force et de lumière dans le Gouvernement »... Blacas ajoute que « S.M. sent les effets avantageux qu'ont produit vos continuels efforts »...

133. **LOUIS XVIII** (1755-1824) Roi de France. L.S. « Louis », Gand 10 avril 1815, à son « Cousin » le Prince de TALLEYRAND ; la lettre est écrite par le duc de BLACAS ; 2 pages et demie in-4 (légères fentes au pli réparées). 800/1 000

IMPORTANTE LETTRE DU ROI, EXILÉ À GAND, À SON PLÉNIPOTENTIAIRE AU CONGRÈS DE VIENNE, APPROUVANT LA MISE HORS LA LOI DE BONAPARTE (25 mars), ET APPELANT L'ENTRÉE EN FRANCE DES TROUPES ALLIÉES. Talleyrand l'a insérée dans ses *Mémoires* (coll. Bouquins, p. 687).

Il a reçu sa lettre par le prince Victor de Rohan : « Les expressions de votre attachement me sont toujours très agréables, un peu plus sans doute dans un moment aussi pénible, mais je n'en avois pas besoin pour y compter avec pleine confiance. Le traité du 25 mars, suite et complément de la déclaration du 13, étant uniquement dirigé contre BUONAPARTE, je n'hésite pas à vous charger d'y adhérer en mon nom [...] Le poids que je puis mettre dans la balance,

.../...

c'est les 19/20 de la Nation Française, des sentimens de laquelle ni moi, ni les Puissances ne pouvons douter. Mais ce moyen puissant ne peut être mis en usage sans des secours étrangers. Il faut donc que les Armées alliées entrent en France et le plutôt possible. Chaque instant de délai m'ôte des forces, parce qu'il est dans la nature d'un vif enthousiasme de tendre sans cesse à se refroidir ; il en donne au contraire à l'ennemi, à qui il laisse la facilité de rassembler ses forces, et par les moyens qu'il ne sait que trop bien employer, de tourner en sa faveur les bras qui aujourd'hui ne demandent qu'à s'armer pour moi. Le duc de WELLINGTON que j'ai vu hier et des dispositions duquel je ne saurois assez me louer, a fait partir un courrier pour demander la liberté d'agir sans attendre que toutes les forces soient réunies. Je n'ai pas besoin de vous recommander d'appuyer vivement cette demande, si l'on attend la réunion complete il sera impossible de rien faire avant le 1^{er} juin. Je ne doute pas du succès mais Buonaparte ne sera écrasé que sous les ruines de la France, tandis que la célérité, en perdant plus sûrement l'un sauverait l'autre »...

134. [Charles Maurice de TALLEYRAND]. L.A.S. de Pierre Gosse, Rochefort 15 juillet 1815, au Prince de TALLEYRAND ; 3 pages in-fol. 200/250

SUR LE SÉJOUR DE NAPOLÉON À ROCHEFORT. Il signale l'arrivée de « Buonaparte et une nombreuse suite » à Rochefort, logé à hôtel de la Préfecture maritime ; il est salué par des manifestations de fidélité depuis son arrivée, de la part d'élèves-chirurgiens de l'hôpital de la Marine, une partie de la troupe et « la canaille qui a été soudoyé ». Buonaparte a touché 190 000 francs contre des bons de la Trésorerie nationale, et a épuisé la caisse du payeur de la Marine « pour les dépenses de son ameublement sur les frégates », alors que les fidèles aux Bourbons ont vu « avec peine et crainte Napoléon en rade, et son frère Joseph établis ici rue des Fonderies dans un logement qu'on a fait meubler pour lui. Bien des motifs font présumer que les deux frères ont des rapports directs et intimes avec l'armée française dirigée sur la rive gauche de la Loire, et l'on assure que tous les partisans de Buonaparte se rendent pour tenter un dernier effort ou laisser des traces horribles de leurs fureurs »... Le commandant de la place aurait déclaré que « le premier qui prendrait la Cocarde Blanche sans ordres il le ferait fusiller »... Gosse se dit le « fidèle sujet de Sa Majesté Louis le désiré qui a servi avec honneur sous le Règne de feu Sa majesté Louis Seize ».

ON JOINT un imprimé : *Traduction d'une Lettre imprimée dans le Times, du 11 janvier 1817. Le Prince de Talleyrand à Lord Castlereagh* (lettre du 6 décembre 1816, protestant contre des propos qui lui ont été prêtés ; in-4 de 4 p.).

135. Charles-Maurice de TALLEYRAND. P.A. (fragment), [1815 ?] ; un quart de page in-4. 200/250

Note pour un discours sur la famille régnante. « Encore des questions importantes, cela m'étonne beaucoup. Nous avons à notre tête la seule famille qui puisse nous gouverner. C'est celle que toute la France, que tous les partis veulent »...

136. Charles-Maurice de TALLEYRAND. L.A.S., 9 novembre [1815], à Jean-Baptiste de LA BESNARDIÈRE ; 1 page in-4. 500/700

« Dites moi je vous prie, mon cher La Besnardière, s'il est vrai que M^r PERREY, que j'ai envoyé de Vienne en France pour apporter et faire afficher la déclaration du 13 mars, qui est venu jusqu'à Château Salins lorsque Buonaparte étoit à Paris, qui a échappé d'une heure à l'ordre donné par le télégraphe de Strasbourg de l'arrêter, qui est resté avec moi jusqu'à la rentrée du roi en France, n'est plus attaché au ministère des affaires étrangères, par la raison qu'il demeure chez moi ? Je n'aurais aucun éloignement pour établir une controverse dont ce seroit là l'objet »... [Gabriel PERREY, agent et secrétaire de Talleyrand, se révélera plus tard un serviteur indélicat.]

137. Charles-Maurice de TALLEYRAND. MANUSCRIT autographe d'un brouillon de discours à la Chambre des Pairs, [1817] ; 6 pages in-fol. avec ratures et corrections. 2 500/3 000

INTERVENTION LORS DE LA DISCUSSION DES LOIS D'EXCEPTION RESTREIGNANT LA LIBERTÉ INDIVIDUELLE ET LA LIBERTÉ DE LA PRESSE.

Il veut réfuter « deux inculpations » dirigées contre lui par le Garde des Sceaux. Il n'a pas voulu « mettre le roi en contradiction avec lui-même. Je ne l'ai point voulu : il était inconcevable de le vouloir, et je ne l'ai point fait. [...] Dans la Charte le roi a parlé seul : c'est l'abdication du pouvoir absolu faite par l'héritier de tant de rois, tant en son nom qu'au nom de sa royale postérité. De pareils actes se font sans ministres, personne n'a le droit de rien revendiquer. La gloire en appartient toute entière à Louis dix huit. C'est là qu'est sa volonté, c'est là qu'il faut la chercher. C'est là qu'est l'avenir de la France »... Les scrupules suscités par la proposition de Talleyrand sont sans fondement, car elle ne tendait nullement à limiter la « prérogative royale » de « faire proposer des projets de loi aux délibérations des chambres. [...] Quand il plaît à sa majesté de nous envoyer des projets de loi, que nous demande t'elle et qu'attend elle de nous ? – La vérité, uniquement la vérité »... Talleyrand souligne « que c'est le même jour, dans la même séance et par le même organe qu'ont été présentés à la chambre des députés les trois projets relatifs à la liberté individuelle, aux ouvrages non périodiques et aux journaux ». On ne peut donc nier la connexité de ces trois projets. « Je demande qu'il

ne soit *voté* sur le projet de loi relatif à la liberté individuelle qu'après avoir discuté le projet de loi relatif à la liberté de la presse. [...] Si la liberté de la presse existe, on ne pourra pas autant abuser de la non liberté individuelle puisqu'alors les détenus, ou leurs parents, ou leurs amis auront les moyens d'informer l'opinion publique de ce qui leur arrive, et que quand l'opinion se marque en faveur d'un détenu, la détention ne peut longtems durer. Si la garantie de la liberté individuelle étant otée, la liberté de la presse reste, celle-ci sera plus apparente que réelle, et elle sera même dangereuse pour ceux qui en voudront user puisqu'en vertu de la loi qui aura suspendu *l'habeas corpus* ceux qui auront écrit des choses désagréables au pouvoir de tel moment seront à sa merci et pourront le payer de leur liberté. La liberté de la presse n'est utile que pour conserver les autres libertés ; elle l'est d'autant plus que les autres sont plus menacées, elle l'est moins si celles-ci sont assurées »...

138. **Dominique-Joseph GARAT** (1749-1833) avocat, député et ministre. 2 L.A.S. et 1 L.S. « Garat », 1818-1824, au Prince de TALLEYRAND ; 7 pages in-4 (sous chemise autographe d'Adolphe de Bacourt). 400/500

CORRESPONDANCE À SON ANCIEN COLLÈGUE DE L'INSTITUT ET DE LA CHAMBRE, à propos de la suppression de sa pension, du projet de loi sur la presse, et l'agression dont lui-même fut victime, avenue de l'Observatoire.

Urdains près Bayonne 12 février 1818. Il pense que le Prince aura dit son nom au duc de WELLINGTON qui, « informé par *pièces trop probantes* a trouvé mes réclamations très fondées et très modérées » ; mais un commissaire de S.M. britannique, Kennedy, chargé de son affaire, est embarrassé par des promesses personnelles. « C'est l'unique cause, je le pense, d'un retard qui rendra, si elle se prolonge, la justice trop tardive pour réparer le moindre de mes désastres »... Il a lu le plaidoyer du comte LANJUINAIS en faveur de trois anciens collègues dépouillés de leurs pensions, « mais peut-être falloit-il la trompette du jugement dernier pour ressusciter des morts ; et les trois proscrits pour lesquels il parle sont pis que des morts ; nous sommes enterrés tout vivans, et ceux qui s'en sont mêlés ont encore la pèle et la terre à la main »... Cependant GRÉGOIRE, MONGE et Garat ne doutent pas d'être jugés par la Chambre des Pairs... 8 mars 1822. « La Chambre des Pairs, mon Prince, s'est beaucoup honorée ; et dans cette moisson de gloire, dont la part est tres grande pour tous ceux qui ont voté comme vous, vous avez eu le talent et le bonheur de vous en faire une à part par votre opinion. C'est un mélange exquis de faits qui vous sont personnels et qui ont une haute importance politique et historique ; de citations de paroles roiales que nul ne pouvoit connoître comme vous et qui respirent le génie d'une Constitution libérale. Le *je vote avec M^r de Malesherbes*, est un mot charmant [...]. Comme ces héros d'Homere, vous avez porté la parole l'olivier de la paix à la main »... 18 octobre 1824. « Il a tenu à bien peu de chose que cette aventure n'ait été pour moi l'aventure la plus commune à tous les hommes, la mort. Et en dictant ces mots j'ai presque envie de me dire à moi-même ce que dit un jour César à un de ses vétérans : *Comment ! tu ne peux plus te battre et tu te crois encore en vie* »... Il raconte son agression par quatre hommes, et confie ce que le prince doit déjà savoir, ou deviner : « quel est mon assassin ; c'est *Gémond* »...

139. **Charles-Maurice de TALLEYRAND**. L.A.S. « Talleyrand », 22 j[anvi]er [1820, à Népomucène LEMERCIER] ; ¾ page petit in-4. 500/700

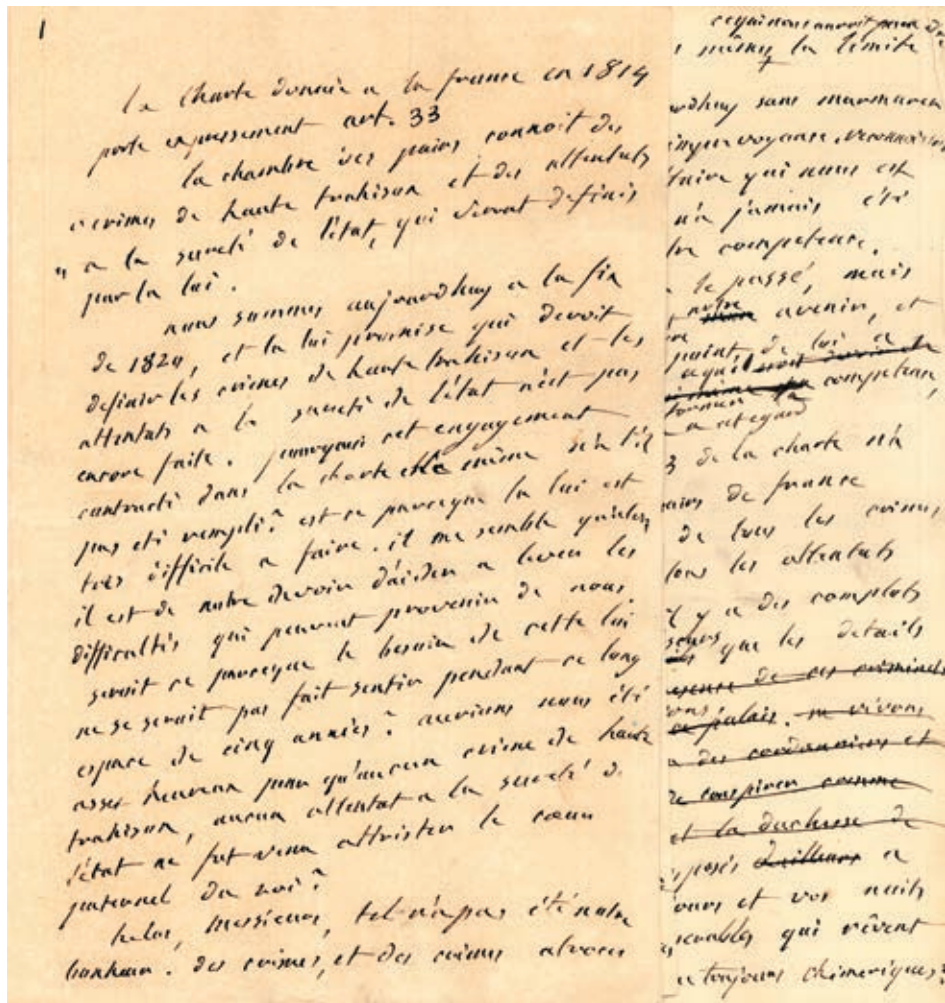
Lemercier allait publier sa tragédie *Clovis*. « Vous faites des ennemis à Clovis avant qu'il paroisse puisqu'il prive de vous les personnes qui ont grand plaisir à vous voir : ainsi je le lirai avec prévention : probablement il me ramènera ; mais ce sera bien malgré moi ». Puis il évoque la disparition, le 17 janvier, d'Aimée de COIGNY (la « Jeune Captive » d'André Chénier, amie intime – et probablement aussi un temps maîtresse – de Talleyrand) : « Votre cœur et votre bon goût ont consacré aujourd'hui la mémoire de M^{de} de Coigny – je vous en remercie ».

140. **Charles-Maurice de TALLEYRAND**. MANUSCRIT autographe d'un discours, [décembre 1820] ; 7 pages in-fol. et 1 page in-4 avec ratures et corrections (un feuillet coupé pour impression et réparé). 3 000/4 000

DISCOURS À LA CHAMBRE DES PAIRS POUR DÉFINIR LES CRIMES DE HAUTE TRAHISON ET D'ATTENTATS À LA SÛRETÉ DE L'ÉTAT RELEVANT DE SA JURIDICTION. Ce discours, prononcé le 26 décembre 1820, a été imprimé, avec des variantes, sous le titre *Opinion de M. le prince duc de Talleyrand sur une proposition de M. le comte Lanjuinais relative à la compétence de la Chambre des pairs* (Paris, Didot l'ainé, 1820).

« La Charte donnée à la France en 1814 » porte, dans son article 33, que la Chambre des Pairs « connoit des crimes de haute trahison et des attentats à la sûreté de l'état, qui seront définis par la loi » ; fin 1820, aucune loi n'a défini ces crimes. Talleyrand rappelle les crimes récents commis par LOUVEL, Bouton et Gravier, la conspiration contre un prince de la famille royale pour laquelle la cour royale de Besançon se déclara incompétente, etc. Il ne s'agit pas d'imposer tous ces crimes aux pairs de France : « Il y a des complots si bas, et des criminels si obscurs que les détails de ces complots souilleroient vos délibérations. Êtes vous disposés à passer sur vos sièges et vos jours et vos nuits pour juger cette foule de misérables qui rêvent des crimes heureusement presque toujours chimériques ? »... Il ne le croit pas ; d'« illustres coupables », comme Fouquet, Henri de Montmorency ou Biron, relèveraient plutôt de leur devoir, et il ne faudrait pas dégrader la dignité de la pairie « en la condamnant à n'être qu'un tribunal de circonstances, et quoiqu'en matière de dignité personnelle chacun soit ici pour son compte, je crois ne pas m'abuser en pensant que la chambre croit dorénavant n'avoir à juger que des délits politiques qui pourroient être commis par des membres de la

.../...



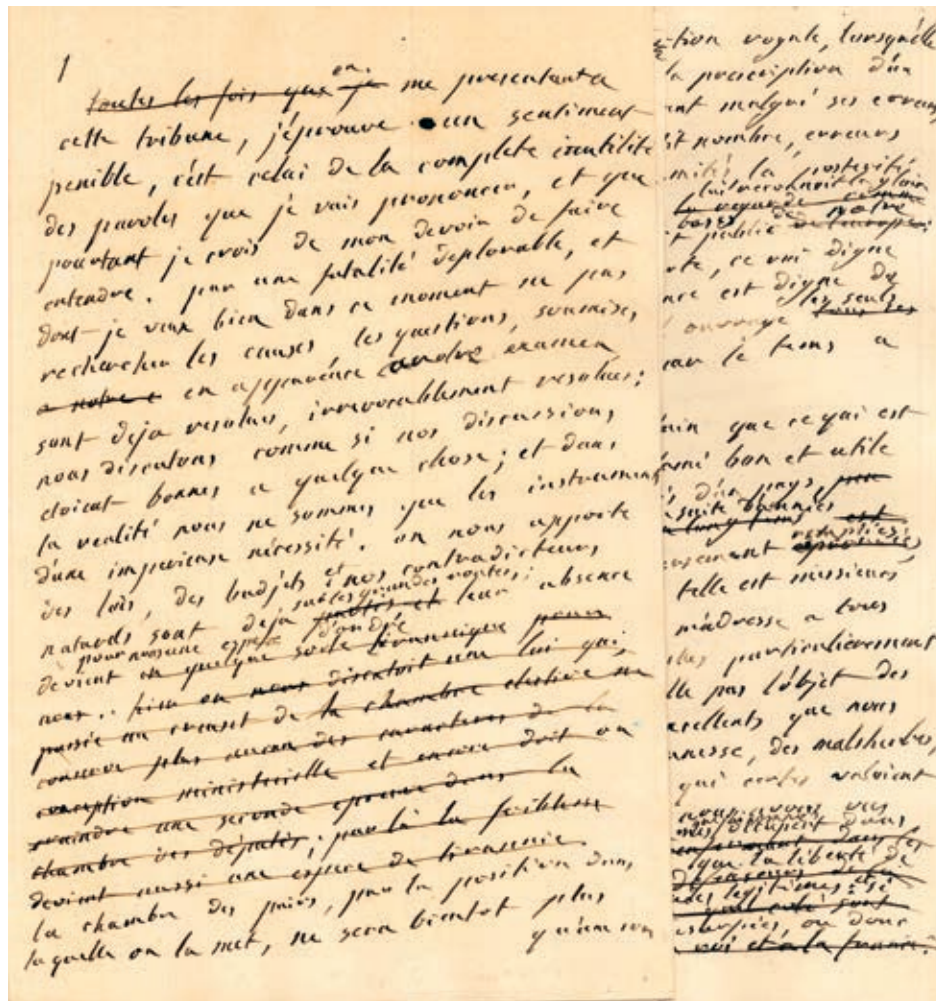
140

famille royale, par des grands officiers de la couronne, par des maréchaux de France, par des pairs de France, par des ministres secrétaires d'état, par des généraux en chefs des armées de terre et de mer et par des ambassadeurs ». Aussi il appuie les propositions du comte de Pontécoulant et la formation de la commission proposée par le comte de Lally, « bien convaincu d'avance que nous pouvons tous avec sécurité confier aux membres qui la composent le dépôt de notre dignité »

141. **Charles-Maurice de TALLEYRAND.** MANUSCRIT autographe, brouillon d'un discours, [juillet 1821] ; 10 pages et demie in-fol. avec ratures et corrections. 3 000/4 000

MANUSCRIT DE PREMIER JET D'UN DISCOURS CONTRE LA CENSURE ET POUR LA LIBERTÉ DE LA PRESSE, S'OPPOSANT AU PROJET DU MINISTÈRE RICHELIEU DE RENOUVELER LA CENSURE. Ce discours, prononcé à la Chambre des Pairs le 24 juillet 1821, fut imprimé avec des variantes sous le titre Opinion de M. le prince de Talleyrand contre le renouvellement de la censure (Baudouin, 1821).

Talleyrand se présente à la tribune avec un sentiment d'inutilité, puisque par « une fatalité déplorable », les questions soumises à examen sont déjà « irrévocablement résolues [...] et dans la réalité nous ne sommes que les instruments d'une impérieuse nécessité »... La Chambre des Pairs « ne sera bientôt plus qu'une cour d'enregistrement, qu'un vrai simulacre de la hiérarchie constitutionnelle »... Il s'interroge sur les limites de la loi, de son accueil par la Chambre des Pairs, du peu de temps laissé au débat par la Chambre des Députés, et espère, « dans un meilleur avenir », une discussion plus libre et plus approfondie. « Nous voulons tous le gouvernement représentatif : c'est celui que le roi nous a donné. Sans la liberté de la presse il n'y a point de gouvernement représentatif : elle est un de ses instruments essentiels ; elle en est l'instrument principal »... Deux points n'ont pas encore été suffisamment examinés ; il les réduit à ces deux propositions : « 1° la liberté de la presse est une nécessité du tems. 2° un gouvernement s'expose quand il se refuse obstinément et trop longtemps à ce que le tems a proclamé nécessaire »... Talleyrand développe l'idée du progrès de l'esprit humain, se référant à l'œuvre des génies du siècle de Louis XIV, à l'*Esprit des lois* et à l'*Encyclopédie*, aux libertés proclamées en 1789 comme autant de nécessités du temps, et aux erreurs de la Révolution



141

qui ont néanmoins donné les bases du nouveau droit public, conservées par la Charte de « ce roi digne de la France comme la France est digne de lui »... Ainsi, la liberté de la presse est une nécessité du temps, et il en appelle en particulier à ses contemporains : « N'étoit-elle pas l'objet des vœux de tous ces hommes excellents que nous avons admiré dans notre jeunesse, des Malesherbes, des d'Estigny, des Trudaine qui certes valaient bien les hommes d'état que nous avons vus depuis »... En conclusion, il plaide pour la tranquillité de la société et la confiance populaire : « Il y a quelqu'un qui a plus d'esprit que Voltaire, plus d'esprit que Bonaparte, plus d'esprit que chacun des directeurs, que chacun des ministres passés, présents, à venir, c'est tout le monde. S'engager ou du moins persister dans une lutte où tout le monde se croit intéressé, c'est une folie et aujourd'hui toutes les folies politiques sont dangereuses. Quand la presse est libre, lorsque chacun peut savoir que ses intérêts sont ou seront défendus, on attend du tems une justice plus ou moins tardive, l'espérance soutient [...] mais quand la presse est asservie, quand nulle voix ne peut s'élever les mécontentemens exigent de la part du gouvernement ou trop de faiblesse ou trop de répressions. [...] Dans l'intérêt du roi et de la France je demande une loi répressive et je vote contre la censure ».

142. **Charles-Maurice de TALLEYRAND.** MANUSCRIT autographe, brouillon de discours, [1821-1822] ; 3 pages et demie petit in-4 avec ratures et corrections. 2 000/2 500

RÉFLEXIONS SUR LES LOIS, À PROPOS DE LA LIBERTÉ DE LA PRESSE, question sur laquelle Talleyrand intervint deux fois à la Chambre des Pairs, le 24 juillet 1821 et le 26 février 1822.

« Les lois ou les constitutions ne valent que quand elles rédigent ce que le tems demande. – Quand elles rédigent sans que le tems préside à la rédaction, elles sont mauvaises. – Le tems ne recule jamais ; quelquefois il est stationnaire. Il ne commande rien, et alors on doit attendre tout ce qu'il y a d'esprit et l'époque où il est stationnaire est employé à arranger ce qui est. [...] Tel étoit le beau siècle de Louis quatorze. – Plus souvent il marche, mais marche lentement, et sa lenteur doit rendre l'esprit timide – si l'esprit va plus vite que le tems, il s'égare. Tant que l'assemblée constituante a rédigé ce que le tems prescrivait, elle a été bien : cette rédaction se trouve exprimée dans tous ses cahiers, et cela est devenu le code de notre époque, et pas seulement en France. Le tems dès lors vouloit la liberté de la presse – elle a

.../...

du être accordée – quand l'assemblée constituante a voulu aller seule, aller sans le tems, elle n'a fait qu'une chambre, et là elle a eu un tort grave : plusieurs autres pourroient être remarqués, ces fautes sont réparées ; nous avons deux chambres ; [la representation est finie le système représentatif est complet, et il n'est complet qu'avec la liberté des journaux *biffé*]. Aujourd'hui le tems ne veut pas la censure ; elle est repoussée de partout, nos institutions et l'opinion générale sont contre elle. Nos institutions qui sont l'ouvrage du tems et que le roi a jugé être assez éprouvées pour nous les donner veulent la liberté et une loi répressive très forte. – Si l'on gouverne à présent avec les instrumens d'un autre gouvernement on gouvernera mal »...

143. **Charles-Maurice de TALLEYRAND.** 3 L.A.S. « Talleyrand », janvier [1823, à un banquier ou homme d'affaires] ; 4 pages et demie in-8. 1 200/1 500

TALLEYRAND SPÉCULATEUR.

13 janvier. Prière de « faire acheter pour mon compte particulier aujourd'hui cent mille francs de rentes. Le prix le plus élevé de l'achat ne doit pas excéder 88^f 15^c. – Avez-vous reçu des nouvelles de M. Simons ? »... 16 janvier. « Je ne sais pas l'effet que produiront les notes qui aujourd'hui sont dans le ministère. La vérité est qu'elles nous laissent, à ce qu'il me semble, dans la position où nous étions hier. On ne peut pas prévoir comment la bourse les comprendra. Dans cet état de choses je désire vendre les cent mille francs de rentes que j'ai achetées. Ma combinaison a été mauvaise ; cela se réparera une autre fois. Ainsi à partir de 87^f 60^c on peut commencer doucement à vendre, mais il faut tacher de finir dans cette bourse »... 18 janvier. « M^r La Ville Leroux n'a pas la main heureuse quand il opère pour moi. Je vois sur toutes les notes que les fonds ont été à 86^f 65 et il n'a pas acheté à ce prix. La vente s'annonçoit pour être en baisse, et il ne s'est pas pressé d'acheter. – J'aurais trouvé au moins qu'il auroit pu finir à 87^f 20 puisqu'il y a eu de fortes parties à ce taux et que j'avois montré que je désirois sortir de cette affaire à moins que je n'arrivasse au milieu d'une déroute et le prix à 86^f 20 étoit bon puisque j'appelois déroute deux francs ou trois. Tout cela fait que je ne sais en vérité ce qu'il faut faire. Finir est peut-être le mieux ; il en coûtera beaucoup d'argent pour n'avoir pas fini hier ; mais ce sera fini. Un grand feu ne s'arrête que quand on le coupe »...

144. **Charles-Maurice de TALLEYRAND.** L.A.S. « le pce de Talleyrand », Paris 6 décembre [vers 1825-1830 ?, au banquier Pierre-César LABOUCHÈRE] ; 2 pages petit in-4. 500/600

M. SIMONS l'engage à lui recommander un projet qu'il désire : « Il tiendrait à ce que l'objet de paiement des intérêts en Hollande au 1^{er} janvier soit le seul dont il seroit traité par M^r Lestapis à Madrid, en attendant que M^r Bethmann ait pu combiner avec vous la proposition sur laquelle il doit vous avoir écrit. – Il faut tout votre talent pour comprendre à demi-mot pour savoir ce que veut dire la demande qu'on vous fait. Je vous la transmets telle que je l'ai à peu près comprise »...

145. **Charles-Maurice de TALLEYRAND.** 5 L.A. (dont 3 signées « T. »), février-novembre [1826], à son homme d'affaires Philippe RIHOUE ; 8 pages et quart in-8 ou in-4. 1 500/2 000

AU SUJET DE SON SECRÉTAIRE PARTICULIER GABRIEL PERREY, QUI VEUT QUITTER LE SERVICE DE TALLEYRAND APRÈS VINGT ANS (il emportera avec lui bon nombre de documents compromettants avec lesquels il exercera bientôt un chantage sur son ancien maître).

Hyères 12 février. Instructions concernant un marché de bois pour la forge de Luçay, et la pension viagère de la veuve Mornard... *Jours 30 octobre.* Il ne comprend pas bien la lettre de PERREY, qui « est parti de ma chambre décidé, malgré mes instances à prendre une manière de vivre totalement indépendante », notamment pour l'éducation des ses enfants, et, malgré les instances de Talleyrand et de Rihouet, il n'a pas changé de résolution, donc Talleyrand a cherché à le remplacer. « Je conçois très bien qu'il puisse chercher une carrière où il ait à employer plus utilement pour lui son esprit, et ses talents, et sa jeunesse ; je conçois que ma sortie des affaires, ne lui laissant à faire que des choses fort communes lui ait donné d'autres idées. [...] cela a été sa volonté, de prendre une autre route dans la vie ; et je n'aime pas à me rappeler tout ce qu'il fesoit et disoit même alors à des personnes que je connoissois peu et à d'autres avec lesquelles j'étois lié. – Je déteste les récriminations ; elles sont hors de mon caractère et je crois avoir rendu doux tous les rapports que mes différentes positions ont du me donner »... Il a été fâché de ce qu'il croyait être un parti pris chez Perrey, mais il s'est résigné à le remplacer. « Ce qu'il appelle les services qu'il m'a rendus entre dans les choses de confiance qui sont faites par un secrétaire particulier sur l'honnêteté de qui l'on compte ; et qui se déshonoreroit, sans être cru, s'il trahissoit l'intimité dans laquelle il a été d'une personne qui a été longtemps dans une carrière publique – en pareille situation, abuser s'appelle bien vite trahir »... Cependant il croit Perrey incapable de tenir de mauvais propos à son égard ; cela passerait pour de la calomnie ; « du reste, cela ne me fait pas grand-chose je suis blasé »... 5 novembre. Il a vu son notaire CHODRON : « il va rédiger *acte et déclaration* je vous prie de voir l'un et l'autre [...] avant que M^r Chodron m'apporte les projets qu'il aura faits. Voici l'avertissement de la liste civile »... 7 [novembre]. « J'ai vu M^r Chodron avant de recevoir cette lettre. – Ainsi je n'ai pas pu lui parler du contenu : – j'ai été très content de l'acte et de la déclaration dont vous avez fait le projet »... 9 novembre. Il faut modifier ainsi l'acte à signer par Perrey : « *Aucune pièce de quelque nature qu'elle soit intéressant S.A.S. OU QUELQUE PERSONNE DE SA FAMILLE ne sera restée en ma possession &c.* Il me semble qu'il peut vous dire dans une lettre ou note signée qu'il vous renverra tout ce qu'il a

à Salins concernant *mes affaires de quelque nature que ce soit dans le courant de tant de mois*. Je vous prie aussi de lui demander les papiers qui concernent M^r Dupont et l'affaire que j'ai eu à ce sujet avec M. Le Roi et Bayard. [...] Ne vous paroît-il pas bien clair que M^r Perrey portant tous mes papiers à Salins ne comptoit pas revenir auprès de moi ? »...

146. **Charles-Maurice de TALLEYRAND.** L.A., [Londres] 26 [mars 1832, à Louise de Montmorency, princesse de VAUDÉMONT] ; 3 pages in-8 (quelques lignes biffées). 1 000/1 200

SUR LA RATIFICATION DU TRAITÉ DU 15 NOVEMBRE 1831, ENTÉRINANT LA SÉPARATION DE LA BELGIQUE D'AVEC LA HOLLANDE, signé par les plénipotentiaires de la France, l'Autriche, la Grande-Bretagne, la Prusse, la Russie et la Belgique.

Le comte ORLOFF n'est pas encore arrivé, « mais il arrivera ; et j'aurai les ratifications de l'Autriche et de la Prusse sous peu de jours. Les lettres reçues ce matin de Vienne et de Berlin les annoncent. – Je vous envoie une lettre pour Mademoiselle que vous voudrez bien lui remettre vous-même ». Casimir PÉRIER « devrait au moment où les ratifications, et par conséquent l'assurance de la paix, lui parviendront, faire adopter le budget de 1833. C'est un moment où il aura de la force ; et il ne peut pas en faire un meilleur usage : cela lui donnerait onze mois d'administration sans chambres et sans embarras au dehors. – Je trouve que cette quarantaine que l'on s'obstine à garder à Calais est parfaitement inutile. Il faut prendre des précautions de propreté, de nourriture, même de régime contre le cholera, mais les quarantaines ne sont bonnes à rien. On l'évite si aisément qu'elle n'est un obstacle que pour les hommes qui par leurs habitudes ou leurs fortunes voyagent tranquillement et ne sont guères propres à propager une maladie épidémique. – Adieu j'ai mal un peu plus souvent qu'il ne faut à ma propre tête. [...] Notre pauvre S^r AULAIRE s'est un peu mépris. Il a cru que des paroles de résignation étaient des engagements ; c'est un peu simple ».

ON JOINT un fragment de L.A. d'Horace SÉBASTIANI (ministre des Affaires étrangères, [1830-1832]) à Talleyrand lors de son ambassade à Londres (1 page oblong in-8) : il a remis sa lettre au Roi : « Tout sera fait comme vous le désirez : il vous sera accordé un congé en vous laissant le maître de fixer l'époque où vous croirez devoir en profiter »...

147. **Charles-Maurice de TALLEYRAND.** L.A.S. « p. de Talleyrand », [Valençay] 10 septembre [1835, à Pierre-Paul ROYER-COLLARD] ; 1 page et demie in-8. 1 000/1 200

« Je comptais aller demain avec Louis à Chateaufort : mais il fait un si mauvais temps aujourd'hui que je crois que nous serons obligés de remettre à un autre jour cette course que j'avais tant d'envie de faire. [...] M^{de} de DINO me mande qu'elle n'arrivera que le 15 à Valençay, et elle me charge de vous le dire. Les ennuis de Paris l'ont retenue plus qu'elle ne croyait. [...] Je suis ici avec M. et M^{de} de Valençay et leurs enfants. Je ne me porte pas mal : mais je ne m'aperçois pas que les eaux et les douches aient fait quelque bien à mes jambes »...

148. **Charles-Maurice de TALLEYRAND.** 10 L.A.S. (2 non signées), 1830-1832, à son homme d'affaires Philippe RIHOUE ; 19 pages in-8 ou in-4. 7 000/8 000

IMPORTANTE CORRESPONDANCE RELATIVE AU CHANTAGE EXERCÉ PAR L'ANCIEN SECRÉTAIRE DE TALLEYRAND, GABRIEL PERREY, QUI AVAIT QUITTÉ LE PRINCE EN EMPORTANT DES PAPIERS COMPROMETTANTS.

21 [mai 1830]. Après avoir évoqué des affaires à Selles et à Saint-Aignan, il en vient à PERREY : « Je trouve votre première conversation avec l'homme de la rue de Vaugirard très bonne. Mais il en faut une seconde pour finir quelque chose. – Vous avez très bien fait de lui dire et de lui montrer que vous ne seriez pas sa dupe. – Tous les papiers que vous, vous P. avés dit à moi ou à mon fils avoir doivent m'être rendus. Cela convenu, qu'est-ce que vous voulez, que moi honnête homme je puisse dire, je le ferois ; et je serois fondé à croire, par la grande confiance que l'on a en moi, que ce dont je conviendrais sera approuvé et ratifié immédiatement. – Je trouve l'affaire bien entamée : aujourd'hui, il doit vouloir finir – car si je manquais, il n'aurait rien, c'est bon à lui dire. La réputation d'un secrétaire infidèle le repousseroit de partout »... *Londres 9 novembre*. Il a demandé un consulat dans la Méditerranée pour Perrey à MOLÉ, qui ne lui a pas répondu à ce sujet, et va le demander à M^r le g^{al} MAISON : « Si cela ne réussissoit pas à cause de la quantité de demandes faites par des personnes déjà dans la carrière, j'entrerais dans l'idée que vous avez eue d'autoriser la réversion de la rente viagère que je fais, à M^{de} Perrey sur ses filles : je la crois de trois mille francs ce seroit pendant leur vie quinze cent francs pour chacune. – Ce que je fais là me répugne dans ma manière de voir, mais je m'y prêterois parce que vous me le proposez. – Je m'en rapporte sur cela à ce que votre bon jugement vous fera faire : je vous autorise à faire ce que votre excellent esprit vous présentera comme ce qu'il y a de mieux. [...] S'il y a un consulat c'est fini par ce moyen : s'il n'y a pas consulat c'est fini par la réversion »... Il termine en évoquant des « désordres » à Londres provoqués par « quelques interprétations données aux discours des ministres [...] Le 16 la motion de M^r BROUGHAM sera bien ou mal reçue »... Bien reçue, « le ministère anglais aura de la peine à rester : si elle l'est mal, tout sera fini »... *10 décembre*. Il donne l'instruction d'en finir avec « l'homme de la rue de Vaugirard. Donnés-lui la réversion pour ses filles contre les papiers que vous connaissez, contre ceux qu'il a indiqués à vous et à Monsieur votre fils, et faites-lui faire un écrit qui regarde comme controuvé toute publication qui pourroit être faite par lui ou les siens. – Gardez les papiers qu'il vous remettra. [...] Ensuite je le recommanderai pour un consulat : cela réussira ou ne réussira pas, je ne prends point d'engagement parce que cela ne dépend pas de moi : mais je demanderai. Cela ne peut pas entrer dans

.../...

opinion de lui-même. [...] il faut qu'il change complètement pour que non seulement moi, mais toutes les personnes sur lesquelles il croit pouvoir compter, pour que dis-je nous puissions obtenir quelque chose pour lui. Je voudrais véritablement le tirer de la position où il est : mais je le répète, il faut qu'il change, et qu'on le sache : car il a disposé le public à croire à toutes les accusations d'ingratitude que ses propres confidences à tant de personnes ne lui épargnent pas »...23 mai. En réfléchissant sur le voyage de Perrey, « et sur tout le bavardage qu'il fesoit en parlant sur les papiers du Congrès de Vienne, j'ai dû soupçonner qu'il est en Angleterre et qu'il va à Bristol pour faire imprimer cette correspondance qui a été volée chez moi. Il dit que c'est sur une copie des Affaires étrangères qu'il a fait faire la sienne, je ne le crois pas ; parce qu'il m'a parlé des lettres du 18, et que les lettres de Louis dix-huit n'étoient point à ce que je crois aux Affaires étrangères, mais se trouvoient avec les lettres que j'avois écrites et qui étoient dans le portefeuille qui m'a été volé. C'est là ce qui m'est resté dans l'esprit au milieu du dévergondage de paroles que je n'ai pas interrompu, mais qui certainement a duré plus d'une demie heure. – Du reste cela s'éclaircira : et si cela prouve que M^r Perrey est et menteur et voleur cela vous étonnera moins que personne. C'est une fatalité d'avoir eu dans sa maison un homme de cette espèce recommandé par les plus honnêtes gens du monde »...

[*Bourbon l'Archambault*] 21 [juillet 1832]. On ne peut empêcher, « si l'on publie quelque chose sur moi ou sur les affaires dont j'ai été chargé, qu'on ne le lui [Perrey] attribue. – Il s'est mis par son bavardage dans cette position-là. – Aussi en vérité c'est plus pour lui que pour moi que je désire qu'il n'imprime rien sur le congrès de Vienne, il feroit une vilainie qui tourneroit particulièrement contre lui. – M^r SEBASTIANI [ministre des Affaires étrangères] ne répond pas à un homme qui s'est occupé de déblatérer contre le gouvernement depuis qu'il existe. – Sa femme et ses filles que j'ai vues à mon passage à Paris me fesoient une pitié extrême »... [*Rohecotte*] 13 septembre [1832] : « tout cela est du bavardage de M^r Perrey. JAMAIS pas une fois son nom n'a été prononcé par moi depuis cinq ans. Il veut faire du bruit, faire de l'importance : laissez-le faire. Il s'est trop fait connoître par lui-même, par les gens avec lesquels il vit, par les projets qui roulent dans sa tête pour que tout ce qu'il fera pour le public ne retombe sur lui, – ce qui fait que je n'en parle pas dans aucune circonstance, c'est que les gens bien élevés ont pour eux-même du respect pour les personnes qui ont vécu familièrement chez eux. – Si M^r Perrey avoit bien voulu ne pas se décréditer partout par son bavardage ; qui l'aurois fait placer, et je le désirerois assez pour être sûr du succès, dans quelque grand consulat qui lui auroit convenu, mais son bavardage et ses liaisons arrêtent tout le monde »...

149. **Adolphe de BACOURT** (1801-1865) diplomate, secrétaire d'ambassade de Talleyrand à Londres, il veilla avec la duchesse de Dino sur les papiers de Talleyrand. MANUSCRIT autographe, *Un incident de la vie de M^r de Talleyrand, ou Exposé des faits relatifs au S^r Perrey, son secrétaire particulier de 1806 à 1826*, [vers 1854 ou après] ; 152 pages in-4 sous chemise avec titre. 800/1 000

L'auteur, l'un des exécuteurs testamentaires de Talleyrand, très peiné par les attaques publiques qui se multiplièrent après la mort du prince, retrace l'histoire de l'emploi de son secrétaire Gabriel PERREY, son habileté à gagner les bonnes grâces de Talleyrand, sa déception de ne pas profiter davantage de la Restauration... Après avoir fait une déclaration devant notaire, en novembre 1826, concernant la remise scrupuleuse de tous documents à son ancien maître, Perrey déclara à l'homme d'affaires Rihouet, en 1829, « qu'il était en possession d'une grande quantité de papiers compromettants pour le Prince, tels que des portions de ses correspondances avec l'Empereur Napoléon, avec le Roi Louis XVIII », etc., et « qu'il était décidé à vendre ces papiers à des étrangers qui iraient les publier hors de France. [...] c'était tout simplement le crime connu sous le nom de *Chantage* et qui est réprimé par le code pénal »... Suivent des observations sur l'insouciance de Talleyrand, l'esprit de vengeance de Perrey, la négociation aussitôt entamée par Rihouet pour se faire restituer les papiers volés et la copie des lettres de Talleyrand à la duchesse de Dino, et le récit de l'affaire, etc. Bacourt souligne le danger représenté par certains documents (dont un certificat de civisme donné après la « journée néfaste » du 10 août 1792, et une correspondance « politique, satyrique et galante » à la princesse de Vaudémont) ; il démontre que l'ancien secrétaire poussa la perfidie jusqu'à fabriquer un faux, et accuse toute « cette œuvre perverse de Perrey » d'être à l'origine des haines et des libelles contre Talleyrand depuis sa mort. Il cite des lettres de Broglie, Saint-Aulaire, Guizot, Molé, Noailles, Pasquier, Decazes, Villemain, etc., concluant à la fausseté des documents produits par Perrey, et donne de nouveaux détails de ses efforts pour contrer les libelles... Le récit s'achève par un témoignage de Jean-Philippe RIHOUE, conseiller à la Cour des Comptes, ancien député, fils de l'homme d'affaires de Talleyrand.

150. **Charles-Maurice de TALLEYRAND**. MANUSCRIT dicté avec CORRECTIONS autographes, pour ses *Mémoires*, [1832 ?] ; 1 page in-fol. au dos d'un brouillon de lettre avec quelques mots autographes. 700/800

FRAGMENT DE SES MÉMOIRES RELATIF À L'INSTALLATION DU TSAR ALEXANDRE CHEZ TALLEYRAND, au 2 de la rue Saint-Florentin, le 31 mars 1814 chez Talleyrand. L'épisode sera considérablement réduit dans l'édition posthume des *Mémoires du prince de Talleyrand* (coll. Bouquins, p. 428).

« Arrivez donc ! arrivez donc ! J'ai cru que vous ne viendriez jamais. – Prince, répondit l'Aide-de-camp de l'Empereur de Russie, dès que nous avons reçu votre lettre, nous n'avons plus hésité. » Tout en parlant ils passèrent ensemble dans la bibliothèque, pièce contiguë à celle où ils étaient. – Ce très court dialogue m'a paru d'une telle importance que je n'ai pas voulu me fier à ma mémoire, j'ai consulté une personne qui, présente comme moi, avait pu

.../...

l'entendre, et je ne l'ai écrit qu'après que ses souvenirs eurent confirmé les miens. – Dans le courant de cette matinée M. le Prince de Bénévent vit aussi M. le comte de NESSELRODE, Ministre des affaires étrangères de Russie, et eut avec lui une longue conférence. Je ne me rappelle pas si cette visite suivit ou précéda celle de M. POZZO DI BORGO. – Un peu après cinq heures, la revue étant terminée l'Empereur de Russie vint à pied à l'hôtel de M. le Prince de Bénévent, où il était attendu et où l'on savait qu'il établirait sa demeure puisque dès le matin l'appartement du 1^{er} étage, donnant sur le jardin des Tuilleries et qu'occupait Mad. la Princesse de Bénévent était préparé pour le recevoir. [...] l'Empereur Alexandre avant d'entrer à Paris avait demandé avec inquiétude aux personnes envoyées auprès de lui à Bondy pour traiter de la capitulation, si M. de Talleyrand y était et avait donné des ordres pour qu'on l'y retint dans le cas où il voudrait s'éloigner. Cette sollicitude d'Alexandre me porte à croire que dans la lettre qui l'avait déterminé à marcher sur Paris M. de Talleyrand témoignait la crainte d'être forcé de partir »... Etc.

151. **François GUIZOT** (1787-1874) homme politique et historien. L.A.S., 2 mars 1835, au prince de TALLEYRAND ; 2 pages in-8 (petit deuil). 150/200

Il vient de nommer M. Dehon inspecteur de l'instruction primaire dans le département d'Indre-et-Loire, pour être agréable au Prince. « J'entendois hier M^r de S^{te} AULAIRE et M^r de BARANTE faire des arrangements de voyage à Rochecotte. S'il me vient un peu de liberté, je demanderai à Madame de DINO la permission de faire comme eux. Ce n'est pas de repos que je sens le besoin, mais de liberté. Faire ce qu'on veut, penser à ce qui plaît, suivre sa pente au lieu de chercher son chemin, voilà le vrai repos ; j'en jouirais beaucoup »...

152. **Pierre-Paul ROYER-COLLARD** (1763-1845) député, agent royaliste, philosophe, député, brillant orateur et chef des "doctrinaires" sous la Restauration. L.A.S., Châteaueux 5 août 1835, au prince de TALLEYRAND ; 1 page petit in-4 (qqq légers défauts). 200/250

SUR LES DÉBATS PARLEMENTAIRES QUI DEVAIENT S'OUVRIRE À LA SUITE DE L'ATTENTAT RÉGICIDE DE FIESCHI, ET QUI ABOUTIRONT AUX LOIS DE SEPTEMBRE.

« Vous êtes, mon Prince, extrêmement bon d'avoir songé à moi, en arrivant à Paris ; je n'ai pas douté un moment que vous n'y fussiez accouru. Des avis dont je fais cas me pressent de me rendre à la convocation formelle de M. Dupin ; je pars demain, je serai à la chambre samedi. [...] Jamais, il est vrai, une restauration ne fut plus nécessaire ; mais elle doit être conçue d'ensemble, et aller de la société au gouvernement lui-même. Vous seul peut-être excepté, on n'y songe pas, on ne s'en doute pas. Il n'y a dans le gouvernement personne capable de former un grand dessein, personne pour l'orienter. Nous déplorerons ensemble. Je crains qu'on ne cherche le remède où il n'est pas »...

153. **Charles-Maurice de TALLEYRAND**. MANUSCRIT autographe, *Note* ; 24 pages in-fol. sur 6 bifoliums numérotés 1-6. 5 000/7 000

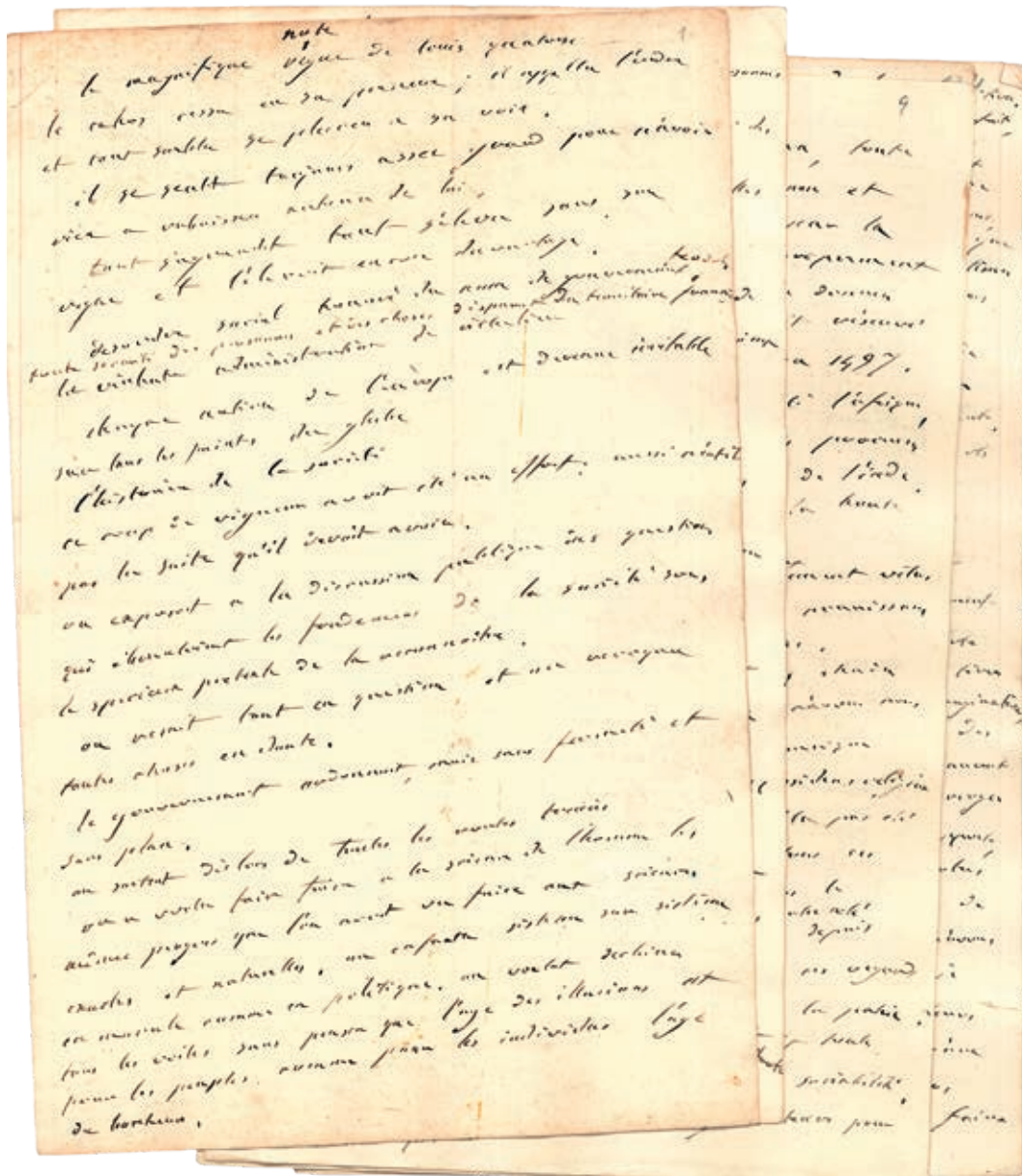
RÉFLEXIONSSURL'HISTOIRE,LESHOMMES,LANOBLESSE,LESNATIONS,LESSYSTÈMESPOLITIQUES,LACOLONISATION,LA RÉVOLUTION, ETC. Ces réflexions et maximes étaient probablement destinées à être insérées dans les *Mémoires* ; mais ce manuscrit semble être resté inédit.

Cette *Note* commence par un aperçu sur « le magnifique règne de Louis quatorze. Le cahos cessa en sa personne ; il appella l'ordre et tout sembla se placer à sa voix. [...] Tout s'agrandit tout s'éleva sous son règne »... Mais ce bel édifice se dégrada ensuite : « On exposait à la discussion publique des questions qui ébranlaient les fondements de la société sous le spécieux prétexte de la reconnaître. On remit tout en question et on révoqua toutes choses en doute. Le gouvernement ordonnait, mais sans fermeté et sans plan. [...] On a voulu faire faire à la science de l'homme les mêmes progrès que l'on avait vu faire aux sciences exactes et naturelles. On enfanta système sur système en morale comme en politique. On voulut déchirer tous les voiles sans penser que l'âge des illusions est pour les peuples comme pour les individus l'âge du bonheur »...

LA GUERRE D'INDÉPENDANCE AMÉRICAINE eut une grande influence : « On mit dans la balance les droits des peuples et ceux des souverains. [...] La jeune noblesse française qui s'était enrolée sous les drapeaux de Washington s'attacha aux principes qu'elle venait de défendre. [...] elle avait senti que les services rendus à l'état et le mérite personnel étaient les seuls véritables titres de distinction et de gloire. Cette idée transportée en France y germa promptement. On dédaigna toute autre illustration, et le prestige de la noblesse héréditaire déjà très affaibli ne tarda pas à s'évanouir »...

Après des réflexions sur le piètre résultat des spéculations des hommes, il en vient à la vie sociale qui « a sa marche comme celle des particuliers. Toutes les nations d'Europe forment ensemble un système général à l'influence duquel nulle d'elles ne peut se soustraire. [...] La nature de mon travail exige que j'embrace un certain espace. – Je dois souvent jeter mes regards en arrière, et plus souvent les porter en avant »...

Talleyrand esquisse alors un tableau de divers états de la société française à la fin de l'Ancien Régime... « C'est alors qu'on rêvait ce gouvernement du genre humain propre à tous les tems, à tous les lieux, à tous les degrés de lumière »... « L'expérience de ma vie me fait présumer que les personnes qui se vantent avec le plus d'affectation d'une qualité ont le défaut contraire » ; il en est de même pour les nations. Les membres du Clergé « étoient généralement supérieurs aux autres citoyens par leur décence, leur probité et leurs lumières »... Suivent des réflexions sur la justice, qui doit être inséparable de l'autorité royale, la puissance des monarques consistant principalement dans la prérogative civile :



« de son application dépend la sécurité des biens et des personnes, c'est-à-dire de tout ce que nous avons de précieux. Car la liberté civile est bien, pour les gens qui pensent, d'une autre importance que la liberté politique »... D'où l'idée du monarque à la tête du corps social... « Toutes les améliorations de France ont pris leur source dans les terres de la couronne. [...] La révolution même n'a pu désenchanter ces châteaux où avait jusqu'alors résidé la souveraineté »... Observations sur le « grand sens » de LOUIS XIV, l'ambition vulgaire des GUISES, l'œuvre de RICHELIEU (« Si le cardinal a eu le tort d'éclipser son maître, il a eu au moins la gloire d'élever la France au premier rang des puissances de l'Europe »), la turbulence néfaste de la noblesse dans « les ridicules tracasseries de la Fronde »...

Un long développement sur CHRISTOPHE COLOMB (ses connaissances, ses origines, ses voyages et ses découvertes) prélude à une réflexion sur LA COLONISATION : « Nous avons dévasté l'Amerique, dépeuplé l'Afrique, vexé l'Asie, agité l'Europe pour nous procurer les denrées coloniales et les marchandises de l'Inde. L'Angleterre a bravé dans l'Inde la honte qui suit toutes les spoliations. [...] En parcourant le globe n'avons-nous pas étendu nos lumières, [...] n'avons-nous pas perdu une foule de préjugés ? L'Amerique n'a-t-elle pas été un refuge où les dissidents religieux ont obtenu la liberté de conscience. N'a-t-elle pas été un réceptacle où se sont perdus tous ces hommes inquiets qui ne se plaisent que dans le trouble et ne respirent que sédition. – D'un autre côté depuis cette époque y a-t-il moins de malheureux. Ces regards lointains n'ont-ils pas anéanti l'amour de la patrie ? La tolérance religieuse n'a-t-elle pas détruit toute religion cette base indispensable de toute sociabilité, ne nous est-il pas resté assez de désorganiseurs pour faire éclore les plus funestes révolutions. Tout regret au reste seroit superflu. Les peuples ne rétrogradent pas plus que les individus »... Développement sur les ambitions coloniales et commerciales des Espagnols, Portugais et

.../...

Hollandais... Après une sentence sur la noblesse qui « a fait tant de mal par son demi savoir », et une pensée sur les mathématiques, « science idéale et de supposition », Talleyrand reprend sa réflexion sur la découverte de la boussole, et ses conséquences sur la colonisation et les empires : « Les peuples ne sont plus que des trafiquans, leurs chefs ne dégradent pas moins leurs dignités, ils ne sont plus que les courtiers de leurs sujets. Ils ne se croient plus chargés de leur inspirer des sentimens nobles, élevés, de leur en donner l'exemple : ils ne songent qu'à les enrichir pour asseoir de plus forts impôts »... La conclusion est sombre : « L'Europe a porté sur les autres parties du monde son inquiétude, son avidité et je dois le dire sa férocité »...

Remarques sur l'agriculture, le commerce et l'industrie, « compagnes inséparables qui doivent s'entraider mutuellement »... Nouveau portrait de LOUIS XIV, faisant ressortir un trait caractéristique : « Ce monarque mettoit de la dignité, j'ai presque dit de la décence même, dans ses désordres »... Réflexions sur la régence, qui serait « bien placée entre les mains des femmes », qui, ne pouvant succéder à la couronne, ne songeront pas à l'usurper...

« Le peuple ne demande jamais de lui-même que tranquillité pour vaquer à ses travaux, et un peu de joie pour jouir de leur produit : sa mutinerie lui est toujours inspirée de plus haut »... Suit une longue critique de la noblesse française, dont la distinction ne fut jamais plus grande que « dirigée » sous Louis XIV, et dont la dégradation s'explique par l'avidité : « Lorsqu'on s'est laissé gagner par l'amour de l'argent on perd l'art de faire mouvoir avec avantage, en présence des ennemis, ces vastes et compliquées machines qu'on appelle des armées »... Il dénonce « ces grands jeux qu'on appelle les fonds publics », source d'escroqueries soutenue par les papiers publics qui présentent l'appât de « faire sa fortune dans un tour de main », au détriment de l'industrie qui occupe et enrichit. « Les grands succès sont un désastre pour les mœurs de la nation. Tout déplacement subit et étendu de la propriété produit infailliblement des riches insolents et des pauvres orgueilleux, c'est-à-dire ce qu'il y a de plus fâcheux ou de plus ridicule dans la société. [...] On n'envie d'abord que les jouissances qu'il paraît procurer ; on les repousserait même avec indignation dans ses premiers moments si on ne pouvait les obtenir que par des voies malhonnêtes, mais en s'occupant sans cesse de la fin on se familiarise avec les moyens qui y conduisent insensiblement et peut être à son insu, on perd donc peu à peu le sentiment de la dignité humaine, et l'on vient à regarder comme de la duperie les vertus qui doivent [être] l'appanage de la noblesse, comme elles sont le véritable privilège, le soutien solide des premiers ordres de l'état »...

Réflexions sur « l'art de conjecturer » : « de son sage emploi dépend souvent notre bonheur », mais il « n'est fondé que sur des probabilités, des vraisemblances et même des possibilités »...

« Le caractère d'un peuple est sans contredit le principal ressort qui le fait mouvoir. Un gouvernement éclairé ne devrait jamais le perdre de vue. Il importe de le bien connaître pour réprimer ses défauts, pour tirer parti de ses qualités »... En lisant César et Tacite, « l'on saura ce que nous avons retenu des vertus de nos ancêtres. Je laisse à chacun le soin de décider si aux vices de leur barbarie nous n'avons pas joint ceux d'une extrême civilisation »... Un note sur « l'usage du tems, le seul instituteur solide », amène cette brève confidence intime : « Mon cœur désabusé sans avoir joui se résignait et demandait plus d'amour pour le consoler. J'avais besoin d'espérances, et tout ce qui m'environnait me semblait froidement immuable ».

Talleyrand termine par des souvenirs et un portrait de Dominique-Joseph GARAT, « exclusivement métaphysicien », « logicien moins fort moins pressant, moins impérieux que l'abbé STÉYÈS. Il a l'esprit moins franc et moins profond, plus de philosophie personnelle, plus de sensibilité. [...] Il aime la vertu, il ne connaît pas les hommes »... Souvenir de MIRABEAU, « plus audacieux que courageux, présomptueux et vain plutôt que fier, ses manières étoient gigantesques plutôt qu'enthousiastes »... Quelques pensées sur le lien entre l'injustice et l'indépendance, et remarque ironique sur la croyance en l'immortalité de l'âme... « Les empires ont aussi leur caducité »...

154. **Abel VILLEMMAIN** (1790-1870) écrivain et homme politique. MANUSCRIT autographe, [1851 ?] ; 29 pages in-8 (petite découpe en haut des pages 1-2 avec perte de texte). 300/400

VIBRANTE DÉFENSE DE TALLEYRAND ET CRITIQUE DU TOME X DE L'HISTOIRE DU CONSULAT ET DE L'EMPIRE D'ADOLPHE THIERS (Paulin, 1851, comportant les Livres XXXIV et XXXV, *Ratisbonne* et *Wagram*). Des fragments de ce texte furent publiés par Henri Welschinger dans *La Nouvelle Revue* de novembre-décembre 1894.

Ayant rappelé que le jeune Thiers fut loué par « un homme d'état célèbre, dont le suffrage donnait la renommée », Talleyrand lui-même, Villemain se livre à une analyse serrée du tome X de l'*Histoire* de Thiers... « Nous sommes en 1809 ; et M^r Thiers, avec son admirable netteté, énumère les difficultés, les griefs, les résistances d'opinion, les malins propos, que l'Empereur, à son brusque retour d'Espagne, trouve à Paris. « La situation de M^r de Talleyrand, dit l'historien, après avoir décrit celle de M^r Fouché, était aussi fort compromise et par sa faute. Il avait donné plus d'un sujet de défiance et de déplaisir à Napoléon, surtout en quittant le ministère des affaires étrangères en 1807, pour le vain motif de devenir grand Dignitaire de l'Empire. » On cherche dans ces paroles la spirituelle impartialité naturelle à M^r Thiers. Depuis quand l'acte de quitter un ministère n'a-t-il pas quelque mérite de signification et de courage, surtout devant l'homme qui avait coutume de dire : je ne reçois pas de démissions ; j'en inflige ? »... Villemain attribue certaines dérives de Thiers à sa « fascination pour le génie de Napoléon », et s'appuie sur « des mémoires inédits [du prince] qui seront un jour fort recherchés » pour commenter le rapprochement entre FOUCHÉ et Talleyrand. Il invoque aussi le témoignage de témoins de la scène où l'Empereur rejeta sur Talleyrand et la guerre d'Espagne et l'affaire du duc d'Enghien, insistant sur l'impassibilité courageuse de l'accusé. Et de terminer par une intéressante interprétation de la disgrâce toute relative de Talleyrand, Napoléon ayant besoin de cet « otage de l'ancienne France, si bien lié à la nouvelle, et qui en comprenait les intérêts, comme il en servait la grandeur »...

CONDITIONS DE LA VENTE

La vente est régie par les articles L312-4 du code du commerce. La SVV Thierry de Maigret opérateur de vente agit comme mandataire du vendeur et ses rapports avec les enchérisseurs sont précisés par ces conditions de ventes.

Les biens mis en vente : Les indications portées au catalogue engagent la responsabilité de la maison de vente et des experts qui l'assistent, compte tenu des rectifications annoncées au moment de la présentation de l'objet et portées au procès-verbal de la vente. Le rentoilage, parquetage ou doublage sont considérés comme une mesure conservatoire et non comme un vice ; les dimensions, poids et estimations sont indicatifs. Une exposition préalable permet aux acquéreurs de se rendre compte de l'état des objets mis en vente. Il ne sera admis aucune réclamation une fois l'adjudication prononcée. La SVV se tient à votre disposition pour tout renseignement, et invite chaque intéressé à se renseigner sur les lots.

Les enchères : L'adjudicataire sera le plus offrant et dernier enchérisseur, et aura pour obligation de remettre son nom et adresse, en présentant un justificatif d'identité et des coordonnées bancaires. Tout enchérisseur est censé enchérir pour son propre compte et est tenu pour seul responsable de l'enchère. Si celui-ci enchérit pour le compte d'un tiers, il devra faire connaître l'identité de cette personne au préalable, afin que la facture soit correctement établie. Aucune modification ne pourra être faite après la vente. En cas de double enchère reconnue effective par le commissaire-priseur, le lot sera remis immédiatement aux enchères, et toute personne intéressée sera invitée à participer à nouveau aux enchères. Le commissaire-priseur et les experts se réservent la faculté, dans l'intérêt de la vente, de réunir, diviser ou retirer tout lot de la vente.

Ordre d'achat : La maison de vente peut exécuter gracieusement tout ordre d'achat. Il convient d'en faire la demande par écrit, 24 heures avant la vacation, à l'aide du formulaire dûment rempli et accompagné d'un chèque ou de coordonnées bancaires. La SVV Thierry de MAIGRET agira pour le compte de l'enchérisseur, selon les instructions précisées dans ce formulaire, ceci afin d'essayer d'acheter au plus bas prix le lot concerné, et en ne dépassant pas le montant maximum indiqué. En cas d'enchères dans la salle pour un même montant, l'enchérisseur présent aura la priorité. Les enchères téléphoniques sont acceptées pour les lots dont l'estimation basse est supérieure à 300 €. Il est recommandé de préciser un ordre d'achat de sécurité que nous pourrions exécuter en votre nom au cas où nous serions dans l'impossibilité de vous joindre. La Maison de vente n'est pas responsable pour avoir manqué d'exécuter un ordre d'achat par erreur, omission, par dysfonctionnement téléphonique ou pour toute autre cause.

Paiement du prix : La vente est conduite en euros et se fait expressément au comptant. L'adjudicataire devra s'acquitter en sus du prix d'adjudication, des taxes et frais de vente de **26,4 % TTC (22 % HT + TVA 20 %)** et **23,21 % TTC pour les livres (22 % HT + TVA 5.5 %)**. Aucun lot ne sera remis aux acquéreurs avant acquittement de l'intégralité des sommes dues.

Moyens de paiement :

- par chèque, obligatoirement accompagné d'une pièce d'identité ; seul l'encaissement du chèque non-certifié vaut règlement et transfert de propriété. Les chèques tirés sur une banque étrangère ne seront autorisés qu'après accord préalable de la Société de Vente. Pour cela il est conseillé aux acheteurs d'obtenir, avant la vente, une lettre accreditive de leur banque pour une valeur avoisinant leur intention d'achat, qu'ils transmettront à la Société de Vente.
- en espèces dans la limite de taxes et frais compris, 1 000 € pour les résidents français particuliers et les professionnels, de 15 000 € pour les particuliers étrangers sur justificatifs de leur identité, de la provenance des fonds et de leur déclaration des sommes auprès de l'administration des douanes, décret n°2015 - 741 du 24 juin 2015.

- par virement en indiquant le numéro de bordereau
- par carte Visa et MasterCard.

TVA : La TVA incluse dans la marge pourra être remboursée aux acheteurs non-résidents de l'union européenne après envoi à la SVV du document douanier d'exportation, exemplaire n°3, visé par les douanes, et ce dans le délai de deux mois après la vente. Aucun bordereau HT ne sera établi sans justificatif officiel d'exportation, le seul numéro de TVA intra-communautaire ne suffisant pas.

Défaut de paiement : Le paiement par chèque sans provision ou le défaut de paiement n'entraîne pas la responsabilité de la Société de Vente et en conséquence la délivre de l'obligation de paiement au vendeur.

À expiration du délai d'un mois après mise en demeure de l'acquéreur par lettre recommandée avec avis de réception à ses frais, et à défaut de paiement de la somme due, il sera perçu sur l'acquéreur et pour prise en charge des frais de recouvrement un honoraire complémentaire de 10 % du prix d'adjudication, avec un minimum de 300 Euros.

L'application de cette cause ne fait pas obstacle à l'allocation de dommages-intérêts et aux dépens de la procédure qui serait nécessaire, et ne préjuge pas de l'éventuelle mise en œuvre de la procédure de folle enchère.

Folle enchère : à défaut de paiement par l'adjudicataire, le bien est remis en vente à la demande du vendeur sur folle enchère de l'adjudicataire défaillant : si le vendeur ne formule pas cette demande dans un délai d'un mois à compter de l'adjudication, la vente est résolue de plein droit, sans préjudice de dommage. Intérêts dus par l'adjudicataire défaillant.

Retrait des lots : Aucun lot ne sera remis avant acquittement de la totalité des sommes dues. En cas de paiement par chèque non certifié, le retrait des objets pourra être différé jusqu'à encaissement. Les achats volumineux adjugés qui n'auront pas été retirés à Drouot le lendemain de la vente avant 10 heures en salle, seront entreposés au magasinage de l'hôtel Drouot ; ils demeurent sous l'entière responsabilité de l'adjudicataire. Les frais de stockage dus par l'acquéreur devront être réglés au magasinage de l'hôtel Drouot avant enlèvement des lots et sur présentation du bordereau acquitté. Les objets de petit volume peuvent être gardés à l'étude pendant 15 jours après la vente ; au-delà, des frais de garde de 3 euros par jour et par objet seront réclamés.

Expédition des lots : L'expédition des lots est une facilité accordée par la SVV aux clients, la SVV n'est pas responsable du transport des lots. L'envoi des lots ne se fera qu'à la demande expresse et écrite de l'adjudicataire après la vente accompagnée d'une lettre de décharge de responsabilité, et à ses frais.

Exportation des lots : L'exportation des lots peut être soumise à l'obtention d'autorisations, sous la responsabilité de l'acheteur. L'obtention, le refus ou les délais d'obtention d'autorisations ne peuvent conditionner le délai de paiement ni motiver l'annulation de la vente.

Droit de préemption : L'État français dispose d'un droit de préemption des œuvres vendues, par déclaration dès l'adjudication prononcée, auprès du commissaire-priseur. L'État dispose d'un délai de 15 jours pour confirmer l'exercice de ce droit. Dans ce cas, il se substitue au dernier enchérisseur.

Droit d'accès : Le droit d'accès est le droit reconnu à toute personne d'interroger le responsable d'un traitement pour savoir s'il détient des informations sur elle, et le cas échéant d'en obtenir communication. Cf. article 32 de la loi et modèles de mentions d'information dans la notice.

TERMS OF SALE

Sales are governed by Articles L312-4 of the French Code of Commerce. SVV Thierry de Maigret, as Sales Operator, shall serve as the Seller's agent, and all relations with bidding parties shall take place as described in the present Terms of Sale.

Goods put up for auction: The details found in the Catalogue are legally binding upon the Auction House and Experts assisting it, taking into account any and all corrections announced upon submission of the object and subsequently listed in the Record of Sale. Lining, parquet work and sheathing shall be considered a preventive measure, and not a defect; size, weight and estimated value shall be determined for guidance purposes only. Prior exhibition of the item enables potential buyers to form their own judgment of the condition of the objects put up for sale. Consequently, no claims shall be considered once a lot has been sold. The SVV remains at the buyers' disposal for any information required and invites all interested parties to seek information about the lots.

Bidding: The Buyer is defined as the highest and final bidder, and will be required to provide name, address, proof of identity and bank details. All buyers are assumed to be bidding on their own behalf and shall hold sole responsibility for their bidding. Should a buyer bid on behalf of a third-party, the buyer shall provide the identity of the latter beforehand, so that the invoice can be correctly drawn up. No changes will be accepted after the sale. Should the auctioneer declare double bidding to have occurred, the lot shall be immediately put up for repeat sale, and all interested parties will be invited to take part in the bidding. The auctioneer and experts reserve the right, in the interest of the sale, to combine, split or remove any lot from the sale.

Purchase Orders: The Auction House may fulfil free of charge any purchase order submitted in writing, by Internet or by telephone. Buyers wishing to proceed in this manner may send in their request in writing, 24 hours prior to the date of sale, by completing the form provided along with a check or bank details. SVV Thierry de MAIGRET will act on behalf of the bidding party, in accordance with the instructions given in the form, in an effort to purchase the relevant lot at the lowest possible price, not exceeding the stated maximum figure. Should an equivalent bid be submitted in the room on the day of auction, the bidding party present shall be given priority.

Telephone bidding shall be accepted where the lowest estimated price of the lot is greater than 300. It is recommended that telephone bidders provide a back-up purchase order which we will be able to execute on your behalf, should we be unable to reach you. The Auction House may not be held responsible for having failed to execute a purchase order due to error, omission or dysfunction in telephone/Internet/Drouot Live services, or for any other reason.

Payment of Agreed Price: Payment shall be made in Euros, immediately after the sale. The successful bidder shall, furthermore, pay sales taxes and fees in addition to the hammer price, amounting to **26.4% inclusive of tax (22% before tax + 20% VAT) and 23.21% inclusive of tax on books (22% before tax + 5.5% VAT).** No lots shall be delivered to successful bidders until the amounts due are paid in full.

Methods of payment:

- by check, along with valid personal ID, whereby due settlement and transfer property will be subject to actual collection of the non-certified check. Checks drawn on foreign banks shall be subject to prior approval by the Auction House. Bidders are advised to secure, prior to sale, a letter of credit from their bank in an amount close to their intended highest bid and to provide it to the Auction House. - in cash, not to exceed, taxes and fees included, €1,000 where the bidder is a private individual or professional entity residing in France, and €15,000 where the bidder is a private individual residing abroad, subject to proof of identity, proof of origin of funds, and

statement of declaration of the relevant amount to the Customs Authorities, further to Decree 2010 - 662 dated 16 June 2010.

- by bank transfer (list order number)

- by Visa or MasterCard

VAT: Buyers not residing in the European Union may seek reimbursement of the VAT included in the margin by sending the export customs document (copy 3) to SVV, duly stamped by the Customs Authorities, within two months following the sale. No tax-exclusive sales document will be drawn up without official proof of export, as the intra-Community VAT number does not constitute adequate proof.

Default of Payment: Payment by over-drafted checks or failure to pay shall not incur the responsibility of the Auction House and, consequently, releases it from the obligation to pay the Seller. In the event of failure to pay within one month of being served official notice by certified letter with proof of receipt at the addressee's expense, and in the event of failure to pay the amount due, the Buyer shall be charged an additional fee of 10% of the final bidding price to cover collection fees, amounting to no less than €300.

Enforcement of this clause shall neither: preclude the allocation of damages or compensation; come at the expense of required proceedings; nor pre-determine possible implementation of the "irresponsible bidding" proceedings.

Irresponsible bidding: in the event of default of payment on the part of the successful bidder, the item shall be put up for sale at the request of the Seller, on the grounds of irresponsible bidding on the part of the defaulting bidder. Should the Seller fail to make a request to this effect within one month of the sale's closing, the said sale shall be cancelled by right of law, without prejudice to damages. Interest payable by the defaulting bidder.

Collection of property: No lot may be collected until the related invoice has been paid in full. In the event of payment of non-certified check, collection of property may be delayed until actual collection. Bulky items sold and not collected from Drouot premises by 10 AM on the day following sale will be placed in the Hôtel Drouot warehouse and remain entirely the responsibility of the successful bidder. Storage fees payable by the latter shall be paid to the Hôtel Drouot warehouse before release of the lots and upon presentation of proof of payment. Small objects may be kept at the offices for 15 days following sale. Beyond this point, €3 will be charged per day and per item for storage.

Shipment of Lots: SVV may, as a service, arrange for lots to be shipped to its customers, but denies all responsibility for lot transport. Lots will be shipped only upon express written request on the part of the successful bidder, following the sale, along with a liability release letter, and shall be at the Buyer's expense.

Export of Lots: Export of lots may be subject to approval, subject to the Buyer's responsibility. Neither the approval, denial of approval or approval application time may be invoked as grounds for change in payment deadline or cancellation of sale.

Pre-Emptive Rights: The French Government holds pre-emptive rights on the works sold, by declaration immediately upon the conclusion of sale, to the auctioneer. It may confirm exercise of this right within a period of 15 days following the sale, in which case it replaces the highest bid.

Access rights: The right of access is the recognized right of every person to question the head of a treatment to see if it has information on it, and if necessary to obtain communication. See Article 32 of the Law mentions and information models in the instructions.

Thierry de MAIGRET

Commissaire Priseur



Société de vente volontaire aux enchères publiques - Agrément n° 2002 - 280

ORDRE D'ACHAT / ABSENTEE BID FORM

LETtres et MANUSCRITS AUTOGRAPHES

ÉTUDE Thierry de MAIGRET

Vente le mardi 5 décembre 2017

À 14 heures 30

A renvoyer à / Please Mail to :

Thierry de MAIGRET

5, rue de Montholon - 75009 Paris - France

Tél : 01 44 83 95 20 - Fax : 01 44 83 95 21

email : mollier@tdemaigret.fr

www.thierrydemaigret.com

nom et
prénom
name and
first name

adresse
address

Tél. Bur. / Off. _____

Dom. / Home _____

Fax : _____

☐ Ordre d'achat

☐ Demande par téléphone

Après avoir pris connaissance des conditions de vente décrites dans le catalogue, ainsi que des conseils aux acheteurs je déclare les accepter et vous prie d'acquiescer pour mon compte personnel aux limites indiquée en euros, les lots que j'ai désignés ci-dessous. (Les limites ne comprenant pas les frais légaux).

Cet ordre d'achat ne sera valable qu'accompagné d'un chèque, d'un RIB ou de coordonnées bancaires.

I have read conditions of sale and the guide to buyers and agree to abide by them. I grant your permission to purchase on my behalf the following items within the limits in euros. (These limits do not include fees and taxes).

LOT	DESCRIPTION DU LOT LOT DESCRIPTION	LIMITE EN EUROS EUROS LIMITS	VOUS ONT ÉTÉ ADJUGÉS PRICE REALIZED
Signature obligatoire Required signature		Date	Total adjugé / Total realized
			Frais légaux / Fees & Taxes
			TOTAL GÉNÉRAL

Expert : Thierry BODIN

Les Autographes - 45, rue de l'Abbé Grégoire - 75006 Paris

Tél. : + 33 (0)1 45 48 25 31 - Fax : + 33 (0)1 45 48 92 67 - lesautographes@wanadoo.fr

Nota : Sans indication de votre part, si l'enchère dans la salle est la même que votre commission, l'adjudication se fera dans la salle.

PROGRAMME DES VENTES

Hôtel Drouot, mercredi 29 novembre 2017, à 14 h, salle 3

BIJOUX – ARGENTERIE

Hôtel Drouot, jeudi 30 novembre 2017, à 13 h 30, salle 14

COLLECTIONS

**CHASSE – ARMES ANCIENNES – MOBILIER du XVIII^{ème} siècle
ART ISLAMIQUE**

Hôtel Drouot, mardi 5 décembre 2017, à 14 h 30, 5, rue de Montholon

**LETTRES & MANUSCRITS AUTOGRAPHES
ARCHIVES TALLEYRAND**

Hôtel Drouot, vendredi 8 décembre 2017, à 13 h 30, salles 1 & 7

**TABLEAUX ANCIENS – HAUTE ÉPOQUE
OBJETS D'ART et D'AMEUBLEMENT du XVII^{ème} au XIX^{ème} siècle – TAPISSERIES**

Hôtel Drouot, mercredi 13 décembre 2017, à 13 h 30, salle 10

**SCULPTURES & TABLEAUX MODERNES du XIX^{ème} au XXI^{ème}
ART NOUVEAU – ART DÉCO**

Drouot Nord, vendredi 15 décembre 2017, à 9 h

**TABLEAUX – OBJETS de VITRINE
MOBILIER de STYLE et du XIX^{ème} siècle**

Hôtel Drouot, janvier 2018

LIVRES ANCIENS & MODERNES

Hôtel Drouot, février 2018

ANIMALIERS – CHASSE – VÉNERIE

Hôtel Drouot, février 2018

GRANDS VINS & SPIRITUEUX

Hôtel Drouot, février 2018

CÉRAMIQUES – ARTS D'ASIE – ART TRIBAL

Hôtel Drouot, mars 2018

**DESSINS & TABLEAUX ANCIENS
OBJETS D'ART et D'AMEUBLEMENT du XVII^{ème} au XIX^{ème} siècle – TAPISSERIES**

Six derniers mois

1790.

Tresorier Général de ma Liste civile,
le S^r. Jean-Baptiste Courteau de Septeuil, payez comptant
au S^r. Bernard la somme de sept cent cinquante livres
Savoir 600^l. pour remboursement de ses dépenses pour l'Entretien
de ma Pendule et 150^l pour son Logement le tout pendant les Six
derniers mois 1790. à raison de 1500 par an fait à Paris
le 23. février 1791. /

[Signature]

[Signature]

Par le Roi

[Signature]

Requitté Pour la somme de sept cent cinquante livres
dont je reconnais avoir la prière de députer à Paris le
30. Avril 1792. Devers

[Signature]

Signature du propriétaire

ASSEMBLÉE

NATIONALE

Séance du samedi
dix-neuf, Juin 1790

Décret en faveur des Citoyens qui
se sont distingués à la prise de la Bastille



PRÉAMBULE

L'Assemblée Nationale, frappée d'une juste admiration pour l'héroïque conduite des Vainqueurs de la Bastille, et voulant donner au nom de la Nation, un témoignage public à ceux qui ont osé et couragé leur vie pour sauver le joug de l'esclavage, et rendre leur Patrie libre.

Décrète qu'il sera fourni aux dépens de Trésor public à chacun des Vainqueurs de la Bastille un état de porter les armes, un habit et un armoirons complet, suivant l'uniforme de la Nation; que sur le revers du fusil, ainsi que sur la lame du sabre, il sera gravé l'écusson de la Nation avec la devise que ces armes ont été données par la Nation à tel vainqueur de la Bastille, et que sur l'habit il sera appliqué, soit sur le bras gauche, soit à côté du revers gauche, une croix en or, sur laquelle, qu'il sera gravé à chacun desdits Vainqueurs de la Bastille un brevet honorable pour apprécier leurs services et la reconnaissance de la Nation, et que dans tous les actes qu'ils passeront, il leur sera permis de prendre le titre de Vainqueurs de la Bastille. Et... En brevet honorable sera également expédié aux Vainqueurs de la Bastille qui ne sont pas en état de porter les armes, aux veuves et aux orphelins de ceux qui sont décédés, comme monument public de la reconnaissance et de l'honneur dû à tous ceux qui ont fait triompher la liberté sur le despotisme. Le tableau remis par les Vainqueurs de la Bastille, contenant leur nom, et celui des Commissaires choisis parmi les Représentants de la Commune qui ont prêté à leurs opérations, et qui sont inscrits dans le présent Décret avec les Vainqueurs, sera déposé aux Archives de la Nation, pour y conserver à perpétuité la mémoire de leur nom, et pour servir de base à la distribution des récompenses honorables et des gratifications qui leur sont accordées par le présent Décret.

Nous, soussigné Président et Commissaires des Vainqueurs de la Bastille, déclarons et attestons que M. Jean-Fr. Robert, ci-devant de Caen, Département du Calvados, a été reconnu pour l'un des Vainqueurs de la Bastille, dans une assemblée générale, légalement convoquée et présidée par les représentants de la Commune de Paris, et par les commissaires nommés pour la vérification des faits et gestes de la Bastille. Nous certifions que conformément au Décret ci-dessus, son nom porte sur les procès-verbaux, et inscrit sur le tableau, à été déposé aux Archives de l'Assemblée Nationale, et qu'en sa qualité de vainqueur de la Bastille, il peut et doit pour des honneurs attachés à ce titre.

Pamélie

Président des Vainqueurs de la Bastille

Commisaires

Loi de Dominique Dupuy

Ch. Duvet

Tous les citoyens sont tenus de se conformer à la loi, sous peine d'être punis comme rebelles à la loi, et de se voir infliger les peines de la loi.

De jour à jour, la loi est lue et expliquée, et de maintenir la loi, pour la Nation, et les Décrets de l'Assemblée Nationale, sous peine d'être punis comme rebelles à la loi.



Liberté, égalité, fraternité, 14 Juillet 1789